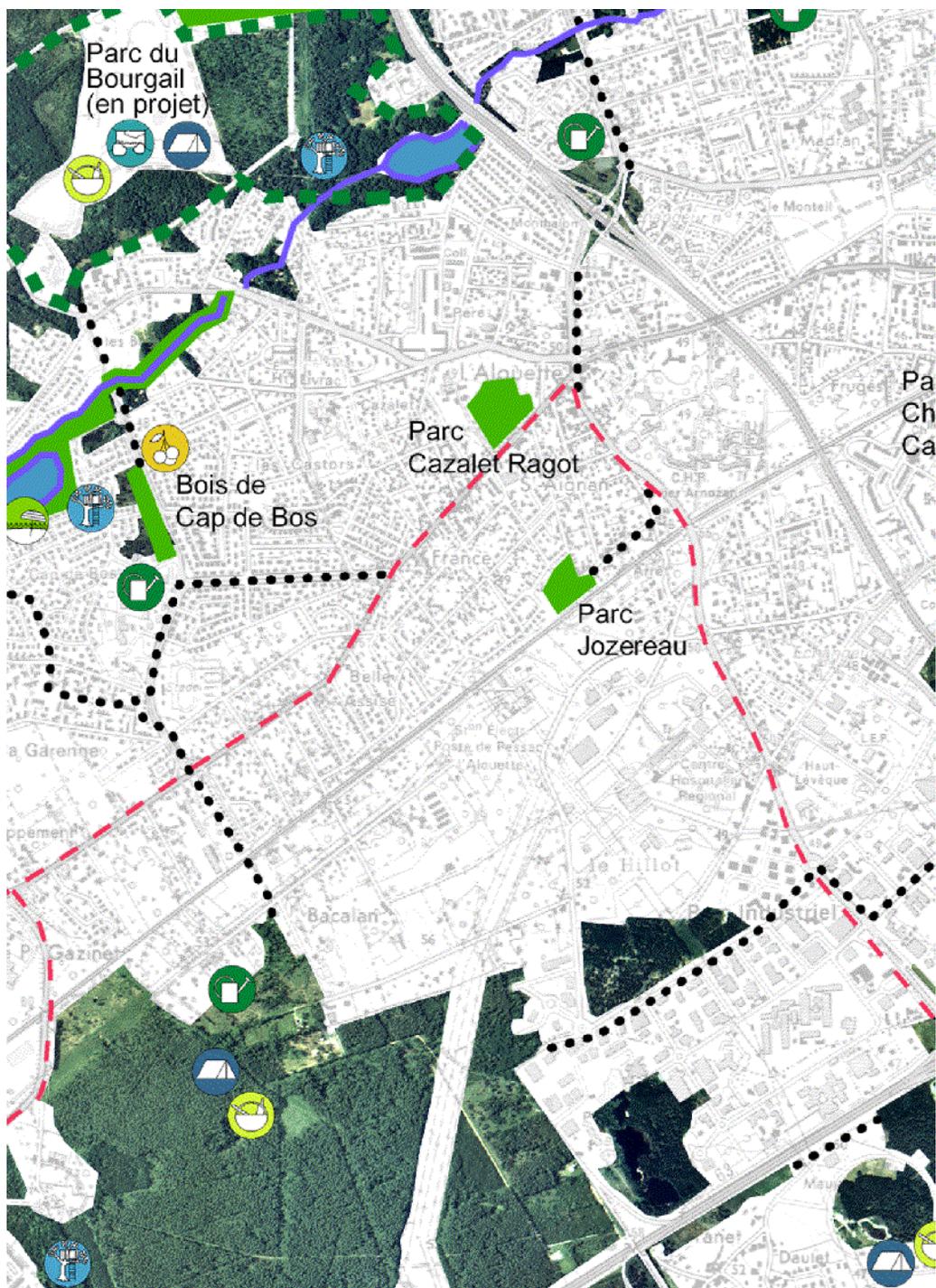




# ZONE SWEET ZONE

randonnée périurbaine





**Yvan Detraz**

travail personnel de fin d'études,  
Ecole d'Architecture et de Paysage  
de Bordeaux, juin 2000.

jury composé de :

**André Lortie** (directeur d'étude), architecte - urbaniste.

**Xavier Leibar** (2<sup>ème</sup> enseignant), architecte.

**François Béguin**, philosophe,  
docteur en géographie culturelle,  
professeur de sciences humaines  
à l'Ecole d'Architecture de  
Versailles.

**Pierre Mahey**, urbaniste -  
architecte, co-responsable du  
bureau d'étude urbain "arpenteurs", Grenoble.

**Christian Maudet**, architecte -  
urbaniste, directeur adjoint  
de l'agence d'urbanisme de  
Bordeaux, chargé des études.

*Merci à tous ceux et celles qui  
m'ont aidé, soutenu et parfois  
détesté,*

*merci à Fabien Charlot, Pierre  
Espot et Simon Vignaux pour  
leur contribution écrite,*

*merci à la Société Forestière  
de la Caisse des dépôts et  
Consignation, à la Fédération  
Française de Randonnée  
Pédestre et à l'association "les  
jardins d'aujourd'hui".*

<i>Préambule</i>	
Pour un périurbain convivial	5

*1ère partie*

Quels espaces publics pour les territoires périurbains ?	7
--	---

[ PÉRIURBAIN ]	8
> Avènement de la mégapole	8
> Contextes et enjeux des territoires périurbains	12
[ ESPACE PUBLIC ]	29
> Carence d'espaces publics en milieu périurbain	32

*2ème partie*

Les délaissés périurbains, lieux d'une vie publique et collective à inventer	41
--	----

[ DÉLAISSÉS ]	42
> La ville contemporaine fabrique du délaissé	42
>> Typologies	46
> Des espaces autonomes et alternatifs	81
>> Un potentiel structurant	132

*3ème partie*

Constitution d'une  
matrice d'espaces publics  
périurbains

---

137

138 [ TERRES COMMUNES ]

138 > Repérage

148 > Définition et objectifs

156 > Un territoire d'aventure

180 > Faisabilité

192 > Pérennisation

196 > Autonomisation

208 > Dispositif

240 [ RANDONNÉE ]

240 > Le parcours comme geste inaugural

247 > Itinéraire d'une randonnée périurbaine

270 > Equipements

271 > Posture

276 > Interventions

---

307 **Bibliographie**

---

## Pour un périurbain convivial

**A l'heure où le monde partout s'urbanise et développe en même temps de nouvelles exclusions, de nouvelles inégalités sociales et culturelles, il est urgent d'aller à la rencontre de la partie la plus prolifique, la plus peuplée et pourtant la plus livrée à elle-même des villes : celle des périphéries contemporaines.**

**Le renouvellement démocratique des territoires périurbains passe par l'invention de formes nouvelles et adaptées d'espaces publics.**

**Il s'agit de créer des conditions d'émergence d'une vie publique alternative riche et conviviale en milieu périurbain et plus précisément au sein des multiples délaissés qui le composent.**



# Quels publics les territoires périurbains



espaces

s pour

rritoires

oains ?

*1ère partie*

QUELS ESPACES PUBLICS  
POUR LES TERRITOIRES  
PÉRIURBAINS ?





# [ périurbain ]

## ➤ **Avènement de la mégapole**

---

Notre époque est marquée par une rupture qui trouve son origine au XIX<sup>ème</sup> siècle avec la fin des épopées conquérantes et la naissance de la modernité. L'homme ayant exploré et colonisé la totalité de la planète, son aventure était désormais (et demeure) d'apprendre à vivre dans un monde clos, connu et bientôt interconnecté. Le progrès pour tous pouvait advenir.

Jusqu'à présent, l'homme a plutôt considéré la terre et plus généralement tout ce qui l'entoure comme une ressource à exploiter, à instrumentaliser (parfois à détruire), à soumettre à la technique et à nos besoins grandissants (énergie, alimentation, déplacement, espace habitable...). Nous ne sommes pas encore entrés dans un "habiter responsable" du monde.

La prise de conscience de l'unité physique de la terre et de sa disponibilité spatiale, l'éclatement des notions de proche et de lointain, l'évolution de nos systèmes de croyance et d'appartenance, la fin d'une nature vécue comme milieu hostile, le développement des sciences et des techniques ont bouleversé notre rapport au monde et notre façon de l'habiter. Les villes sont évidemment au cœur de ces évolutions et c'est dans ce contexte qu'il faut en comprendre l'histoire récente.

La ville actuelle est le fruit d'une profonde mutation. Elle n'a pas seulement changé de forme et d'échelle, elle a aussi changé de nature. Dominée par des logiques libérales, sa fabrication obéit maintenant à de nouvelles nécessités : la mobilité, l'accessibilité des lieux, l'individuation de l'espace, la distanciation ou encore le libre choix...

Les villes ont cessé d'être des entités limitées et distinctes vivant des ressources et des savoir-faire locaux. Elles se sont progressivement enrichies de nouveaux territoires pour être aujourd'hui des aires urbaines ouvertes, aux contours improbables, sans cesse en quête de nouvelles richesses, se comportant comme de véritables entreprises, soucieuses de leur image et prises dans un jeu de relations et de concurrence avec les autres aires urbaines.

La mise en mouvement généralisée des êtres, des biens et des informations nous oblige à penser la ville actuelle comme territorialement indéterminée et pouvant potentiellement advenir partout où la mobilité la conduit. Le développement en milieu rural des réseaux routier et autoroutier (les aires de repos tendant à devenir des micro-villes) introduisent dans les paysages de campagne des signes de l'urbain ; la généralisation de l'habitat pavillonnaire et la multiplication des grandes surfaces commerciales, des zones d'activités et d'industries autour des villages renvoient à des modes de vie et de développement davantage citadins que villageois. La notion de ville ne s'entend plus seulement

comme une présence physique et matérielle en un lieu donné, comme un système espace-temps cohérent, elle est multiterritoriale et multitemporelle. Il devient alors plus approprié de parler non plus de *villes* mais plutôt de *modes de vie urbains généralisés* ; voire même de *cultures urbaines mondialisées*.

Nous assistons à l'avènement d'une organisation urbaine nouvelle, sans précédents historiques, la mégapole ; un système total et complexe organisé autour des seuls impératifs économiques et techniques d'une société guidée par le souci de performance et de rentabilité, une ville qui n'a souvent plus rien à montrer et à dire d'elle-même.

La mégapole marque le devenir mondial de la ville, en même temps que le devenir urbain du monde.



## > Contextes et enjeux des territoires périurbains

---

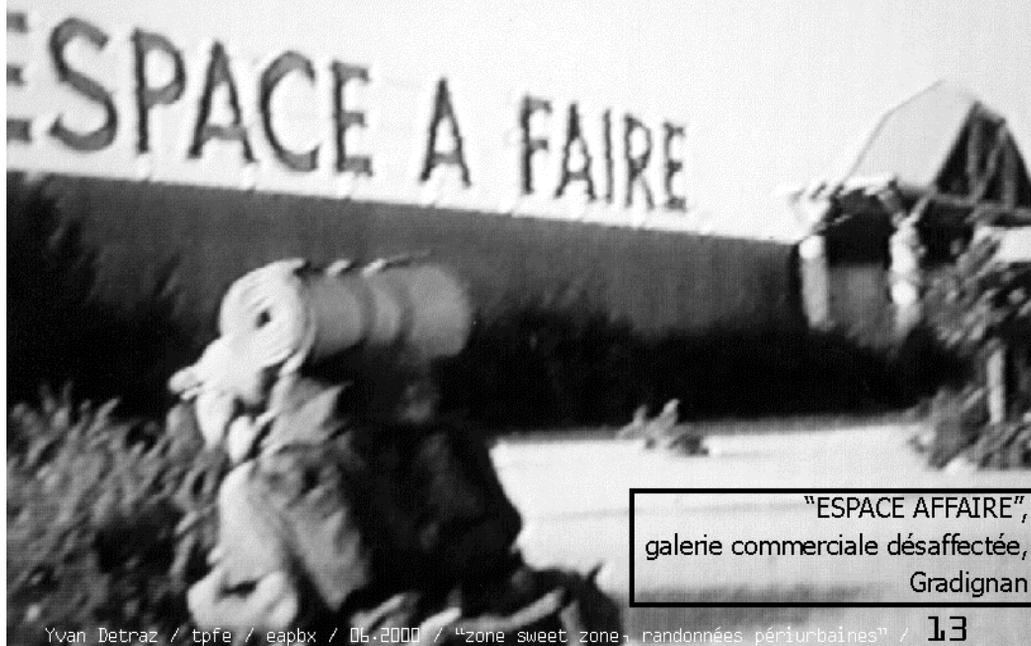
Les maisons standardisées des lotissements pavillonnaires ; les giratoires, bretelles, ponts et la signalétique des infrastructures routières et autoroutières ; les poteaux, pylônes et câbles des réseaux de télécommunication ; les hangars, enseignes, parkings et panneaux publicitaires des zones industrielles et commerciales ; les restes d'anciennes occupations agricoles ; les vides des entre-deux, des espaces résiduels et des friches... composent le paysage contemporain des villes. Un espace nouveau se dessine sous nos yeux, instable, éclaté, flou, souvent déconcertant : le *périurbain*.

Un espace récent mais qui pourtant abrite déjà la majorité des habitants des villes et surtout, un espace que tout le monde pratique.

Le périurbain apparaît comme le pur produit de la mutation sociale et urbaine évoquée précédemment. Il est devenu le lieu symbolique de la ville capitaliste. Il trouve en partie son origine dès le début des années soixante-dix dans la contestation des grands ensembles et de leurs modes de vie alors inappropriés aux valeurs individualisantes d'une société de consommation et de loisirs en pleine émergence : les premiers lotissements de maisons individuelles tels qu'on les connaît aujourd'hui font leur apparition à la périphérie des villes. Plus généralement, un processus de pénétration horizontale d'espaces traditionnellement agricoles s'est mis en place, obéissant à la recherche du terrain le moins cher et le plus

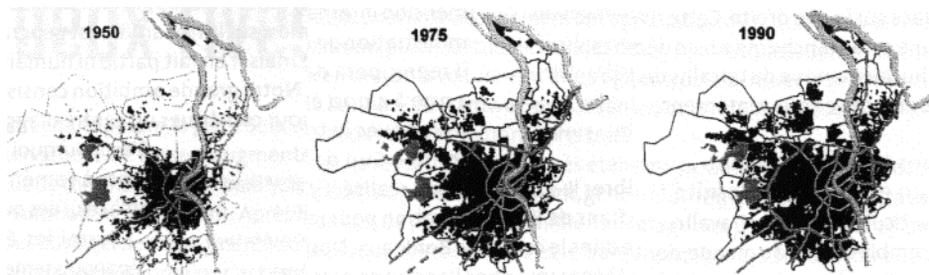
éclatement de la ville / des périurbains / zoning / mitage /  
logiques sectorielles / territoires infinis / privatisation  
de l'espace / individualisme / ville diffuse / fractale /  
impermanence / précaire / transitoire / dédensité / déconcentration  
spatiale / ségrégation / "non ville" / spécialisation  
fonctionnelle / discontinuité / hétérogénéité / ville sans  
qualité / ville prématurée / esthétique trash / univers mon-  
dialisé / territoire à-projectuel / à-intentionnel / espaces  
des flux / désurbanisme de réseau / échangeur / vitesse /  
mobilité / univers de la voiture / distance / vides / terri-  
toires dilatés / horizon / juxtaposition / objets dispersés /  
architectures autistes et solitaires / chaos / désordre /  
ordinaire / banalité / glacis stériles / océans de bitumes /  
"non lieux" / no man's land / terrains vagues / friches /  
marges / interstices / entre-deux / résidu / fragments /  
délaissés / paysage éclectique et déglingué /

poésie tout de même...



"ESPACE AFFAIRE",  
galerie commerciale désaffectée,  
Gradignan

accessible, à proximité souvent des grands axes de circulation. En 30 ans, les superficies des villes ont doublé, voire triplé.



Evolution de l'emprise urbaine de l'agglomération bordelaise entre 1950 et 1995.

"Bordeaux agglomération, un projet pour le territoire", Ville - Architecture n°5, Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, mai 1998, p.6

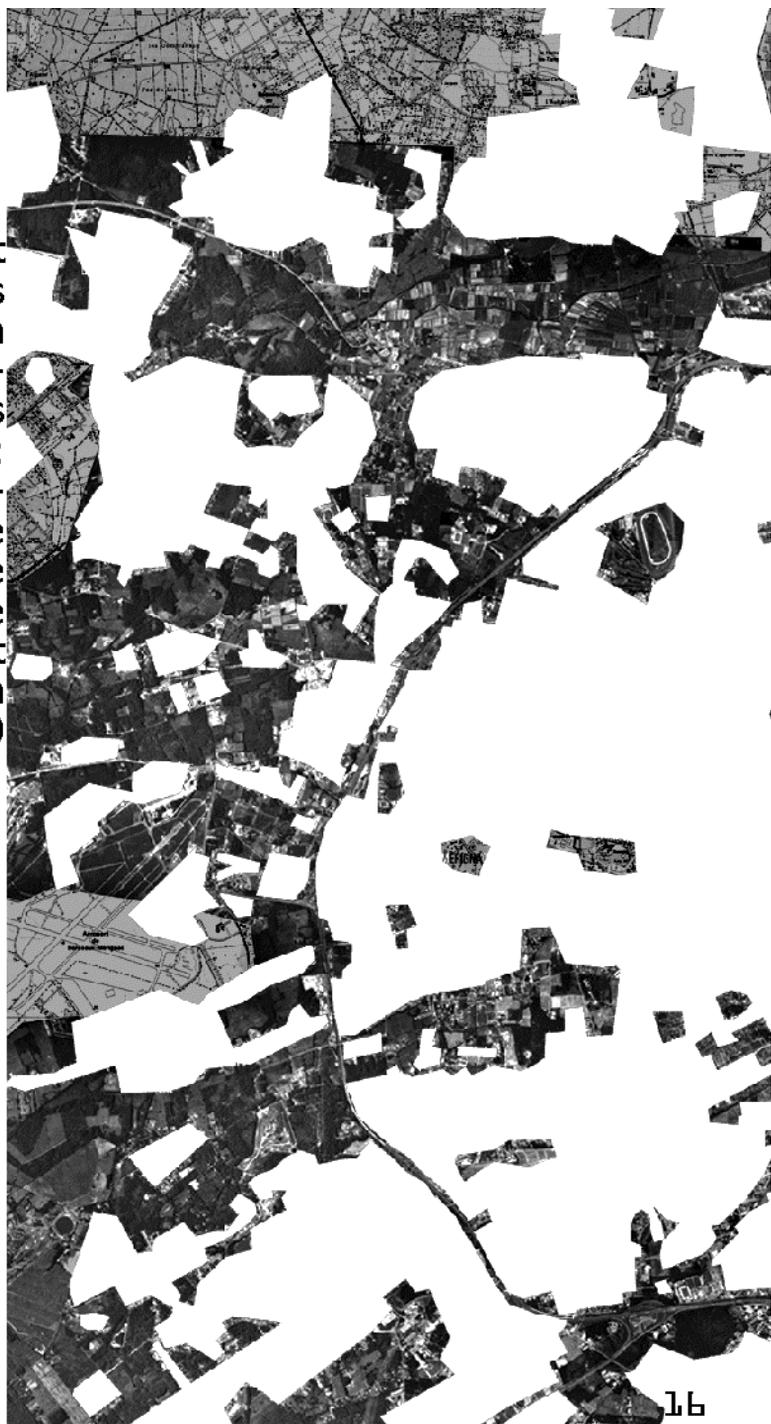
Le périurbain rompt radicalement avec les principes séculaires d'organisation spatiale des villes. En effet, il se présente comme un vaste puzzle informe et incomplet aux limites incertaines dont les pièces correspondent la plupart du temps à des usages uniques et exclusifs.

Zones résidentielles, zones industrielles, zones tertiaires, zones commerciales, zones de loisirs... se juxtaposent sans logique apparente, sans hiérarchie visible, générant ainsi une vague sensation de chaos. Mais celui-ci n'est en fait qu'une illusion, il résulte du choc et de la mise en concurrence des différentes logiques

et rationalités propres à chacune de ces zones, et cache plutôt un ordre que nous avons du mal à percevoir et à comprendre. Et si nous avons tant de difficultés à nous représenter le périurbain et à le décrypter, c'est qu'en plus de son extrême complexité, il n'a pas la plupart du temps pour origine une vision collective, choisie et partagée. Il est le résultat (non prévisible) de décisions individuelles et privées que la ville reçoit de façon a-critique. Nous sommes en présence d'une ville d'ego exacerbés. D'où le sentiment que le périurbain nous échappe, qu'il se réalise sans nous, qu'il nous est étranger et imposé. Le périurbain est davantage le fait de l'économie que du politique. Parce que l'économie répond à des logiques délocalisées, aveugles et autonomes, elle tend à fragmenter, à disloquer la ville. Elle ne peut avoir une vision globale des enjeux urbains parce qu'elle ne se fonde pas sur un projet politique global.

Le problème du périurbain, ce n'est donc pas tant la juxtaposition (en apparence aléatoire) d'objets architecturaux ou urbains de formes, d'échelles et de fonctions différentes que le fait que ces objets ne communiquent pas entre eux, qu'ils sont même étrangers les uns aux autres et ne communiquent pas non plus avec leur environnement. On peut parler d'architectures ou d'aménagements solitaires, autistes et a-contextuels. Seul le réseau routier semble faire lien. Plus qu'un problème de division, nous devons parler d'un problème d'articulation.

Rapport  
espaces  
bâties (en  
blanc) -  
espaces  
non bâties :  
sur la sur-  
face de  
cette  
carte, le  
rapport est  
d'environ  
50/50

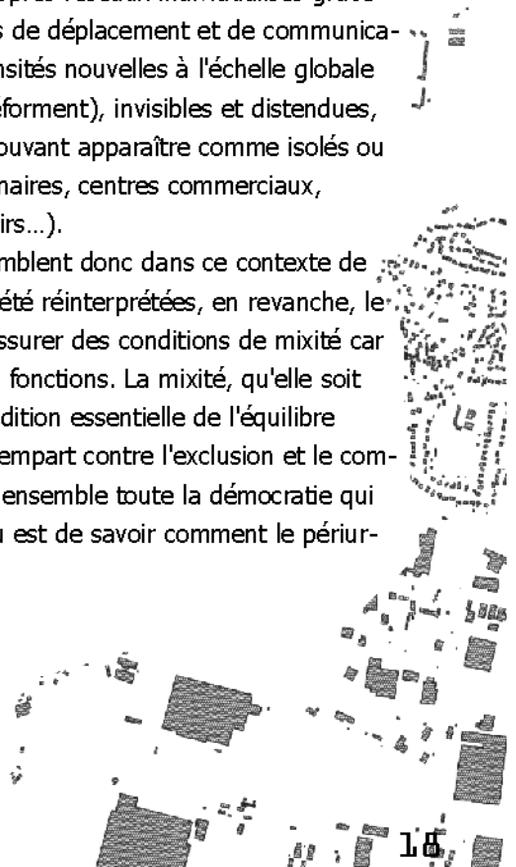




Le périurbain peut donc être défini comme le lieu du séparé, du discontinu, de l'hétérogène et des limites diffuses. Il a fait voler en éclat les acceptions classiques des notions de densité, de proximité ou encore de mixité qui autrefois étaient les termes fondateurs de la ville historique. Celles-ci constituent le ciment de toute urbanité et en garantissent les valeurs d'échange et de solidarité. Le périurbain, dans sa forme actuelle, a-t-il réinventé ces notions ?

La densité et la proximité, si elles ne sont plus spatiales et à l'échelle du voisinage, sont maintenant vécues et créées par chacun de nous à l'intérieur de nos propres réseaux individualisés grâce au développement des moyens de déplacement et de communication. Des proximités et des densités nouvelles à l'échelle globale de la ville se forment (et se déforment), invisibles et distendues, et connectent des territoires pouvant apparaître comme isolés ou éloignés (lotissements pavillonnaires, centres commerciaux, centres tertiaires, parcs de loisirs...).

Si la densité et la proximité semblent donc dans ce contexte de déconcentration spatiale avoir été réinterprétées, en revanche, le système du zoning est loin d'assurer des conditions de mixité car son essence est de séparer les fonctions. La mixité, qu'elle soit sociale ou d'usage est une condition essentielle de l'équilibre urbain car elle est le premier rempart contre l'exclusion et le communautarisme. C'est dans son ensemble toute la démocratie qui est remise en question. L'enjeu est de savoir comment le périurbain peut favoriser la mixité.



Jean Viard, "La société d'archipel ou les territoires du village global", éd. de L'Aube, Paris, 1994, p.55

Il n'existe plus de lieux où se déroule le fait social total d'un groupe social (...).l'espace social a perdu sa forme organisatrice traditionnelle, (...), il est devenu espace de parcours entre les multiples lieux de notre archipel personnel, et serveur de nos pratiques de consommations, de biens, de sports, de culture. Les trajets que nous y dessinons sont individualisés, même s'ils peuvent faire masse par endroits et par moments. Nous sommes poly-appartenants d'espaces poly-utilisés.

Il y a là une évolution remarquable dans l'usage que l'on fait de sa ville et conséquemment dans la représentation que l'on en a. Habiter en milieu périurbain signifie de plus en plus posséder une maison individuelle avec son morceau de terre à l'écart de l'agitation urbaine et pouvoir se rendre facilement et rapidement dans les lieux de travail, de services, de distribution ou de loisirs. On assiste à une dispersion des lieux d'appartenance sur l'ensemble du territoire urbain, chacun se constituant pour ainsi dire une ville choisie, plus affinitaire, une ville à la carte, mais ignorant du même coup ce qui se passe entre les lieux fréquentés.

Il semble que les liens qui unissent les hommes aujourd'hui sont en train de changer de nature, à savoir qu'ils ne se fondent plus uniquement sur la proximité physique en un lieu donné mais aussi sur la capacité individuelle à communiquer et à se déplacer. Les nouvelles technologies de communication et d'information (NTCI)



**Fragment du réseau viaire  
de la couronne périurbain**

et le développement des moyens de déplacement deviennent des outils indispensables de participation à la vie sociale et urbaine et constituent en même temps un facteur supplémentaire d'exclusion (risque d'une séparation croissante entre les "connectés" et les "non-connectés").

Que deviennent les hommes au milieu de ces mutations ? Quelle citoyenneté, quelle urbanité sont encore possibles ? Comment transformer une population mise en flux en corps social ? Dans quelle mesure le facteur géographique (les distances et les situations) a-t-il encore de l'influence sur l'organisation sociétale ?

Plutôt que de parler d'une hypothétique "fin de la ville" tant annoncée, je préfère dire que le périurbain n'est pas encore la ville. Sa constitution précipitée et son histoire trop récente font de lui un territoire en chantier et ne nous permettent pas pour l'instant de savoir quelle ville il sera finalement. Toutefois il ne faudrait pas croire qu'il deviendra un jour la ville qu'on connaît, celle que l'on sait faire et qui nous rassure. Tout comme il serait risqué de penser qu'il y a la ville historique "civilisatrice" et le périurbain "déshumanisant", car si la ville s'obstine à reconstruire son unité perdue en s'arc-boutant sur ses anciens modèles, elle risque de ne devenir plus qu'un simulacre, qu'un spectacle. C'est pourquoi il convient de ne plus opposer la ville historique à son évolution contemporaine car il n'y a pas deux villes juxtaposées mais un système urbain hétérogène, complexe et riche. Il faut arriver à penser la ville comme multiple et paradoxale, dans ses formes, dans ses temporalités, dans ses configurations.

Le périurbain préfigure donc l'émergence d'une ville autre, qu'il nous faut rattraper et accompagner dans sa définition et son invention. Une telle entreprise dépasse la simple compétence des professionnels de l'aménagement (architectes, urbanistes, paysagistes). Elle se fonde en premier lieu sur la construction - partagée - d'un véritable projet de société soutenu par une intention politique forte où la question du cadre de vie occuperait une place centrale.

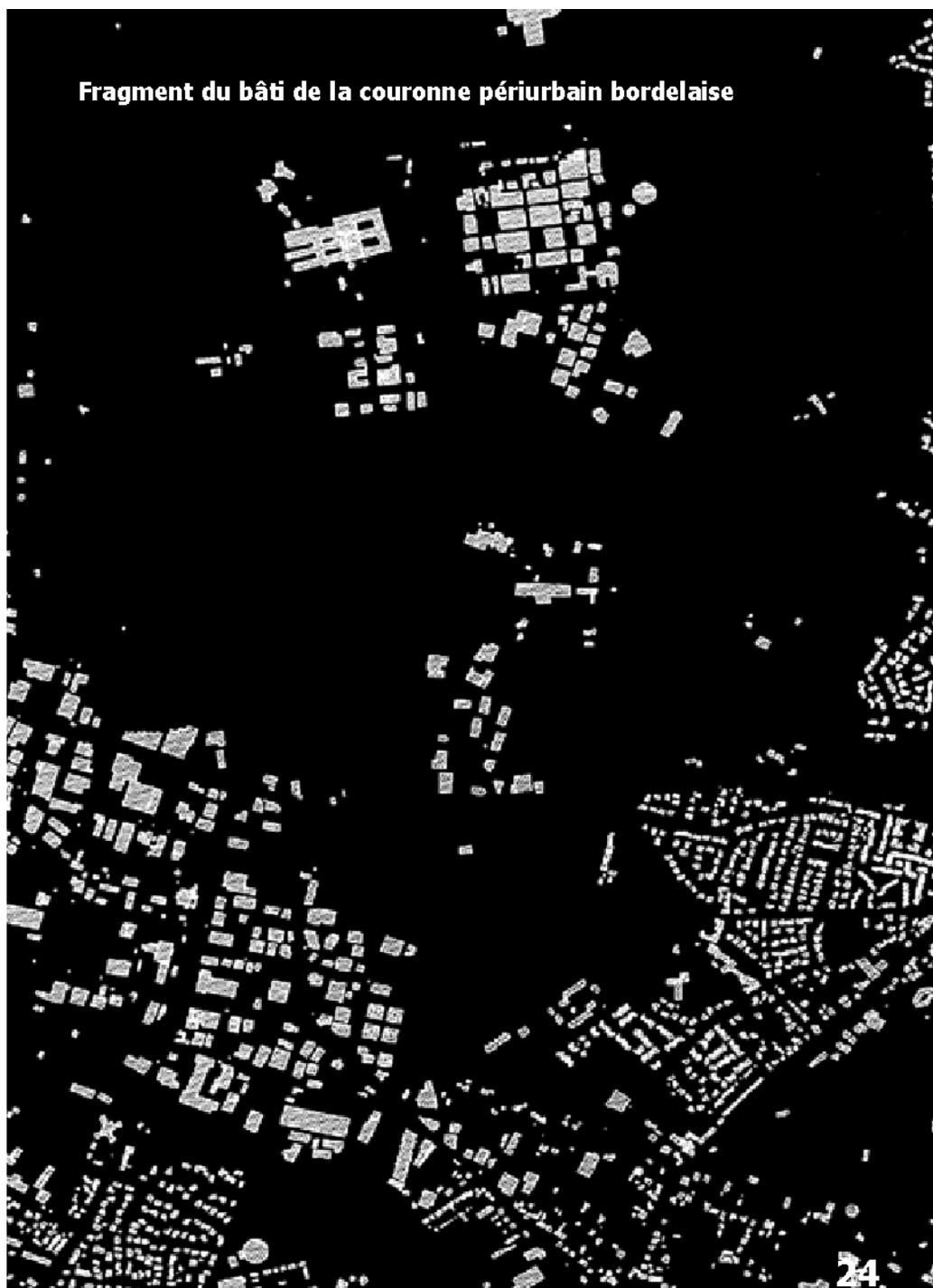
Un phénomène urbain nouveau est donc en train de s'imposer. La question n'est plus de savoir si nous voulons de cette autre ville, mais au contraire de savoir comment nous accommoder de ce qui est déjà là et y vivre le mieux possible ; car c'est essentiellement avec cette ville-là qu'il nous faudra désormais composer. C'est pourquoi, comme l'affirme André Corboz, Il nous faut d'urgence élaborer une notion de ville comme lieu du discontinu, de l'hétérogène, du fragment et de la transformation ininterrompue.

L'élaboration d'une telle notion de ville passe nécessairement par une (re)lecture neuve de celle-ci. Relecture qui suppose au préalable de la recevoir telle qu'elle s'offre à nous, dans sa réalité brute, sans a priori réducteurs ni jugements de valeurs trop hâtifs, afin de se donner une chance de pouvoir la saisir dans un rapport nouveau et d'y déceler des potentialités nouvelles. Nous devons pour cela abandonner les outils traditionnels d'analyse et de planification basés sur une certaine idée de la ville qui n'a plus grand chose à voir avec les formes urbaines actuelles et en inventer de nouveaux, plus adaptés, plus opératoires qui intégreraient les notions de transitoire, d'hétérogénéité ou encore de mobilité.

André Corboz cité par Jean Viard, "La société d'archipel", éd. de l'Aube, Paris, 1994, p.31



## Fragment du bâti de la couronne périurbain bordelaise





Nous nous figurons le périurbain (surtout pour ceux qui n'y habitent pas) comme un simple espace de dispersion et d'indifférenciation, comme une "non-ville", nous n'en avons qu'une représentation morcelée et sélective et n'en faisons souvent qu'un usage partiel et purement fonctionnel.

La ville d'aujourd'hui traduit la volonté d'opposer, de séparer, tant culturellement que formellement et spatialement, les centres anciens pleins de vertus retrouvées et les périphéries, source des maux de notre société. La tendance est à la clarification des territoires, à l'exacerbation des identités territoriales pour prétendument favoriser une lecture meilleure de la ville, rassurante peut-être, mais illusoire. Insidieusement, une hiérarchie des territoires se met en place, une échelle de valeur s'instaure entre les différents lieux qui font la ville. Célébration des centres anciens contre stigmatisation des périphéries. On cherche par le contraste des banlieues à faire resurgir aux seins des centres anciens les derniers sursauts d'une urbanité mourante, par ailleurs spectacularisée et artificialisée.

Ne serait-il pas temps d'enrayer ce processus de dévalorisation du territoire périurbain et enfin lui accorder intérêt et reconnaissance, le considérer comme un vaste chantier de lieux à investir, à qualifier et à habiter (au sens large) ? Ne pourrait-on pas chercher dans ce qui fait sa nature les germes d'une façon inédite de faire ville, de faire vivre ensemble les habitants ? La générosité et la disponibilité spatiale, la facilité à se mouvoir, le

transitoire, une nature revisitée, l'appartenance au monde... sont autant de qualités dont le périurbain est porteur et sur lesquelles il peut fonder sa culture, son identité, son projet. Il nous faut trouver une voie intermédiaire entre le retour illusoire à une ville dense et la poursuite aveugle de l'étalement urbain ; et inventer un urbanisme de modulation, de combinaison, de couture, d'hybridation, d'adaptation aux situations, où il sera nécessaire de densifier et de concentrer à tel endroit, d'ouvrir et de libérer à tel autre. Ce n'est pas l'étalement urbain qu'il faut combattre mais l'éclatement urbain, c'est-à-dire l'idée d'une ville qui sépare, disloque et exclut. Il nous faut repenser les notions de densité et de rue, d'espacement et de paysage ouvert dans la conscience que chacune d'elle est traversée et enrichie par les autres.

Le périurbain requiert un récit de fondation, une imagerie de lui-même, une symbolique à élaborer.



L'enjeu des territoires périurbains n'est autre que l'invention de formes nouvelles d'urbanité et d'espace social, adaptées aux évolutions des modes de vie et d'habiter.

Nous devons penser comment rapprocher ses habitants et créer des liens autres que fonctionnels et techniques entre les objets qui les composent. Comment réinventer, dans cette nouvelle forme urbaine, ouverte, diffuse et discontinue, la mixité, la diversité et l'unité ?

Le périurbain doit devenir évident et identifiable, moins comme forme reconnaissable (en référence à la ville classique) mais davantage comme système complexe de relations combinées et ouverte de flux et de territoires.



# [ ESPACE PUBLIC ]



Ricardo Petrella, 1ère Biennale des villes et des urbanistes d'Europe, Lyon déc. 1995, dans "Développement durable, mode d'emploi", Brigitte David, URBANISME hors série n°6, p. 94

Face à la vitesse, à l'accélération, au court terme, à la non durabilité, il faut redéfinir le long terme, il faut créer des balises. Il faut du sens, il faut redéfinir le bien commun, se donner de nouvelles lisibilités du temps et de l'espace

La notion d'espace public s'est enrichie et étoffée tout au long de l'histoire. Elle a pris des formes diverses selon les villes et les cultures, et ne fait plus seulement référence à l'agora originelle.

L'espace public est l'articulation de trois dimensions indissociables, l'espace public politique, l'espace public social et l'espace public concret. Cela signifie qu'il y a espace public quand il y a présence et construction collective en un lieu et en un temps donnés.

L'espace public peut se définir comme l'espace du visible soumis au regard d'autrui, en opposition à l'espace privé, caché et réservé. Il est le lieu d'initiation à la vie sociale, le lieu d'élaboration d'une culture urbaine, c'est-à-dire d'un rapport à l'autre, d'un rapport à l'espace. Il est le lieu du "vivre ensemble", celui qui fabrique l'urbanité et qui permet à chacun de se construire une relation intime et quotidienne avec une ville mais aussi celui qui permet à chaque ville de se représenter, d'exister, d'afficher sa singularité.

Il convient aujourd'hui de distinguer deux types d'espaces urbains dits "publics":

Il y a le domaine public de la voirie, celui dédié à la seule circulation. C'est l'espace de l'automobiliste. Il n'a pris sa pleine mesure qu'à la naissance de la ville industrielle moderne et de son besoin grandissant de mobilité. C'est par essence l'espace de la technique et de la performance, domaines réservés à l'ingénieur. En milieu périurbain, il est exclusivement envisagé par ceux qui le décident comme un espace utilitaire et autosuffisant. Il ne peut de ce fait remplir une fonction sociale ou politique. On ne le considérera pas comme un véritable espace public. Toutefois, il pourrait, avec un changement de mentalité, le devenir, être également l'espace du piéton et accueillir d'autres fonctions.

Et il y a l'espace public des rues, des avenues, des places, des passages, des parcs, des jardins, des squares, des bancs, des trottoirs et des arbres... C'est celui du citoyen et du simple piéton. C'est l'espace de la rencontre et de l'échange, de l'observation et de la découverte, des manifestations et de la fête... C'est celui-ci qui nous intéresse.

L'espace public ne l'est pas par son seul statut ou parce qu'il est libre de construction, il le devient par l'appropriation qu'en font les gens. L'espace public n'est jamais acquis, il est un bien fragile et demande sans cesse d'être réaffirmé.

L'espace public est porteur et garant de certaines valeurs fondamentales de liberté, de partage et d'échange. Il est un bien, un héritage commun. Lieu même de mixité, il offre à chacun la possibilité de rester dans l'anonymat ou de chercher une reconnaissance, de trouver la solitude ou de faire des rencontres...

L'espace public est aussi le lieu de légitimation et de contestation du politique (qui est affaire publique). En ce sens, il est un outil essentiel du fonctionnement d'une société, sa définition et son traitement témoignent du niveau de démocratie d'une ville.

*S'interroger sur l'espace public aujourd'hui, c'est préfigurer ce que deviendra la ville de demain.*



## **> Une carence d'espaces publics en milieu périurbain.**

---

Les premiers espaces publics périurbains sont ceux hérités des anciens villages ruraux : centres-bourgs, chemins communaux et vicinaux, forêts, bois et jardins publics... La plupart existe encore aujourd'hui même s'ils ont pris un caractère urbain. Ils ont même acquis une valeur symbolique importante en tant que porteur d'une mémoire et d'une dimension patrimoniale. Les anciennes communes rurales devenues de lointaines banlieues tentent souvent aujourd'hui de construire leur nouvelle identité autour de leur vieux centre historique.

Quant aux espaces publics contemporains de la production périurbaine, il y en a peu. En zone résidentielle, le plus souvent dans les lotissements, il existe quelques placettes squares ou terrain de jeux qui, ne pouvant soutenir la concurrence des jardins privatifs, se transforment rapidement en parkings. Mais l'essentiel des espaces publics récents sont des lieux enclos à dominante végétale, conçus et aménagés pour des usages précis et souvent différenciés : bois transformés en parcours de santé, bases de plein air, terrains de sports, jardins botaniques... Cependant, on peut s'interroger sur leur réel statut d'espace public. Car bien qu'appartenant à la collectivité, ils sont parfois soumis à une gestion privée, qui souvent en contrôle l'accès et l'usage (entrées payantes pour certains lieux, horaires d'ouverture et de fermeture, réglementations rigoureuses et nombreuses interdictions...). Les valeurs fondamentales de liberté et de mixité évoquées précédemment sont pour le moins remises en question.



Parc cimetière, créma-  
torium, Mérignac

Parc Sallegourde,  
Villenave d'Omon



Lotissement pavillonnaire, Pessac

Les principaux lieux de rassemblement humain sont aujourd'hui les zones commerciales et les parcs de loisirs ou d'attractions (parcs à thèmes...). Si l'on en juge par le succès et le plébiscite dont jouissent ces lieux, on peut supposer que le regroupement, la convivialité, l'échange, la flânerie et le plaisir qui fondaient le "vivre ensemble" dans la ville traditionnelle y ont trouvé leur équivalent. Toutefois, les motifs de fréquentation y sont limités, ils s'orientent exclusivement autour de la consommation, qu'elle soit d'un bien, d'un service, ou d'un moment de plaisir. La sociabilité qui se dégage de ces nouveaux centres urbains émergents se fonde dans un système qui lui n'a aucune autre motivation que celle de faire du profit. Car ces lieux sont, faut-il le rappeler, avant tout privés et fonctionnent évidemment comme n'importe quelle autre entreprise commerciale. Ce ne sont donc pas des espaces publics, ce sont des espaces où il y a du public mais où ce public est d'abord une somme de consommateurs réduits à ce statut. Le simple promeneur n'intéresse pas le centre commercial ou le parc de loisir.

Un problème commun à tous ces espaces accueillant des publics, c'est le manque de liaison entre eux et le reste du territoire. Ils se sont développés dans une logique séparée et de rup-



ture avec leur environnement. Ayant pour origines des volontés et des actes isolés, ils ne forment pas un seul espace public continu mais au contraire, dessinent un archipel clairsemé de lieux publics (ou rassemblant du public) autonomes et indépendants. Ils obéissent eux aussi à la même logique de zoning qui fabrique les zones industrielles ou les lotissements ; ils ont le même statut spatial. Une des caractéristiques majeures du périurbain est de fabriquer de la limite, de la frontière, de la clôture que seuls les réseaux sont capables de traverser (routes, lignes électriques...). Le marquage spatial n'est plus comme avant issu d'un contrat sans cesse renégocié entre l'espace privé et l'espace public, entre l'individu et la collectivité. Aujourd'hui, l'espace privé impose sa logique à l'espace public et tend à le réduire à sa fonction utilitaire et technique. On est loin du rôle et de la place de l'espace public dans la ville historique ou celui-ci est partout présent et conditionne toute nouvelle construction ou opération d'aménagement.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, un véritable espace public en milieu périurbain.

Les causes sont multiples : individualisation de l'habitat et des modes de vie, accroissement du confort domestique, éclatement des lieux d'appartenance... peuvent en partie expliquer un éventuel désintéressement des habitants vis-à-vis des espaces extérieurs à leur domicile. Mais il faut ajouter à cela une démission politique ou du moins un défaut d'intention de la part des pouvoirs publics qui pendant longtemps ont jugé secondaire la question des espaces publics.

Peut-on se contenter uniquement des espaces de consommation comme lieux de regroupement ? Si l'espace public citoyen tend donc à disparaître de l'horizon urbain, on pourrait naïvement penser que les villes et par extension les habitants n'en ont plus besoin. L'espace public serait-il devenu superflu ? Ces doutes pourraient aisément être confirmés par certains discours alarmistes qui prétendent que l'émergence des nouvelles technologies de communication et d'information, les NTIC (téléphone mobile, internet, fax, câble...) associées à la mobilité généralisée des êtres et des biens, doit nous faire craindre une virtualisation des échanges et des relations entre les hommes, une perte du besoin de regroupement collectif.

Bien que ces nouvelles données bouleversent en profondeur nos habitudes, il faut toutefois relativiser leur prétendu effet destructeur. Il semble plutôt qu'elles produisent l'effet inverse, en redonnant de la valeur et du sens à l'immobile, à l'espace stable, au lieu territorialisé et aux situations qui nécessitent le contact sensoriel, le face-à-face... : en témoigne par exemple l'important succès du patrimoine et des formes de tourisme vert, avec, il est vrai, certaines dérives ; mais toujours est-il que de plus en plus de personnes expriment un besoin croissant de matérialité, une sorte de "quête de l'authentique, du vrai".

Virtualité et matérialité ne sont pas en soi contradictoires. Il faut simplement prendre acte que l'homme s'accommode parfaitement de ces temporalités multiples.





Il s'agit de prendre en compte ces nouveaux médias dans la ville et les associer étroitement à son aménagement afin qu'ils contribuent à produire de l'urbanité. En effet, pourquoi ne pas imaginer de nouveaux équipements publics à travers un nouveau mobilier urbain socialisant, comme par exemple des bornes d'accès à internet dans la rue, dans un parc permettant de se mettre en relation avec d'autres lieux publics, de chercher une information pratique ou simplement de se repérer...? Les possibilités de mariages et de croisements entre les NTCI et la ville semblent illimitées.

Le périurbain peut-il continuer à se développer sans la présence d'un espace public fondamental, riche, complexe, vaste et structurant ? Nos besoins et nos attentes en matière de qualité de vie y seraient-ils à ce point réduits ? Ou la ville ancienne suffirait-elle à les satisfaire ? Mais pour combien de temps encore ? Dans la mesure où l'espace public d'une ville permet de se sentir exister collectivement, ne pourrait-on pas penser que le périurbain est en train de se réaliser sans nous ? Corps social à l'agonie et simulacre de démocratie semblent caractériser l'espace public périurbain.

Nous avons tout à craindre d'une ville qui n'aurait plus l'intention de produire des conditions de "vivre ensemble" et de fabriquer du collectif, du commun.

Les espaces publics de la ville traditionnelle portent la charge d'une "présence" empreinte de valeurs communes d'échange, de partage et constitutive d'une mémoire, d'une identité collective. Cette présence urbaine, cette urbanité est liée à l'articulation d'une communauté stable et d'un lieu précis, territorialisé. Aujourd'hui, face à la mobilité et l'impermanence, il faut repenser le sens de cette "présence" dans le périurbain, il faut redéfinir le stable et le long terme, il faut inventer d'autres manières de fabriquer la mémoire, la trace, de penser les processus de sédimentation, de stratification, de mémoriser l'éphémère et de capter le mouvement. Nous devons doter le périurbain de fonctions de rassemblement et de mise en cohérence spatiale et temporelle des habitants. Il nous faut inventer d'autres espaces correspondant à la vie de l'habitant d'aujourd'hui et imaginer une vie publique riche et conviviale en milieu périurbain et surtout propre à celui-ci. Il serait bien sûr illusoire et risqué d'y reproduire ou d'y transposer un modèle existant d'urbanité, il s'agirait au contraire d'en expérimenter, d'en inventer de nouveaux. Nous avons à imaginer l'espace public des territoires périurbains.

Ricardo Petrella, 1ère Biennale des villes et des urbanistes d'Europe, Lyon déc. 1995, dans "Cité virtuel- le ou ville réelle ?", Agnès Richard et Pierre Gras, URBANISME hors série n°6, p. 15

Ricardo Petrella, 1ère Biennale des villes et des urbanistes d'Europe, Lyon déc. 1995, dans "Développement durable, mode d'emploi", Brigitte David, URBANISME hors série n°6, p. 94

L'économie de marché dit qu'il n'y a plus de bien commun. A la place des autoroutes, qui font marcher les marchands mondiaux qui viennent s'entretenir avec les princes locaux, il faut mettre des places, celles qui font parler les citoyens...

Maîtriser les nouveaux flux et les nouvelles mobilités en créant des lieux d'échanges et de rencontres, des forums, des espaces publics. Il faut des villes pleines de portes et de fenêtres avec des places, des coins de rue et des chemins de campagne. Là, on pourra créer la coopération entre les gens.



“Pique-nique périurbain”  
organisé par l’association *Bruit du frigo*,  
11 septembre 1999, collines de Bassens.

Les

délaissés

*2ème partie*

LES DÉLAISSÉS PÉRIURBAINS,  
LIEUX D'UNE VIE PUBLIQUE  
ET COLLECTIVE À INVENTER

urbains,

lieux d'une

vie

publique et

collective

à inventer



# [ DÉLAISSE ]

Manuel Gausa, "Ville - densité - nature", Concours européen 5, 1997, p. 42

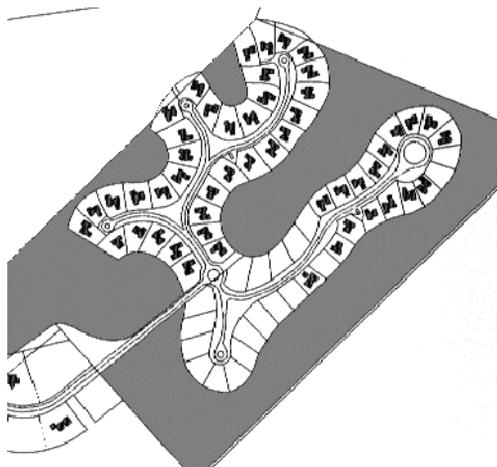
La ville est comme une plage où les hommes occupent les territoires mais laissent aussi des espaces de protection entre eux. La ville contemporaine occupe le territoire, mais en laissant des espaces libres pour avoir une grande accessibilité, des espaces vides, non occupés.

## ➤ La ville contemporaine fabrique du délaissé

---

La réalité du paysage périurbain actuel est d'une certaine manière l'extension du domaine de la friche. Aux vestiges d'anciennes occupations foncières (friches industrielles), il faut aujourd'hui ajouter de nouveaux types de délaissés et particulièrement ceux qui se présentent comme les restes d'opérations d'aménagement. Il semble en effet qu'une des particularités de l'urbanisme périurbain est de générer du délaissé : chaque nouvel édifice, chaque nouvelle infrastructure, chaque nouvelle zone occupant et aménageant une portion de territoire, fabrique dans le même temps, directement ou indirectement, des espaces sans fonction, sans affectation : emprises (auto)routières, interstices entre des bâtiments ou des zones solitaires, lambeaux d'espaces ruraux et naturels piégés par l'urbanisation discontinue... C'est un fait inédit, la ville d'aujourd'hui secrète du "délaissé" en même temps qu'elle produit du "pensé". Le délaissé est devenu moins un phénomène conjoncturel que structurel. Ainsi surgie une ville induite, non désirée, non résolue, une ville du reste.

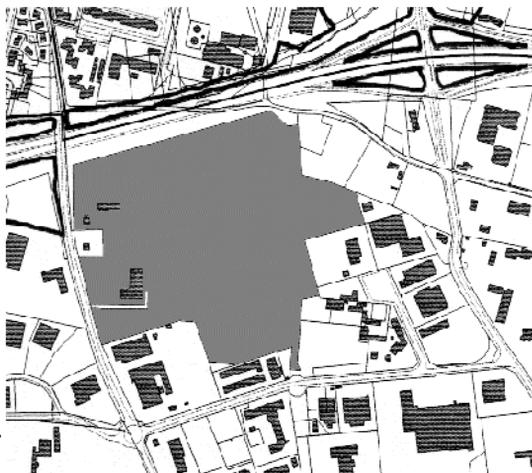
Le délaissé actuel témoigne de la nature évasive et indéterminée de la ville contemporaine, d'un urbanisme périurbain grand consommateur et gaspilleur d'espace.

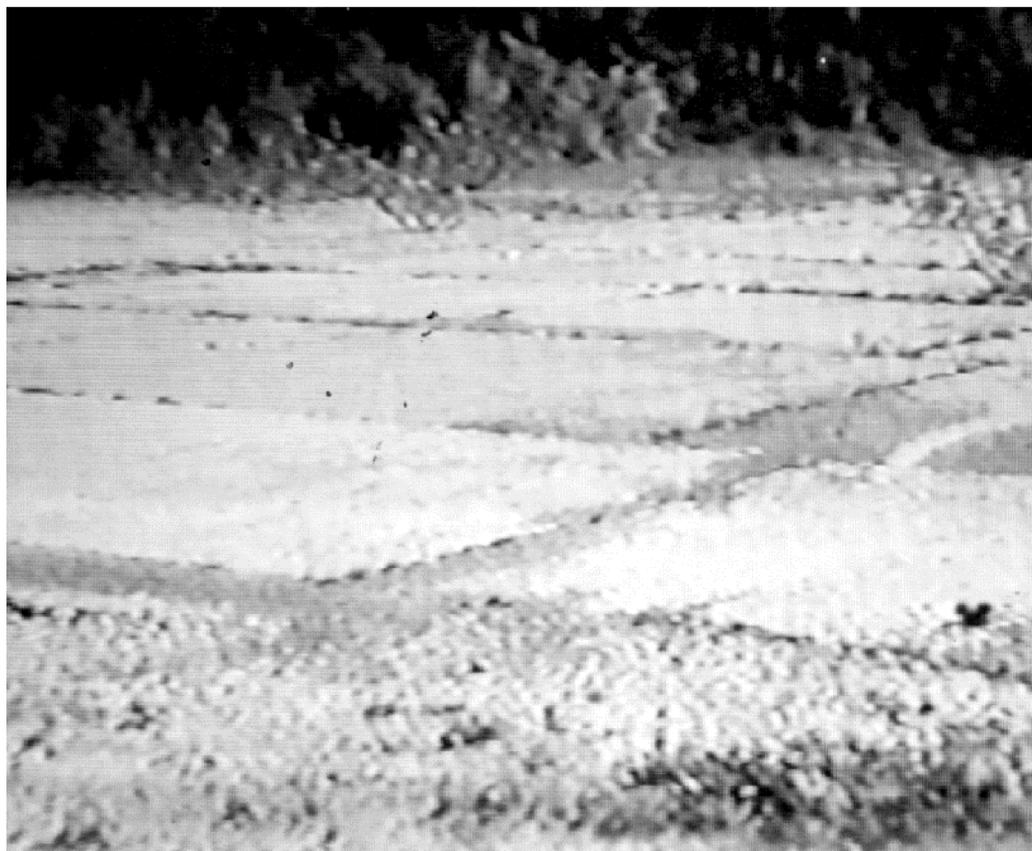


Un lotissement pavillonnaire à Pessac. Sur cette vaste parcelle, le "reste" (en gris) résultant d'un redécoupage parcellaire semblant ignorer la forme initiale du terrain, apparaît comme définitivement condamné. En effet, on imagine mal comment il serait possible de construire devant ou entre les habitations.

### Deux principes courants de genèse d'un espace délaissé

Cenon. Sur les terres d'une ancienne exploitation agricole que la rocade avait déjà sectionnée en deux parties, se sont tour à tour construites en bordure du terrain deux zones d'activités et une zone commerciale, conduisant ainsi à faire de l'espace central (en gris) un îlot quasi inaccessible et économiquement dévalorisé.







François Châslin,  
"Les idées nébuleuses",  
POÏESIS ARCHITECTURE n°7, P.20

Dans la ville contemporaine, le sol n'a plus qu'une valeur d'usage. Sa valeur est identique en tout point. Il est idéal, plat et neutre.

Les constructions glissent dans le paysage, meurent, se déplacent, réapparaissent au gré des opportunités foncières, des logiques d'un marché mondialisé. Ces lieux ont acquis une grande fragilité de destin, ils participent d'un réseau géographique abstrait et délocalisé, seule compte leur accessibilité, à la croisée des trajectoires. Ils peuvent être conquis puis désertés. D'où cet effet d'usure du territoire, ces plaques de béton sur le sol, ces hangars démontés, ces friches industrielles, entrepôts aux parois crevées, ces stations service abandonnées, vitres cassées, ces quartiers traditionnels rasés

et parfaitement nivelés

Le sol n'est plus jamais vierge, il est recyclé, gratté, remblayé, mélangé de tessons, de fragments de verre et de béton brisé, de ferrailles tordues, de déchets industriels ou ménager.

## **Typologies**

---

Malgré un état commun de délaissement et la présence d'une végétation qui reprend ses droits, ces espaces vacants ne sont pas tous identiques. Ils sont même extrêmement diversifiés. Une diversité dont il est important de rendre compte si l'on veut comprendre les différents processus qui les ont formés. Toutefois, cet exercice ne vise pas à produire une définition exhaustive et rigoureuse des espaces délaissés, car tenter de les définir et de les classer, c'est déjà exercer sur eux une première forme de contrôle et par conséquent les mettre en péril. Il ne s'agit pas de les réduire à leur définition, qu'elle soit historique, administrative, réglementaire ou morphologique. C'est pourquoi on se bornera ici à en déchiffrer seulement les origines, les modes de constitution.

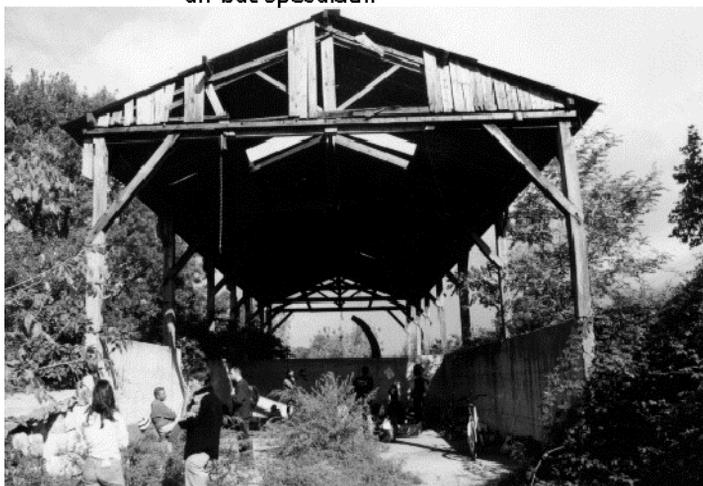
Il est possible de recenser trois grandes familles de délaissés : les terrains en friche, les espaces résiduels et les restes des espaces naturels, correspondant toutes trois à des logiques de constitution distinctes.

### **a- Les terrains en friche**

C'est l'ensemble des terrains aménagés et exploités par l'homme et qui du fait des différentes mutations de la société (économiques, techniques, sociales, culturelles...) ont vu leurs activités cesser. Ils peuvent aller de la simple parcelle à de vastes territoires.

## - Friches agricoles

L'urbanisation extensive et consommatrice d'espace des trente dernières années a englouti des territoires autrefois agricoles. Des villages, des lieux-dits, des hameaux, des terres cultivées et des pâturages se sont retrouvés intégrés à la ville pour devenir aujourd'hui de lointaines banlieues urbaines. Cependant, l'urbanisation de ces espaces ne s'est pas faite de façon continue et homogène. Elle est d'abord venue s'agréger à proximité des villages et le long des voies principales de communication pour ensuite se diffuser au gré des opportunités foncières et réglementaires plus à l'intérieur des terres. C'est ainsi que certains espaces (les exploitations agricoles : champs, fermes et installations diverses) ont été piégés, grignotés, étouffés et finalement contraints de cesser leurs activités. Mais parfois, la mise en friche d'un terrain agricole en milieu périurbain est volontaire, certains propriétaires renonçant à cultiver leurs terres afin de faciliter une reconversion urbaine ultérieure, très souvent dans un but spéculatif.



Bègles. Une ferme à l'abandon



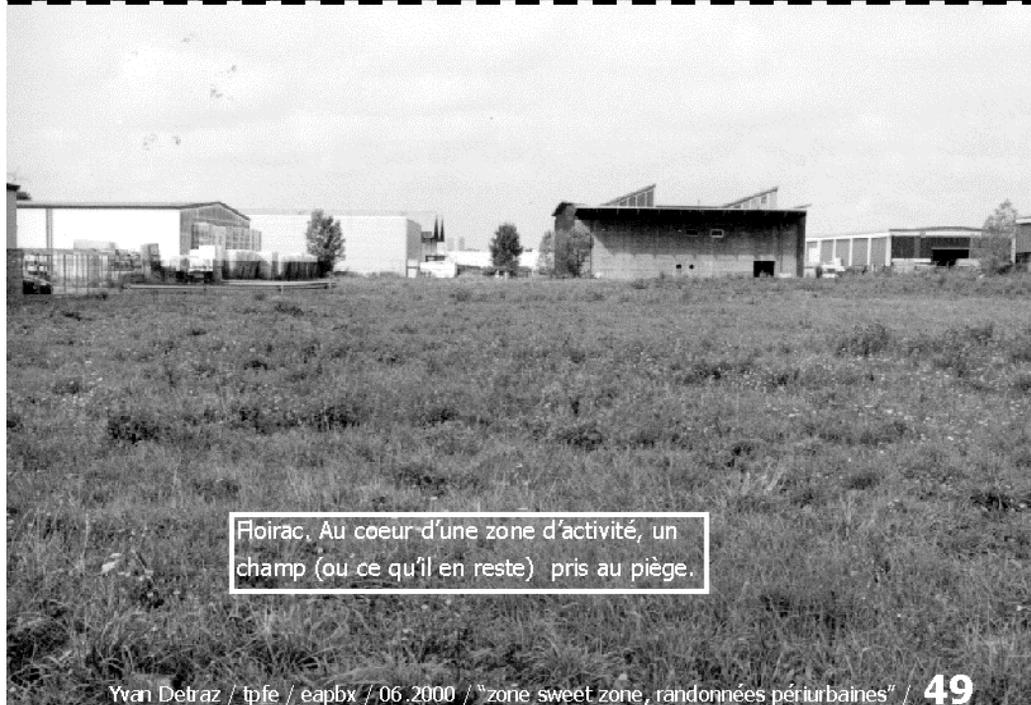
Pessac. Une prairie entre un lotissement pavillonnaire et une zone industrielle



Mérignac. Un champ ayant conservé le léger relief de ses sillons



Villenave d'Omon. Une exploitation maraîchère à l'abandon

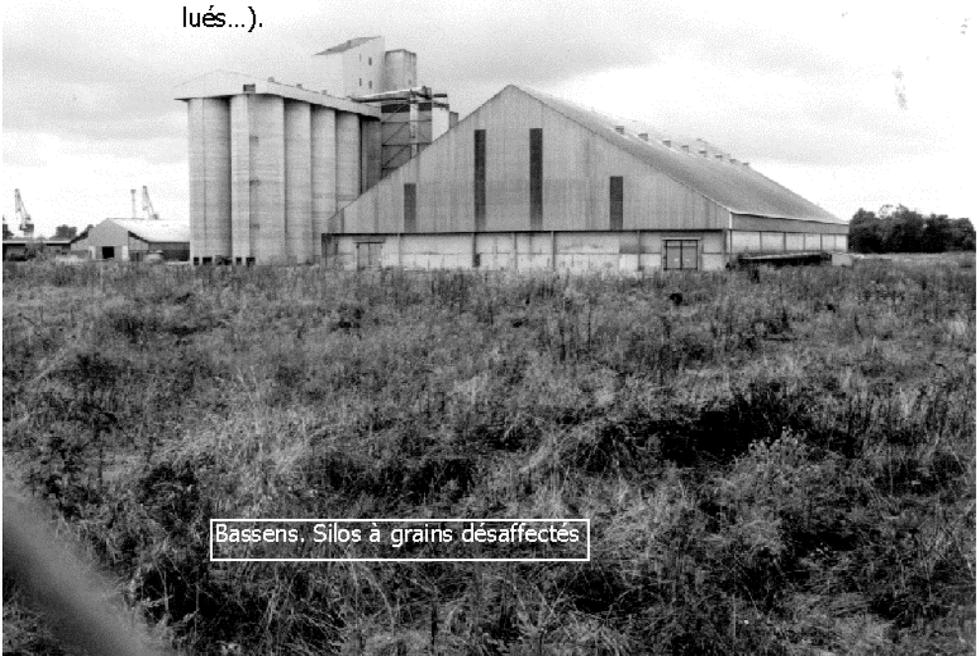


Floirac. Au cœur d'une zone d'activité, un champ (ou ce qu'il en reste) pris au piège.



## - Friches industrielles

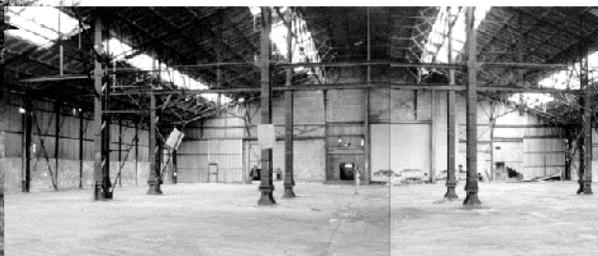
Ce sont les terrains abandonnés par l'industrie dès les années soixante par obsolescence ou délocalisation des activités. La plupart se situe à proximité des centres villes car il s'agit de sites anciens, issus de l'industrialisation de la société depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Les friches industrielles correspondent souvent à des emprises foncières importantes et difficiles à reconverter (faible capacité d'évolution des infrastructures, sols encombrés et pollués...).



Bassens. Silos à grains désaffectés



Floirac. Usine d'écarissage désaffectées



Bordeaux Bastide. Hangar désaffecté



Lormont. Une partie du port abandonnée

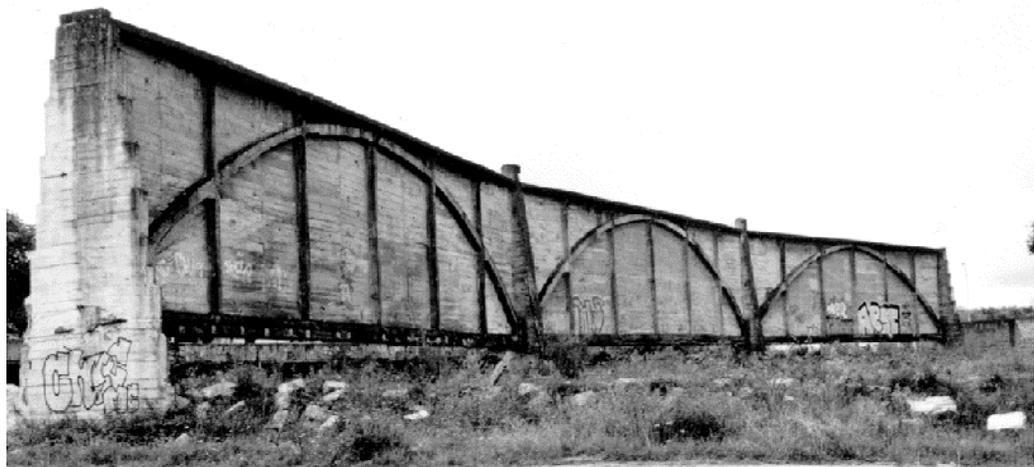
Bègles. Une sècherie de morue démolie

## - Friches militaires

L'abandon des terrains militaires est un phénomène nouveau. Mais celui-ci risque de prendre rapidement une toute autre ampleur. La suppression du service national et le passage à une armée professionnelle entraîneront certainement la fermeture de nombreux sites.

Mérignac. Stand de tir de Luchey





## - Espaces collectifs et publics en friche

Ce sont les espaces publics de l'époque des grands ensembles, correspondant aux espaces en pied d'immeuble ou aux vastes espaces verts plus lointains. Mais, souvent mal pensés à l'origine (absence d'aménagement, absence de liaison avec les logements, surdimensionnement des surfaces...) et peu entretenus par la suite, ces espaces n'ont jamais fait l'objet d'une appropriation et d'une pratique élargie par les habitants et se sont par conséquent rapidement transformés en friche.

Antoine Grumbach, "La dialectique des contraintes", le débat, Gallimard, Paris, 1994, p. 144

"L'échelle à laquelle on a construit les grands ensembles a produit un effet pervers qui a été de geler des territoires gigantesques en les assimilant à des espaces publics, donc inaliénables. Le vide entre les bâtiments a été déclaré espace public !...

Mérignac. Mini square avec vue sur la rocade !



Bordeaux,  
cité des  
Aubiers.  
Espace vert  
à l'abandon

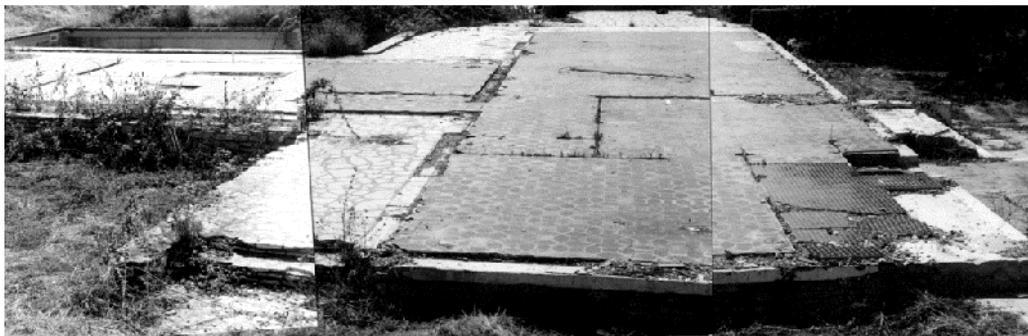


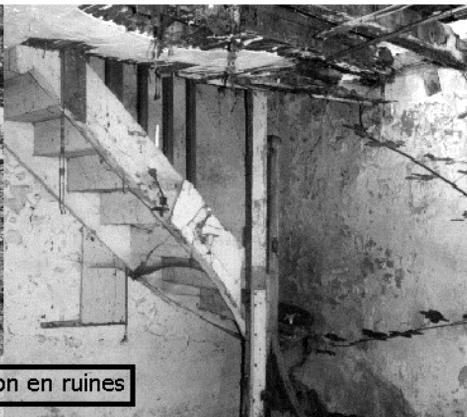
Cenon.  
prairie  
sauvage  
en pied  
d'im-  
meuble



## - Friches domestiques

Ce sont des maisons d'habitation abandonnées et parfois oubliées par leur propriétaire ou leurs héritiers, aujourd'hui souvent en ruines...





Bruges. Maison en ruines



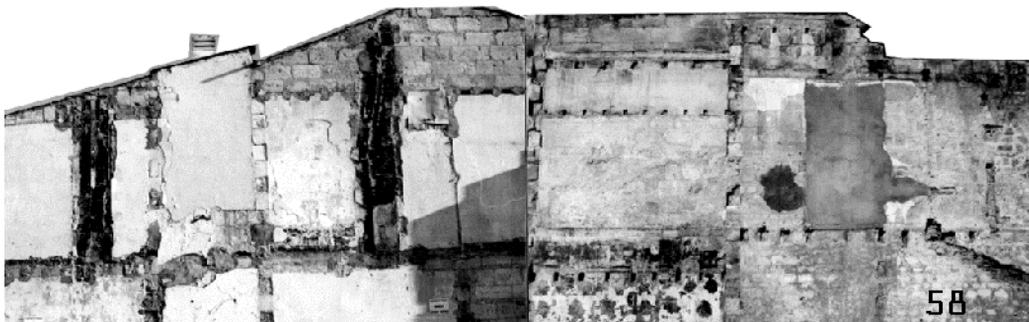
Mérignac. Maison phagocytée par une zone tertiaire et désertée par ses habitants



extension  
avortée  
d'une mai-  
son



Construction  
interrompue  
d'une maison





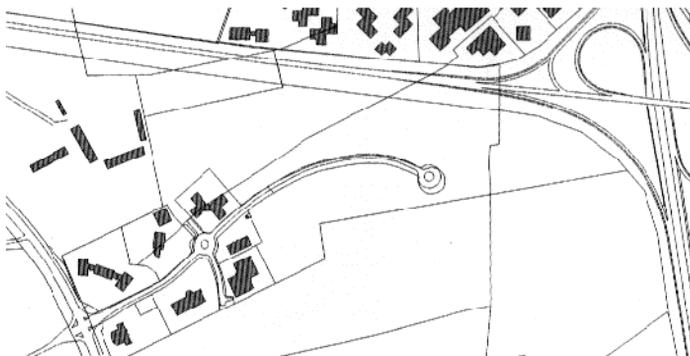
Restes d'une rési-  
dence privée au  
coeur d'un îlot  
industriel

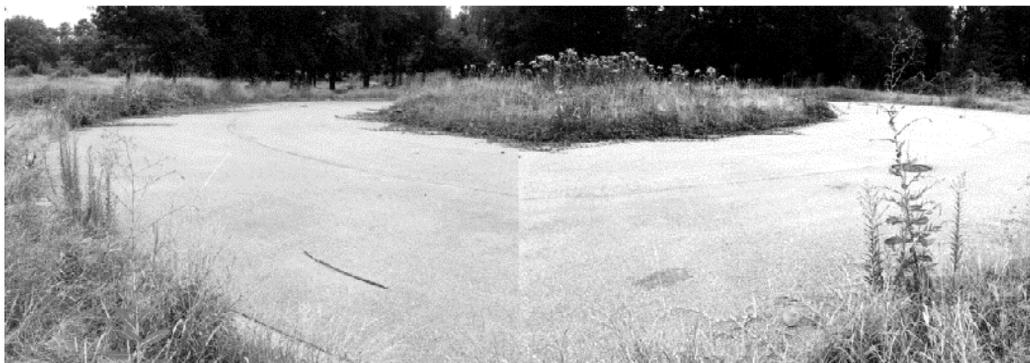
Bordeaux Bastide. Îlot d'habitation détruit



## - chantiers et aménagements abandonnés

Chantiers de routes ou de bâtiments non aboutis et abandonnés révélant l'état d'instabilité de la ville, et sa soumission aux fluctuations et dérives économiques ou politiques...





Mérignac. Aménagement avorté d'une zone tertiaire.



## - Futures friches

On peut supposer que certaines activités actuelles pourraient être amenées un jour à périlcliter et à devenir les friches de demain. Il s'agit principalement des activités commerciales et tertiaires, deux secteurs en continuelle évolution, et dont les investissements en espace et en immobilier sont la plupart du temps pensés pour du court terme (15 à 20 ans). Le problème de leur reconversion se posera alors comme se pose déjà depuis plusieurs années celui des friches industrielles. Comment réutiliser, recycler ces lieux, aux architectures et aménagements souvent hyperspécifiques (hangars immenses, vastes surfaces de parking...) ? Sera-t-il comme aujourd'hui plus rentable d'implanter une nouvelle activité sur un site vierge en repoussant encore plus loin les limites urbaines plutôt que de récupérer un terrain ou un bâtiment abandonné et tenter de le réhabiliter, de le reconverti ? La ville continuera-t-elle à montrer aussi peu de capacité à se régénérer d'elle-même et sur elle-même ? Sans une volonté politique forte et des choix de développement urbain clairement énoncés, on peut penser que la friche a de beaux jours devant elle et qu'elle continuera de s'installer comme une nouvelle réalité dans la ville.





Gradignan. ESPACE AFFAIRE, galerie commerciale n'ayant fonctionné que quelques mois.

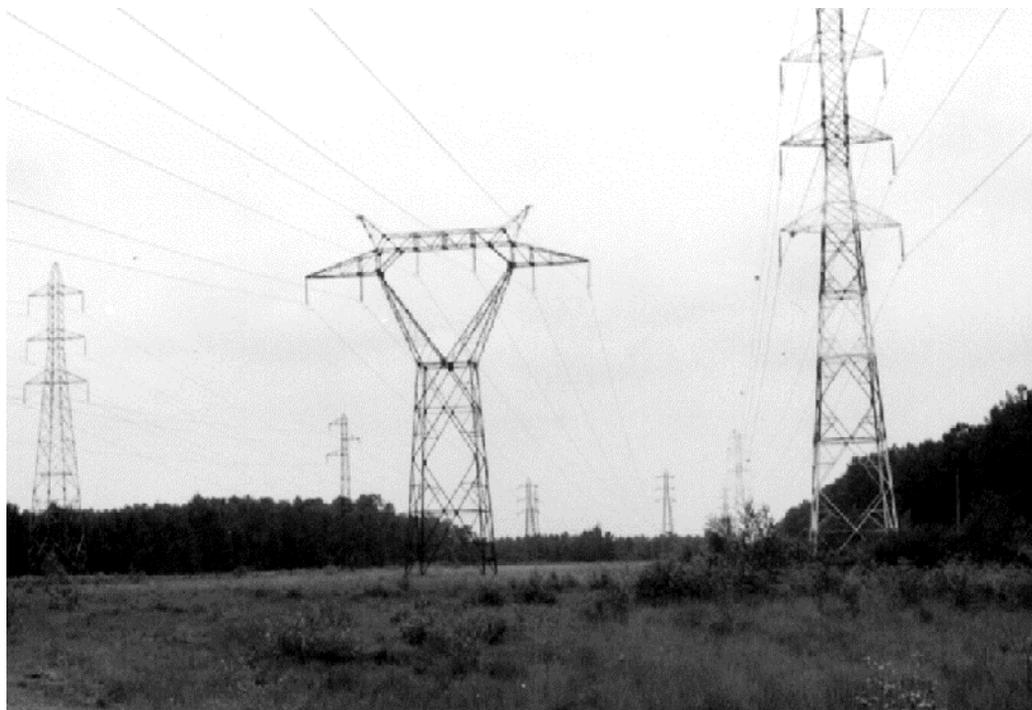
## **b- Les espaces résiduels**

Ce sont des espaces qui ont perdu toute valeur foncière. Parcelles en lanière, éclats d'espaces..., ils sont, par leur situation ou leur configuration spatiale, considérés comme inutilisables et définitivement perdus, sans avenir. Ils apparaissent, si l'on en juge par le peu d'intérêt qu'ils suscitent auprès des professionnels de l'aménagement, comme les espaces sacrifiés de l'urbanisation contemporaine, comme la "contrepartie nécessaire" au développement des villes, le pourcentage acceptable de perte. On pourrait les qualifier de friches spontanées.

**- Les interstices issus des logiques de l'urbanisme de réseau** (emprises autoroutières, échangeurs, emprises des lignes haute-tension...)









**- Les divers entre-deux issus  
des logiques de redécoupage foncier**  
(entre-deux zones, entre-deux bâtiments...)





## c - Les restes des espaces naturels

Les espaces naturels autour des villes ont subi le même phénomène de grignotage que les espaces ruraux, par déforestation et assèchement des marais. Des lambeaux épars de bois et de zones humides se sont retrouvés encerclés par la ville. Certains de ces espaces avaient été volontairement conservés et avaient fait l'objet de projets d'aménagement en espaces verts (coulées vertes, ceintures vertes, parcs publics à proximité des grands ensembles...) aujourd'hui définitivement abandonnés ou encore en projet.





















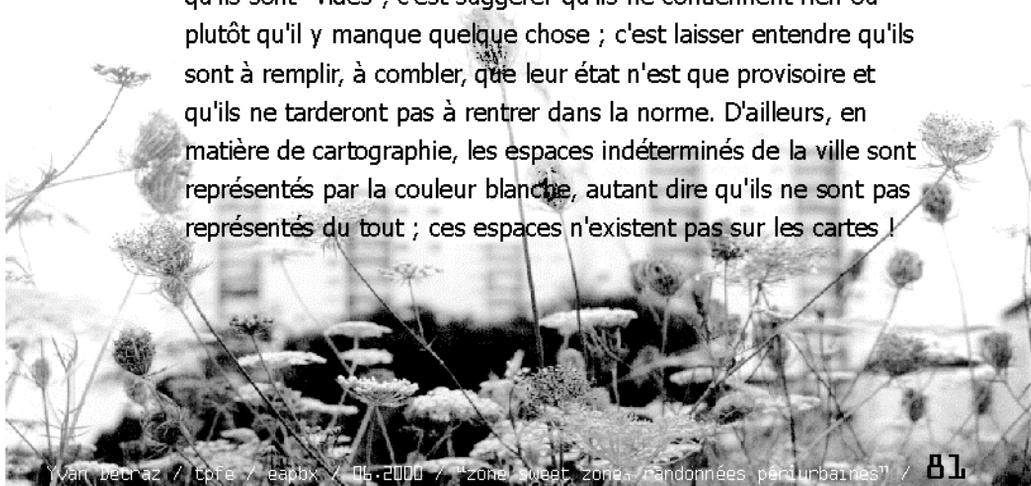
Cet essai de classement, de quantification des différents délaissés en fonction de leur mode de constitution ne suffit pas à rendre compte d'une réalité complexe et de la diversité effective de ces espaces. Seule leur fréquentation prolongée et répétée permet de mieux les connaître, de mieux les comprendre. Il faut procéder à un travail d'exploration *in situ* davantage en prise directe avec le quotidien de chaque terrain, se laisser aller à une approche plus sensible, plus sensitive, presque charnelle avec la surface de ces sols, en faire concrètement et directement l'expérience, dans la durée et la déambulation.

## > Des espaces autonomes et alternatifs

---

Espaces indéterminés et instables, les délaissés périurbains sont souvent perçus par les décideurs politiques et les aménageurs comme des territoires éteints. Ils n'y voient qu'ennui, gâchis économique et urbain ou ruine sociale, le délaissé étant souvent l'expression d'une perte de contrôle de l'homme sur son environnement, une anomalie dans un processus de parachèvement urbain. Le projet moderne associé à l'idée de progrès se montre en effet incapable d'en reconnaître la valeur et le désigne même comme le responsable des déséquilibres urbains.

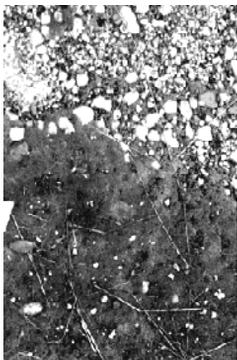
Ces "vides", comme on les nomme aujourd'hui, sont principalement considérés comme un stock d'espaces disponibles et envisagés sous l'angle de leur valeur marchande. L'emploi même du mot "vide" n'est pas innocent et sans conséquence. La non-qualité de vide peut être en effet très commode pour justifier le bien fondé d'une opération d'aménagement là où il aurait peut-être fallu prêter davantage attention au lieu. Car dire de ces espaces qu'ils sont "vides", c'est suggérer qu'ils ne contiennent rien ou plutôt qu'il y manque quelque chose ; c'est laisser entendre qu'ils sont à remplir, à combler, que leur état n'est que provisoire et qu'ils ne tarderont pas à rentrer dans la norme. D'ailleurs, en matière de cartographie, les espaces indéterminés de la ville sont représentés par la couleur blanche, autant dire qu'ils ne sont pas représentés du tout ; ces espaces n'existent pas sur les cartes !



Pourtant, nous ne vivons pas dans un espace cartographique, mais dans un espace topologique. Alors, les espaces "vides" sont-ils aussi vides qu'on nous le dit ? Certes, ils ont perdu leur usage ou fonction d'origine et sont la plupart du temps des déserts humains, mais ils ne sont pas pour autant des lieux fossilisés. La vie ne s'y est pas arrêtée. Au contraire, un terrain délaissé par l'activité humaine est un terrain reconquis par la nature. Les énergies naturelles prennent "naturellement" le relais des énergies humaines. L'abondante végétation qui s'y développe mais aussi les traces d'appropriations occasionnelles des hommes témoignent d'une vitalité bien réelle. Vus de l'intérieur, ils paraissent mener une existence propre et autonome, parallèle à celle de la ville officielle (qui les ignore).

Dans le processus évolutif du paysage anthropisé, le délaissé apparaît comme un temps mort de l'occupation du sol, susceptible de recevoir bientôt une affectation rentable. Dans le processus évolutif biologique, le délaissé apparaît comme un temps plein de l'activité du vivant, susceptible de générer un jardin, une forêt, une promenade, une réserve écologique ou tout cela à la fois.

De ce point de vue il paraît nécessaire de dresser un portrait plus affiné des délaissés périurbains afin d'en saisir la diversité et la richesse, d'en interroger les potentialités et les ressources.



L'Atelier "La forêt des délaissés", programme de recherche de la Société forestière de la Caisse des dépôts, 1998.

Ceci est une forêt. Plutôt qu'une terre vaine ou vague, ceci est un espace occupé par un processus de reconquête naturelle (...)  
Dire cela suffit sans doute à changer le regard des hommes sur ces territoires abandonnés.



Il s'agit de comprendre comment ils ont pu et su le plus souvent en l'absence de l'homme créer leur propre dynamique en inventant des processus tout-à-fait originaux d'autodéveloppement.

Il s'agit pour cela d'entrer dans la réalité, dans la matérialité de ces lieux.

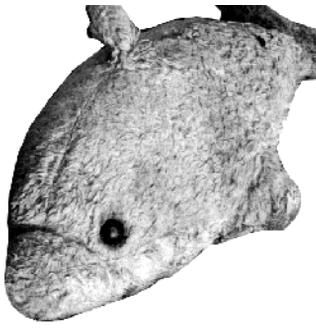
## *Visiter, arpenter, observer...*

D'abord, être attentif, un espace délaissé se devine souvent de loin. Ensuite, s'en approcher, en contournant un bâtiment industriel, en se faulant entre deux hangars commerciaux, en franchissant une clôture ou en longeant une voie rapide... Puis chercher une brèche, un passage pour y pénétrer, souvent en suivant une trace au sol, un petit sentier spontané, en repérant un trou dans un grillage, parfois en créant soi-même son passage.



A l'intérieur, on remarque en premier lieu une végétation sauvage et omniprésente : une prairie d'herbes folles, un fourré impénétrable, un sous-bois d'arbres centenaires... On pourrait se croire en pleine nature si ce n'est qu'autour, la ville nous envoie des signes de sa présence : bruits de voitures, fragments d'architectures aperçus à travers une éclaircie végétale... Mais surtout, la ville marque ces espaces de sa présence par les objets qu'elle y abandonne çà et là sans préoccupation, sans intention particulière : pneumatiques usagés, carcasses de voitures, débris domestiques en tous genres (livres sans valeur, boîtes de conserves, emballages divers, vieux vêtements, canapés, salons de jardin, frigos et machines à laver, épaves de vélo ou de tondeuses, moquettes et tapisseries déchirées...), matériaux urbains ou restes d'un chantier disposés en forme de monticule et créant parfois un relief insolite (gravats, pièces de macadam, bétons ferrailés, taules froissés, pilônes électriques brisés, souches et débris végétaux...). Parfois, on tombe sur les restes d'une ancienne occupation humaine, une maison abandonnée, une ruine industrielle, une route inachevée ou une voie ferrée désaffectée, une carrière fermée, une chapelle ou un monastère oublié, une ferme abandonnée ou un bunker squatté...



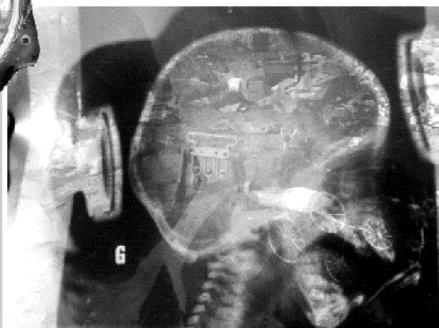
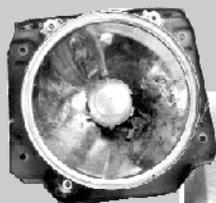
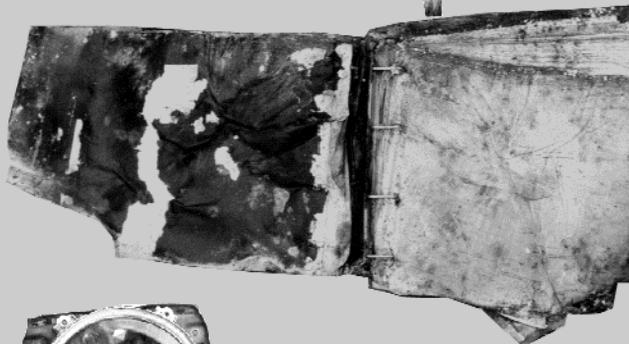
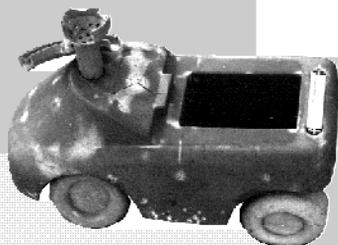
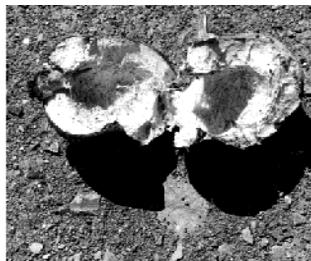
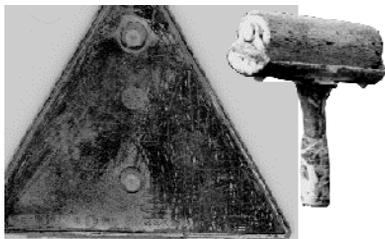


divers objets trouvés dans les délaissés



ACHINE à TRAI  
ULLWOOD  
IVAL. 108, rue S<sup>t</sup> MAUR





EOE

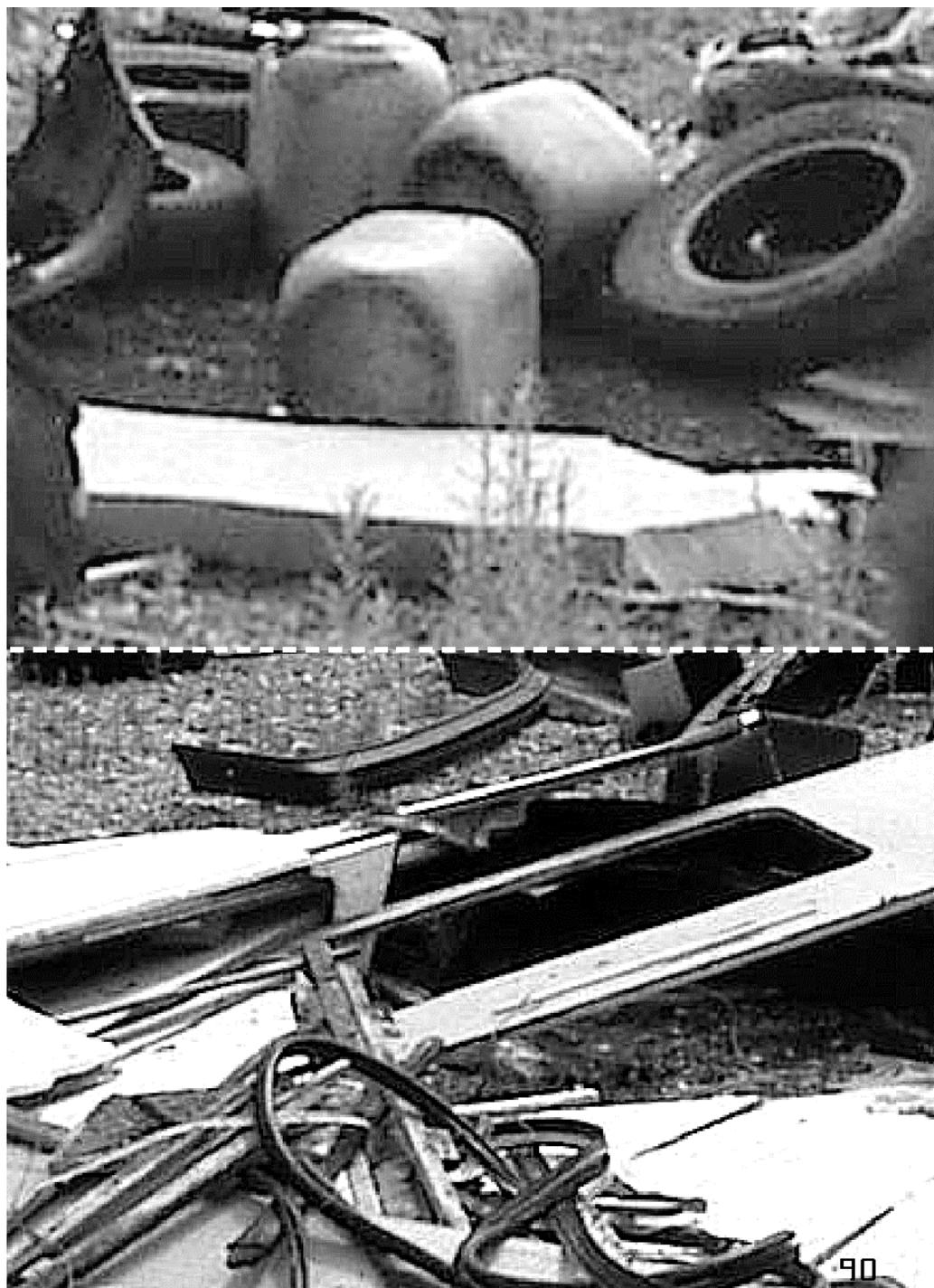




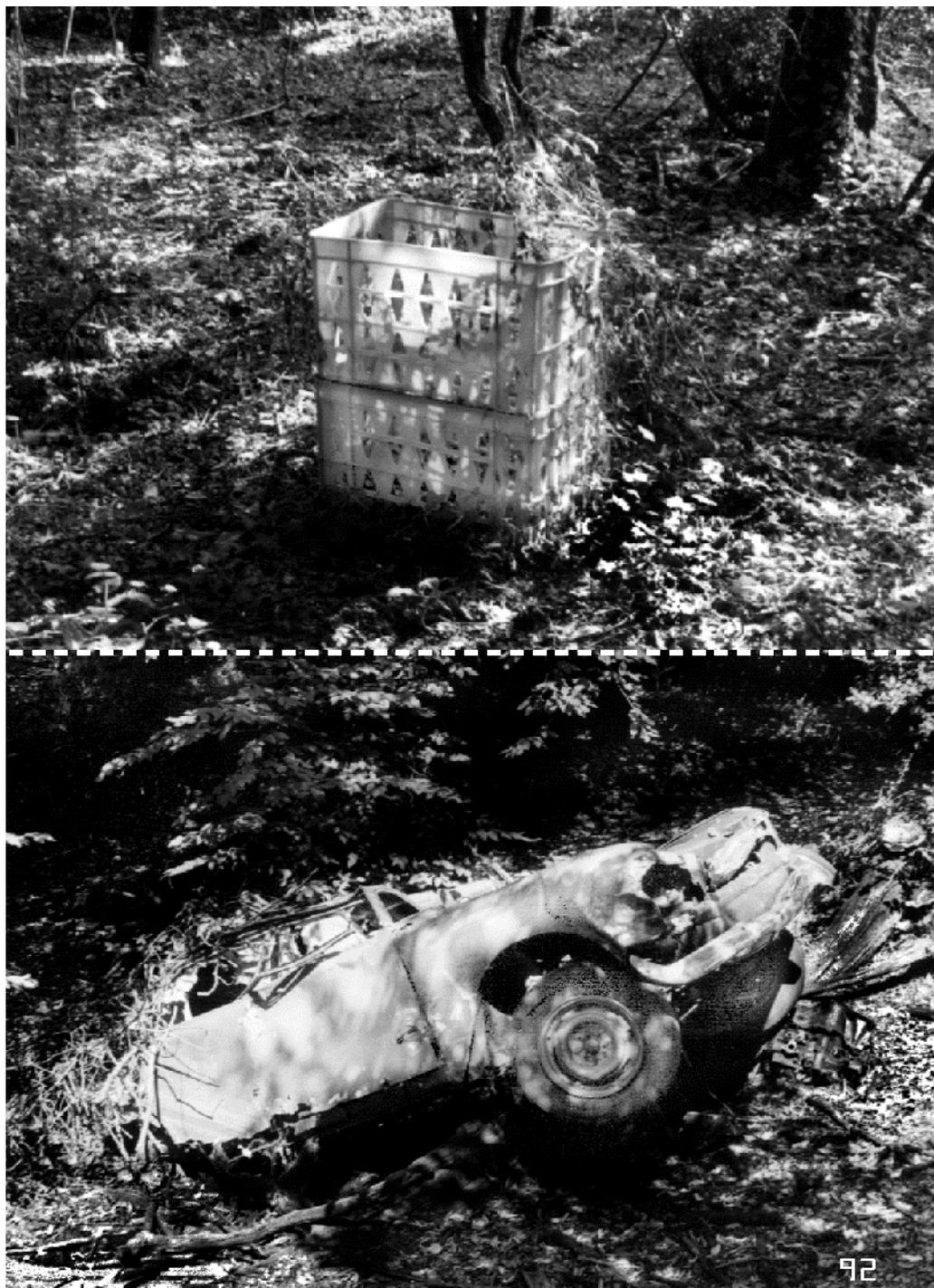
photographies trouvées dans les délaissés













Une poésie et une esthétique toutes particulières naissent de ces arrangements improbables et confus entre des représentants de la civilisation urbaine et la matière végétale. Objets formels et ruines d'architectures privés d'usage se vident de leur sens pour trouver dans l'assimilation à la terre et aux végétaux une nouvelle destination, une nouvelle raison, une nouvelle existence. L'homme n'exerçant plus son contrôle, ils adoptent le même comportement que les éléments naturels (accident, érosion, altération, transformation...), ils se soumettent aux mêmes forces physiques et chimiques : vent, pluie, chaleur, pesanteur...

Le bonheur de ces lieux tient de cette collection éclectique de formes et de textures, de ce paysage hybride et mutant qui n'est ni tout-à-fait la ville, ni tout-à-fait la nature. Se met alors en place un environnement composite informe et indéterminé, dynamique et vivant dans lequel le regard jubile et le pas devient frénétique. On se met à chercher un rebut ou une ruine comme on cherche un trésor, on trouve parfois des trésors, on tombe par hasard sur une épave de tracteur comme on fait une rencontre imprévue et réjouissante...

Ici, la ville, la civilisation, ne contamine pas des espaces naturels car ces espaces sont la ville, sont une certaine réalité de la ville. Leur devenir est désormais lié à celui de la ville, donc à celui de l'homme. De ces dépotoirs d'objets et d'architectures se dégagent une mémoire, une archéologie de nos modes de vie et de consommation. Le délaissé est une production humaine en même temps qu'un milieu vivant. Il revêt un caractère de chantier invo-

lontaine, de territoire en mutation car quelque chose d'imprévisible y est à l'œuvre, s'y (auto)construit, des forces qui nous échappent le régissent.

Le délaissé est en mouvement.

Il s'agit d'accompagner ce mouvement.



Philippe Rahm "Sous les pavés,  
l'herbe", Architecture d'aujourd'hui  
d'oct 1997, juin 1998, p. 97

(...) les déchets abandonnés par l'homme sont parfois capables d'harmonie avec la nature, la matière inerte est aussi l'alimentation des plantes et finalement la nôtre (...), il y a interaction chimique entre l'inerte et le vivant. Dès lors le monde minéral et le monde végétal ne doivent plus être opposés l'un à l'autre.

Gilles CLEMENT. *Eloge de la friche*  
dans "Une école buissonnière".  
Hazan, Paris, 1997, p. 36

De tout temps, la friche s'est présentée à moi comme le plus immédiat des jardins. Un lieu sans interdit, pourvu des richesses ordinaires de la nature, fleurs, arbres, insectes, oiseaux, tous entremêlés dans un agencement compliqué et magnifique, chargé de résonances obscures pour un enfant. Surprises, peurs, parfums, innombrables perspectives, incessantes luttes, musiques indéchiffrables et suffisantes, exprimant l'essentiel de tout ce qu'un homme, soustrait à la tyrannie des artifices, peut ressentir : la vie.

A côté de quoi les jardins policés, nets, débarrassés d'herbes mauvaises, engazonnés sans mesure, traversés de chemins obligés, complantés d'arbres raides et taillés, fleuris jusqu'à la glotte d'espèces scintillantes, presque vernies, se présentent comme des modèles en kit, des objets à copier, trop parfaits, trop verts ou trop rouges, trop finis pour ne pas entraîner chez l'imprudent visiteur un sentiment de déréliction : être seul car se sentir abandonné de la nature elle-même. Pour résister à la lyophilisation de l'âme qu'aurait entraînée une complaisance envers ces jardins de catalogue, j'ai préféré m'égarer dans les profusions de nature à travers le monde, notamment là où la friche, dans son imprévisible dynamique, semblait offrir au jardinier une place de choix.

(...) L'abandon s'empare d'un sol avec appétit, tout y est bon et sans caprice, ajusté à la satiété du lieu.

(...) La friche est une terre libertine, sans amarre, un espace en déprise dans une faille du temps, une île.

(...) Itinéraire d'une friche : celui d'une peur attendue - sans grande identité mais tellement opportune ; celui d'un parfum croisé d'algues et de buis - impossible mélange, lentement différé par une brise de terre ; celui d'un trésor peu considérable, énorme cependant, d'un secret perpétuellement tenu comme en tiennent parfois dans leurs mains les enfants.



Lieux de la marge, du caché et de l'étrange ; lieux du possible et de la subversion, du bricolage et des petites inventions, de la récupération et du détournement ; réservoir d'images et d'imaginaire ; lieux où les choses se régénèrent en silence à l'écart des espaces trop codifiés de la ville ; lieux abritant une vie échappant au contrôle et à la norme, les délaissés nous placent dans un rapport utopique à la ville. Parce que les friches, terrains vagues, bâtiments abandonnés ou autres espaces résiduels sont des lieux où la propriété n'est pas ressentie et semblent n'appartenir qu'à eux-mêmes, un rare sentiment de liberté s'en dégage. Ils autorisent tout ce que la ville officielle a interdit ou rendu impossible par la surprivatisation et la surréglementation des espaces. A défaut d'un statut reconnu, les délaissés semblent donc avoir de fait, une réelle fonction dans la ville.

Déjà, dans les années 50 à 70, les terrains vagues qui entouraient les vieilles banlieues et les villes nouvelles jouaient un rôle déterminant dans le quotidien des habitants les plus défavorisés. Ils étaient de véritables lieux de ressources, de véritables espaces de compensation en procurant à proximité des logements, des étendues sauvages pour le braconnage, la cueillette, le jardinage ou le ramassage du bois de chauffage. Les ferrailleurs et les chiffonniers y trouvaient leurs matières premières, les voleurs s'y cachaient pour fuir ou préparer leur prochain forfait et les enfants ne pouvaient rêver meilleurs terrains d'aventures... Le cinéma (avec les films néoréalistes italiens, certains polars français des années 60 et plus tard avec des auteurs comme Jacques Tati et Georges Perec) et la photographie (avec Robert Doisneau...)

contribuèrent à faire entrer ces lieux dans notre imaginaire collectif de la ville et sa banlieue.

Les délaissés d'aujourd'hui ne jouissent plus de cette même image positive et populaire. Ils ont en partie perdu cette fonction régulatrice et alternative dans la ville. Et, bien qu'omniprésents

dans le paysage périurbain, ils sont paradoxalement invisibles, ou plutôt, nous ne les voyons plus.

Pourtant, dès l'instant où l'on commence à les visiter, on s'aperçoit qu'ils accueillent toujours de nombreuses pratiques, des plus champêtres aux moins avouables. De façon plus confidentielle et dans des proportions moindres, les délaissés contemporains perpétuent les traditions d'usage des terrains vagues d'autrefois.



Lieu où l'on vient faire une simple promenade, ou bien pique-niquer autour d'un feu, lieu où l'on se donne rendez-vous..., où l'on vient cueillir des mures sauvages ou des fleurs, chercher des champignons et parfois cultiver un bout de terre, lieu où les enfants viennent construire leurs cabanes en recyclant les objets et matériaux qu'ils trouvent sur place, mais aussi lieu où l'on vient abandonner une voiture, une mobilette volée, où l'on vient décharger ses rebuts...



cabanes











## Grillades sauvages

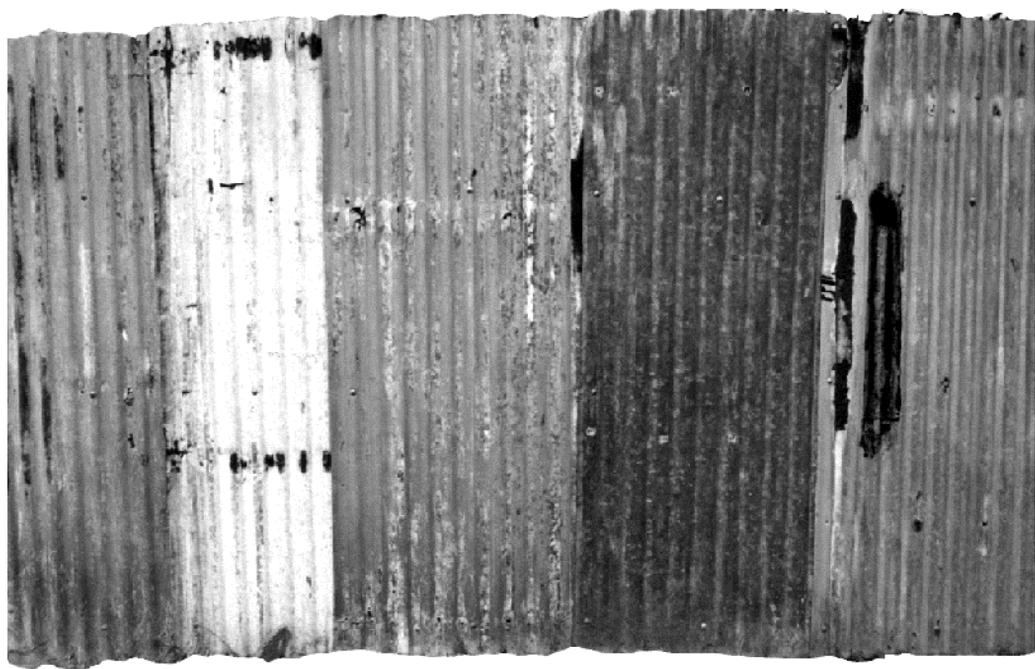


Matériaux en décharge





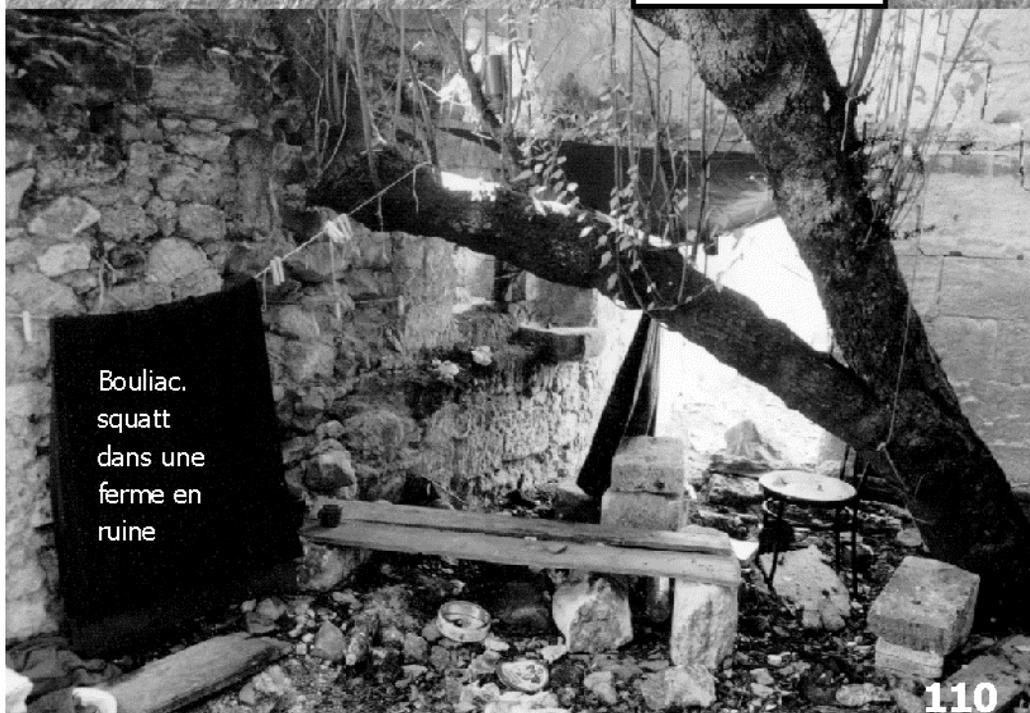






Bègles, dans une tente de l'armée

Habiter les délaissés



Bouliac,  
squatt  
dans une  
ferme en  
ruine

(...) Toujours le long de la berge, un peu plus loin, une ouverture (...) donne accès à un terrain vague couvert d'une végétation abondante dans laquelle sont nichées une tente et deux cabanes. Devant l'une des deux cabanes, un type, que je vois de dos, est en train de fendre du bois, et à côté de lui, un grand chien noir, que je vois de face, me regarde. Craignant que le chien ne m'attaque sans consulter son maître, je hèle ce dernier, il se retourne, et après que nous avons échangé deux ou trois banalités témoignant de notre bonne volonté réciproque, il m'invite à le rejoindre et à m'asseoir sur une chaise, un peu humide, posée là devant une table de pique-nique. Le type n'est ni surpris ni intimidé par mon intrusion, à la fois parce qu'il est d'un naturel sociable et parce que comme il m'en affranchit aussitôt, quantité de journalistes et même de télévisions ont fréquenté sa cabane depuis que la construction du Grand Stade est à l'ordre du jour. Il s'appelle Stéphane, il a fêté ses trente et un ans le 2 novembre, et cela fait cinq ans qu'il vit dans sa cabane sur le terrain du futur Grand Stade. Quant au chien noir, c'est une chienne, et elle appartient à un couple de squatters relogés par l'assistante sociale dans un foyer où les chiens ne sont pas admis. Lui-même, refusant d'être logé sous un toit, a demandé à la même assistante sociale si elle ne pouvait pas lui trouver une caravane. "je suis en meilleure santé, ajoute Stéphane, depuis que je vis dehors et, quand on y a pris goût, après, c'est dur de s'en séparer." Tous les soirs, avec la chienne, il fait au pas de gymnastique le tour complet de l'emprise du Grand Stade - le quai, l'avenue de Pressensé, l'avenue du Président Wilson sous les pilotis de l'autoroute A1 - ce qui représente une pincée de kilomètres. Jusqu'à une époque récente, treize personnes vivaient éparées dans ce petit enclos, où elles composaient une société multiraciale, polyglotte, et, d'après Stéphane, harmonieuse. Ses plus proches voisins étaient un Africain, un Portugais, et un Tchèque qu'il a hébergés dans sa propre cabane jusqu'à ce qu'il se fasse expulser par la police, il y a quelques mois (...). Aujourd'hui, il ne reste plus que quatre squatters : outre Stéphane, un père maghrébin et sa fille, logés dans la cabane la plus spacieuse, et, sous une tente procurée par l'assistante sociale, Noël, dit Nono, la cinquantaine, émérite, qui attend d'avoir la retraite et un studio car il se refuse à finir dans un foyer. "Nono, c'est mon pote, c'est le premier que j'aie connu sur le terrain, je peux lui demander n'importe quoi." Stéphane insiste beaucoup sur le fait que le mode vie qu'il

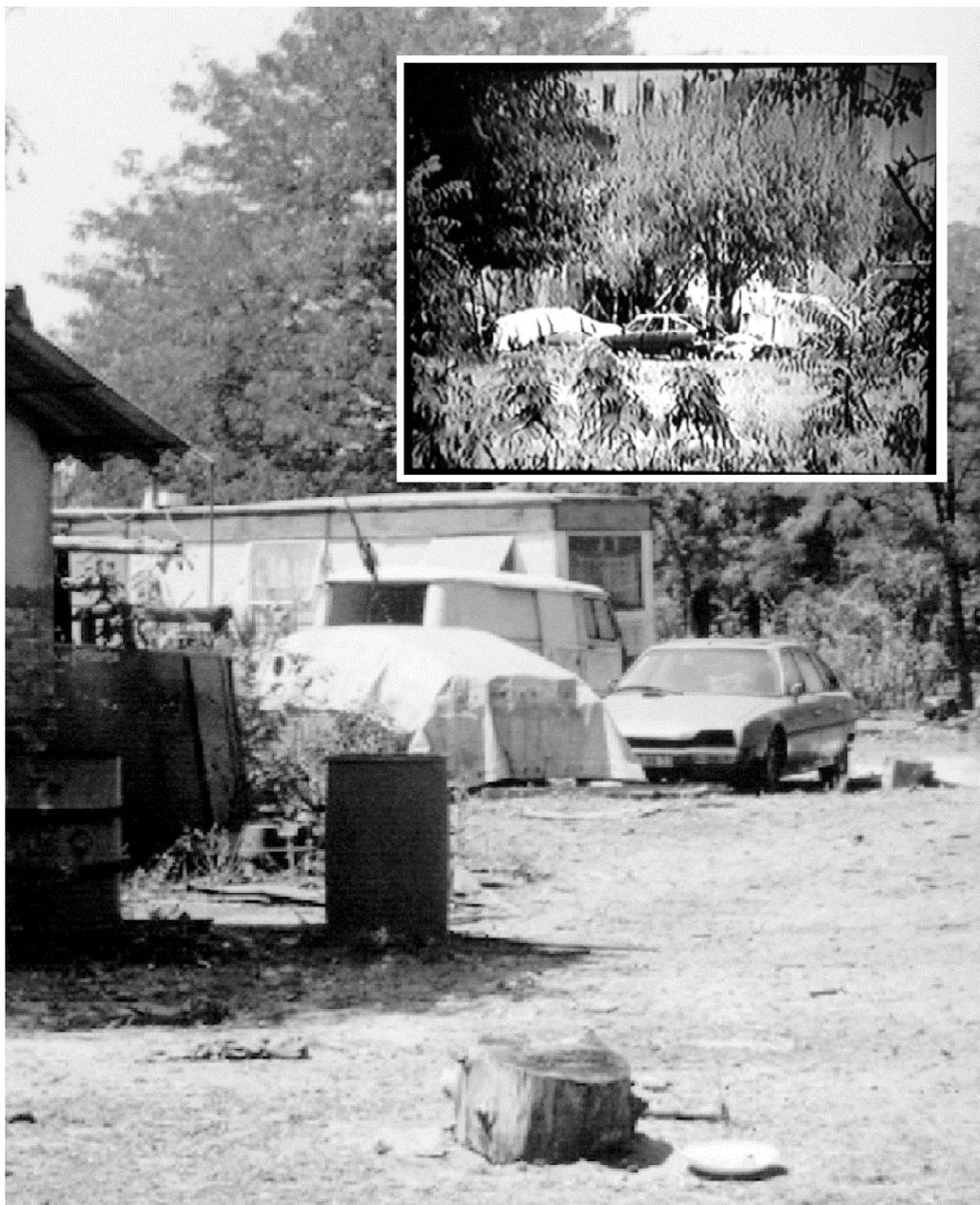
a choisi exclut tout laisser aller : "depuis que je vis ici, j'ai toujours dormi dans des draps blancs. Mais le matin, quand on se réveille, il s'agit pas de se dire, hum, je vais redormir un coup." Il faut ramasser du bois, aller au robinet de l'écluse chercher de l'eau, veiller à recharger la batterie d'automobile pour l'éclairage. S'excusant de l'aspect un peu négligé, désormais, de l'environnement immédiat de sa cabane, Stéphane souligne qu'"avant c'était toujours bien entretenu, j'avais même des toilettes à l'extérieur, impeccables, avec un enrouleur pour le PQ". "L'été, la cabane disparaissait entièrement sous les feuilles. Personne ne voyait !" Bâtie dans un repli de terrain, elle est encore bien protégée de la curiosité par les arbres, dont un cerisier qui, en saison donne de cent à cent cinquante kilos de fruits". "Les trois quarts, c'est pour les piafs et les mômes, mais il en reste tout de même quelques kilos pour moi." "Avant, ici, c'était le paradis, il y avait de la végétation partout, et des oiseaux, et des lapins, même des renards ! Un matin, j'en ai vu quatre !" Aujourd'hui, les travaux de déboisement, de terrassement ont fait fuir au loin lapins et renards. " Par contre ce qu'il y a encore ici, c'est des gaspards ! Avant on était tranquille parce qu'il y avait des chats en pagaille. Mais alors là, la nuit, ça passe dans mon double toit (Stéphane imite le bruit de la cavalcade des rats dans le double toit), ils vont même jusqu'à bouffer dans la gamelle du chien. Attention ! C'est très intelligent, un rat, ça ouvre une boîte de conserve s'il sent qu'il y a quelque chose à bouffer dedans. Quand j'ai mis de la laine de verre dans la cloison, ils me la piquaient au fur et à mesure pour faire leur nids : c'est pas con ces animaux-là !" Stéphane regrette que l'on n'ait pas créé sur ce terrain un grand parc, presque sans rien changer : "Ici, à Saint-Denis, c'est déjà le bordel avec les jeunes, alors avec le Grand Stade, les jours de match..." "Enfin les jeunes, corrige Stéphane, ceux qui viennent, dans l'ensemble, c'est pas des fouteurs de merde, ils viennent faire un barbecue, fumer leur teuche... Quand ils ont vidé le canal, on allait même ensemble aux écrevisses (...)" À l'intérieur de la cabane, on remarque un poêle Godin, une petite loupiotte alimentée par la batterie d'automobile déjà citée, et une gazinière sur laquelle mijote une marmite de poulet en sauce. Sur le meuble trône le portrait de deux mômes : car Stéphane a deux enfants et une femme à qui il va rendre visite chaque week-end non loin d'ici, dans une HLM de l'île Saint-Denis. (...)

En bordure de la rocade, un campement de gens du voyage



Sur le digue du lac de Bordeaux, derrière la station service, des SDF se sont aménagé un véritable repaire





uges, échangeur Campilleau. Sur les ruines d'une ancienne maison,  
l'homme s'est installé en compagnie de son cheval et de ses poules.



Bouliac. Un potager sauvage



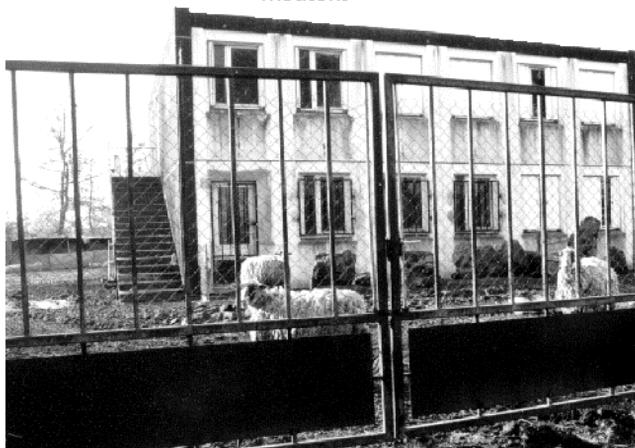
Activités de subsistance dans les délaissés

Begles. Un jardinier utilise un terrain délaissé pour fabriquer son



Au pied du pont  
d'Aquitaine.  
Une chèvre attachee à son piquet

Pessac. Immeuble de bureaux abandonné,  
transformé en enclos à moutons

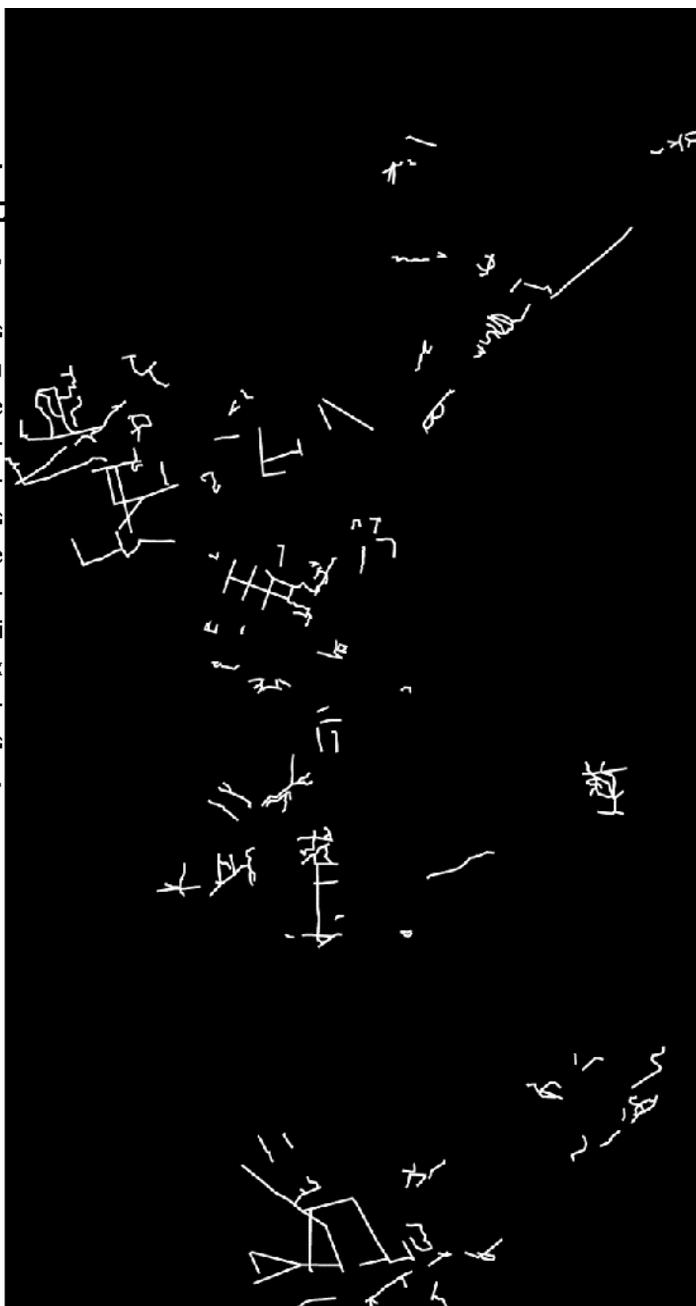


Pessac. Le long de la rocade, un couple cueille des mûres sauvages



## Carte des sentiers traversant les délaissés.

On trouve, en plus des chemins correspondant au maillage foncier agricole antérieur (chemins vicinaux, chemins d'exploitation...), des petits sentiers sauvages, obtenus par le passage répété des habitants et matérialisant ainsi des besoins nouveaux (chemins de traverse, passages vers certains sites particuliers...).













Nombre de cinéastes et photographes contemporains ont cherché à comprendre, exprimer ou célébrer le chaos urbain et l'avènement de la métropole à travers la poésie et l'esthétique de la friche, du terrain vague, de la ruine moderne... On pense tout particulièrement à l'œuvre cinématographique de Wim Wenders traversée par la question de la ville contemporaine et des espaces en déshérence (*Les ailes du désir, Alice dans les villes, Paris texas, jusqu'au bout du monde...*) et aux travaux de certains artistes comme Robert Smithson (Cf. texte page suivante) sur l'entropie urbaine ou Tadashi Kawamata sur le thème de la construction précaire et provisoire à partir de matériaux de récupération (fabrication de favelas, de cabanes suburbaines, colonisation de bâtiments en ruines...).



Tadashi Kawamata,  
*Field Work in Mito*,  
1990



Tadashi Kawamata,  
*Destroy Church*  
*Kassel, documenta 8*,  
1987



Les ailes du désir, Wim Wenders, 1987



Alice dans les villes, Wim Wenders, 1973



Robert Smithson, "Une visite des monuments de Passaic, New Jersey" dans le catalogue de l'exposition "Robert Smithson, le paysage entropique 1960/1973, Musées de Marseille - Réunion des musées nationaux, 1994, p. 180



"De l'autre côté du fleuve, en provenance de Rutherford, on pouvait entendre le son à peine perceptible d'un système de diffusion par haut-parleurs ainsi que les faibles clameurs d'une foule de spectateurs assistant à un match de football. En fait, le paysage n'avait rien d'un paysage : c'était une espèce particulière d'héliographie, un monde de carte postale en cours d'autodestruction, plein d'immortalité ratée et de grandeur oppressante.

J'avais évolué à l'intérieur d'un film que je n'arrivais pas à me représenter, mais au moment même où la perplexité m'envahissait, je vis un panneau vert qui m'expliquait tout :

Travaux publics construction de l'autoroute 21  
Système autoroutier fédéral

Fonds de dépôts

2867000 dollars

Ministère américain du commerce

Bureau des ponts et chaussées

2876000 dollars

Bureau des autoroutes du New Jersey

Ce degré zéro du panorama semblait contenir des ruines à l'envers - autrement dit, tous les bâtiments neufs qui finiraient par y être construits.

Il s'agit là de l'opposé de la ruine romantique,

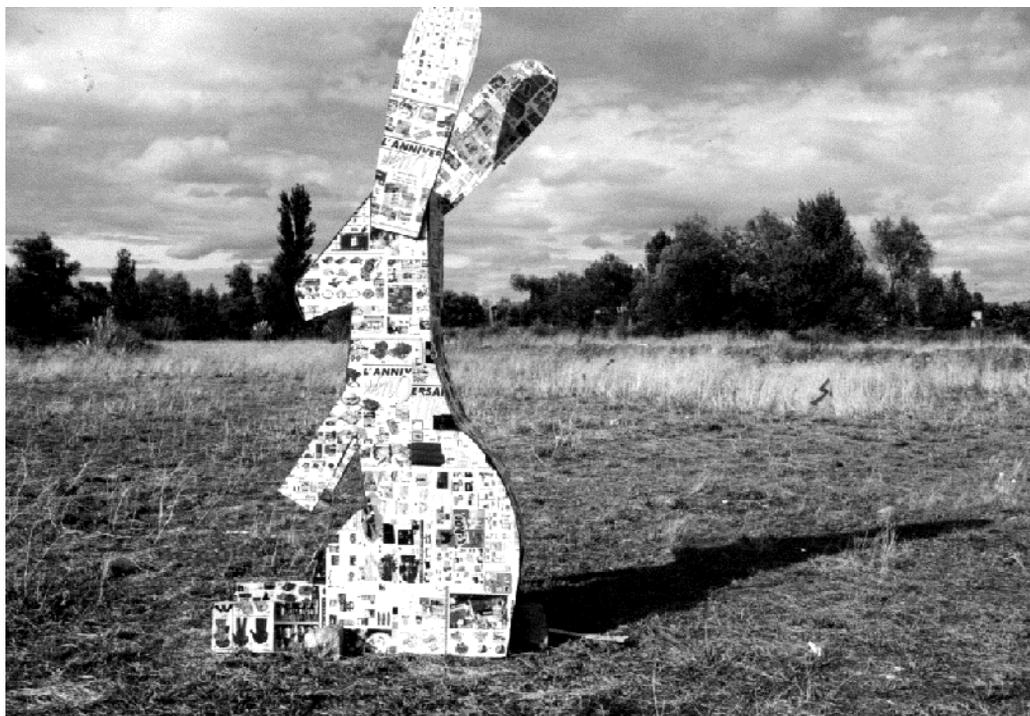
car ces édifices ne tombent pas en ruine après avoir été construits, mais plutôt s'élèvent en ruine avant d'être construits. Cette mise en scène anti-romantique fait penser à l'idée discréditée de temps et à nombre d'autres choses "passées de mode". Mais les banlieues existent en dehors de tout passé rationnel et des grands événements de l'histoire. Oh, bien sûr, on peut sans doute y trouver quelques statues, une légende ou une ou deux curiosités, mais pas de passé - uniquement ce qui passe pour un futur : une Utopie privée de fondement, un lieu où les machines sont au repos et où le soleil s'est cristallisé, un lieu où la cimenterie de Passaic (253 River Drive) fait de bonnes affaires dans la pierre, les matières bitumeuses, le sable et le ciment. Passaic semble n'être faite que de trous par rapport à la ville de New York qui, au contraire semble compacte et pleine à craquer, et en un sens tous ces trous constituent les vides monumentaux qui dessinent, sans le vouloir, les traces de mémoires laissées par une série de futurs abandonnés. De tels futurs apparaissent au cinéma dans les utopies de série B et sont imités ensuite par les banlieusards. Les vitrines du marchand de voiture City Motors proclament l'existence de l'Utopie : 1968 Wide track pontiacs - Executive, Bonneville, Tempest, Grand Prix, Firebirds, GTO, Catalina et Le Mans. Cette incantation visuelle se trouvait au bout du chantier de construction de l'autoroute.

J'arrivais ensuite à un groupe de voitures d'occasion. Pour un changement, c'était à vrai dire plutôt réussi. Avais-je pénétré dans un nouveau territoire ? (Michael Baldwin, un artiste anglais, a dit : "On peut se demander si le pays change effectivement - il ne change pas comme le fait un feu de circulation") Peut-être me retrouvais-je à un degré inférieur de futur - avais-je laissé derrière moi le véritable futur afin de pénétrer dans un futur artificiel ? C'était effectivement ce qui s'était passé. A ce stade de mon odyssée suburbaine, j'avais laissé la réalité derrière moi.

interventions d'artistes dans les délaissés

Bordeaux Lac





Bordeaux Lac

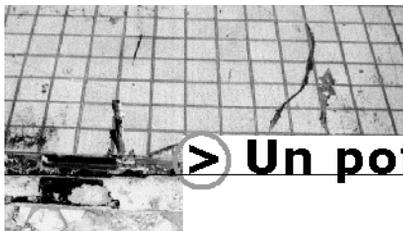


Bègles. Arrangement d'objets quotidiens usagés (chaussures, ustensiles de cuisine, magazines, mobilier...) et poèmes manuscrits sur papier.





Collines de Bassens



Stalker, Rome Archipel fractal,  
Technique et Architecture  
n° 427, p. 84

## ➤ Un potentiel structurant

Les espaces oubliés portent en eux-mêmes la double essence de déchet et de ressource.

Les laissés pour compte de l'urbanisation extensive, ces espaces que la ville abandonne, oublie, et ceux qu'elle met en attente sont perçus comme des éléments déstructurant le cadre de vie périurbain. Car une des caractéristiques du périurbain est une prégnance encore très marquée du paysage géographique (due à l'étalement, la faible densité, l'effet de distance et d'horizon, la confusion des limites...) ; paysage géographique le plus souvent considéré comme simple réceptacle à l'urbanisation et par conséquent mutilé ou carrément détruit. C'est donc davantage le caractère abîmé du paysage qui confère au périurbain son aspect désorganisé et laid que le peu de qualité du bâti lui-même.

La fabrication d'un paysage périurbain structuré et organisé suppose de porter une attention égale au plein et au vide. Le plein seul ne suffit pas à façonner un tel paysage. L'état actuel des choses démontre l'échec de la plupart des politiques d'aménagement qui pensent toujours que c'est en considérant seulement le plein, le bâti et en encourageant la densification qu'elles réussiront à recomposer un territoire cohérent et hiérarchisé, alors qu'il faudrait commencer par repenser le rapport entre plein et vide, en promouvant un dialogue signifiant entre ces deux composantes, en

orientant en somme la réflexion dans cette interface. Il s'agit de déplacer le rapport dialectique qui existait autrefois entre la ville et son extérieur au sein même de la grande ville, entre ses morceaux construits et ses espaces libres.

Les délaissés occupent des positions stratégiques, imbriquées dans le tissu périurbain, souvent en des points névralgiques, aux interfaces de territoires qui s'ignorent. Ils portent de ce fait en eux un enjeu de médiation, de transition. Ils doivent être considérés comme les lieux qui, plus que tout autre, caractérisent la ville contemporaine et où se joue son devenir. Les délaissés, des plus petits interstices aux grands espaces ouverts, peuvent alors devenir des lieux structurants et participer du projet périurbain.

Pourquoi ne pas considérer ces espaces non pensés, résultants, comme des espaces de compensation offerts à la ville ? Ils induisent un potentiel de liberté en contre point des tissus denses et fortement réglementés des centres anciens.

Il faut "accueillir" et révéler le délaissé dans la ville, lui reconnaître un statut d'espace légitime et montré, enfin accepter qu'il étende et enrichisse la réalité urbaine (c'est la ville dans son ensemble qui est concernée). Il doit s'imposer comme un nouveaux paysage contemporain, comme un nouvel horizon à la ville, à prendre en compte dans les pratiques et les représentations.

Le délaissé peut devenir un protagoniste des territoires périurbains, contribuer à les fabriquer et non plus à les déchirer.

Tout comme l'espace aménagé, le délaissé peut désigner une présence urbaine. Le périurbain doit pouvoir faire du délaissé un élément constitutif majeur de sa forme et de sa fabrication. Le délaissé comme instrument opérationnel en même temps que réserve bucolique peut être le moyen de redonner du sens à la distance, à l'espace, à l'horizontalité en inversant la hiérarchie de valeur entre le bâti et le non bâti. Les délaissés peuvent enfin être au périurbain ce que la rue et la place sont à la ville traditionnelle : un espace public fondamental. Un espace public qui toutefois se distinguerait de son référent historique, puisqu'il serait davantage géographique que géométrique.

Ces intentions réclament le projet d'un nouvel espace urbain issu du délaissé, un espace à remettre en jeu dans l'imaginaire collectif de la ville, pour qu'il devienne un allié de l'habitant. La ville a à assumer les situations résiduelles et indéterminées de ses sols abandonnés. Elle doit pouvoir s'assouplir et ménager un abri pour le sauvage, le nomade et le non planifié ; pour un espace économiquement improductif mais rentable d'un point de vue social, symbolique ou écologique. Il s'agit de reconnaître ce nouvel espace dans la ville, inédit et gratuit. Il s'agit pour la ville elle-même d'accepter en son sein une contre-ville et pour le pouvoir, l'espace d'émergence d'un contre-pouvoir.

La ville n'a probablement jamais contenu autant de zones de liberté et d'indécision, d'espaces à parcourir, à pratiquer ; elle n'a potentiellement jamais été aussi ouverte à l'expérience et appropriable par tous.

Nous avons à interroger la capacité des délaissés, à susciter de nouvelles créativité, à fonder de nouvelles appartenances, de nouvelles solidarités, enfin à produire de l'urbanité. Mais pour qu'ils puissent devenir les lieux d'une pratique publique et collective, il faut d'abord reconnaître et faire reconnaître l'intérêt et la richesse des délaissés. Dans ces conditions seulement, il sera possible de rendre à la collectivité l'usage de ces espaces, de lui en favoriser l'appropriation afin qu'elle puisse y tracer les chemins d'un art de vivre et d'habiter inédit.



CON  
D'UN  
D'  
F  
PEF



TITUTION  
E MATRICE  
ESPACES  
UBLICS  
IURBAINS

*3ème partie*

CONSTITUTION  
D'UNE MATRICE  
D'ESPACES PUBLICS  
PERIURBAINS



## [ TERRES COMMUNES ]

### > Repérage

---

Comme on vient de le voir, la ville ne produit plus d'espace public dans ses lointaines périphéries et pourtant elle y secrète en abondance des espaces sans fonction. Le rapprochement de ces deux constats est porteur d'un espoir : la récupération des délaissés ne pourrait-elle pas en effet compenser cette carence en espace public ?

Je tenterais de répondre à cette question en l'illustrant par une situation existante : je prendrais l'exemple de l'espace périurbain de l'agglomération bordelaise. Le territoire concerné correspond approximativement à une couronne comprise entre une limite fictive de 2 à 4 kms à l'intérieur de la rocade et une limite indéterminée allant bien au-delà de la rocade, jusqu'aux confins des dernières grappes urbaines.

Il est avant tout nécessaire d'établir un état des lieux cartographique des espaces publics existants et des délaissés périurbains. Il s'agit de donner un visage à ces deux réalités et de mesurer la place que chacune d'elle occupe dans l'ensemble de l'agglomération.

Le repérage des espaces publics périurbains provient du recouplement de plusieurs documents cartographiques (plan IGN, plan Blay-Foldex et divers guides communaux) ainsi que d'un relevé de terrain.

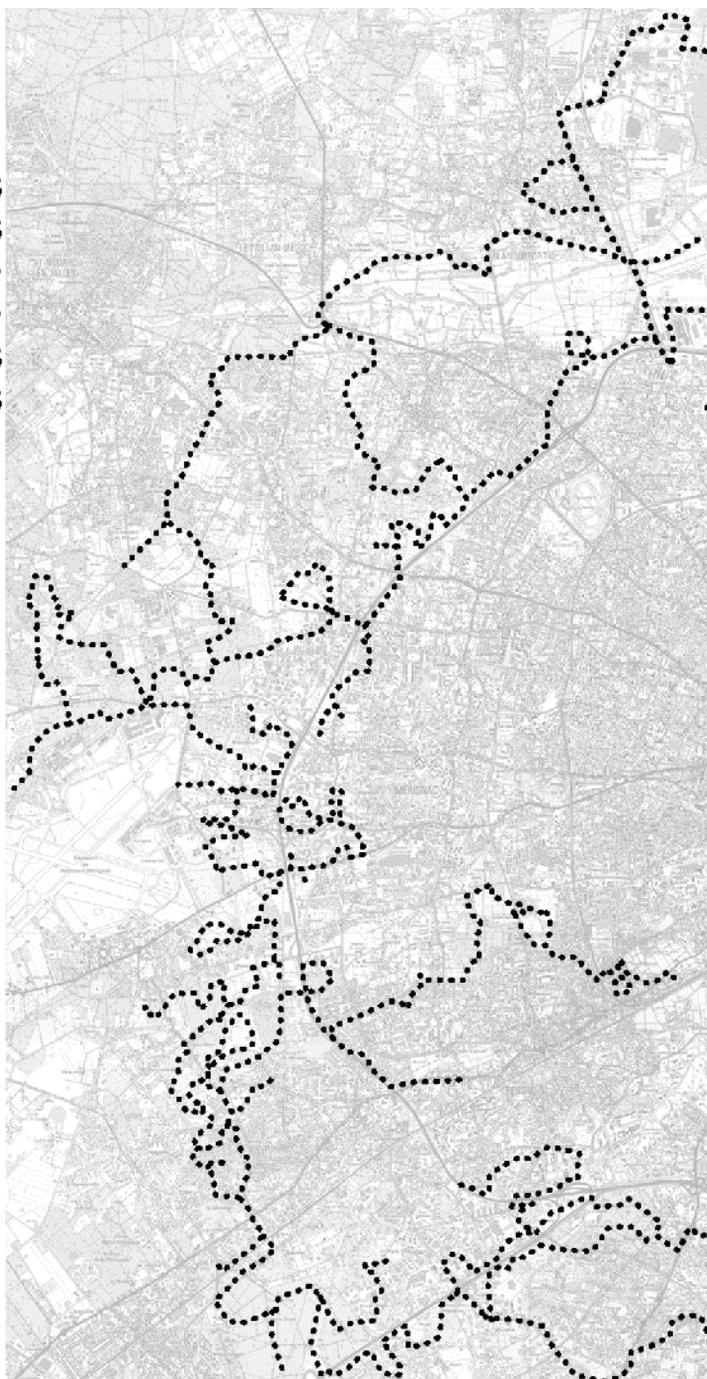
Le repérage des délaissés périurbain est quant à lui exclusivement issu du terrain.

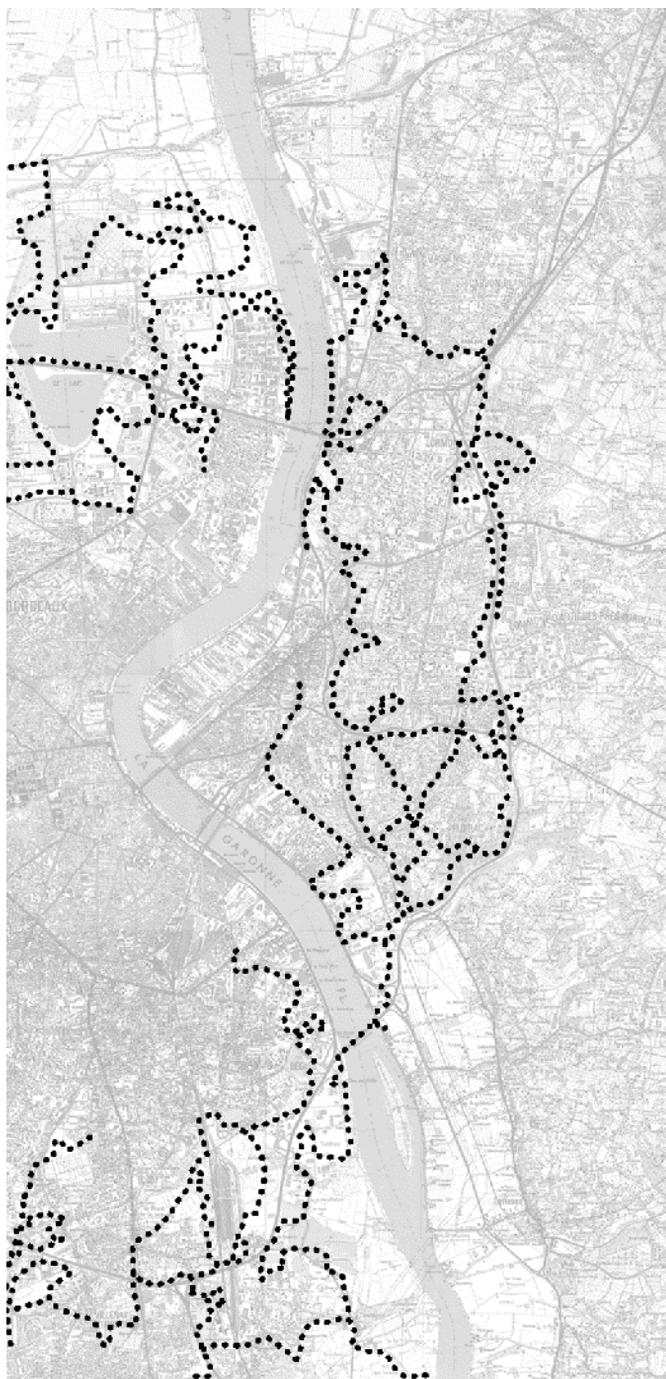
Le repérage a été réalisé durant l'été 1999. L'enjeu n'était pas de produire un relevé exhaustif des délaissés mais plutôt de valider des hypothèses de départ : la continuité spatiale des délaissés, la possibilité de rester de façon presque permanente dans un envers de la ville officielle et la pertinence d'y exercer avec bonheur la pratique de la randonnée.

Ainsi, le repérage s'est effectué en sillonnant à pied le territoire périurbain - la marche étant envisagée comme un mode opératoire de connaissance territoriale, comme un véritable procédé de lecture urbaine.

La méthodologie employée consistait à identifier préalablement à l'aide d'une carte IGN au 1/25000ème et d'une photo aérienne à la même échelle, des zones non bâties, puis, sur place, à naviguer à vue en se laissant guider par les chemins et les sentiers ou en ouvrant de nouveaux passages ; et surtout en se donnant pour principale contrainte de chercher systématiquement à passer d'un délaissé à l'autre en parcourant le moins de distance possible dans les zones bâties.

Itinéraires  
empruntés  
pour réali-  
ser le repé-  
rage des  
espaces  
délaissés.





Inventaire  
des parcs  
et espaces  
verts  
publics de  
l'agglomération bor-  
delaise.





Espaces  
délaiés de  
l'agglomération bor-  
donnaise (relevé  
non exhaus-  
tif).





La mise en regard des deux documents illustre bien l'hypothèse de départ, à savoir d'un côté, un déficit d'espaces publics et de l'autre, une abondance d'espace délaissés.

On observe clairement que les espaces publics correspondent à des entités séparées et autonomes, à des sortes de "prothèses publiques". Ce sont essentiellement des espaces boisés dédiés à la détente et au sport (grands parcs, forêts aménagées, bases de loisirs...) et des lieux thématiques à visiter (jardin botanique, parc floral...). Ils se caractérisent donc par un faible niveau de diversité et de mixité d'usage. Mais ils se présentent surtout en nombre relativement limité, ne pouvant ainsi répondre que très partiellement à la demande actuelle et croissante d'espaces publics de périphérie.

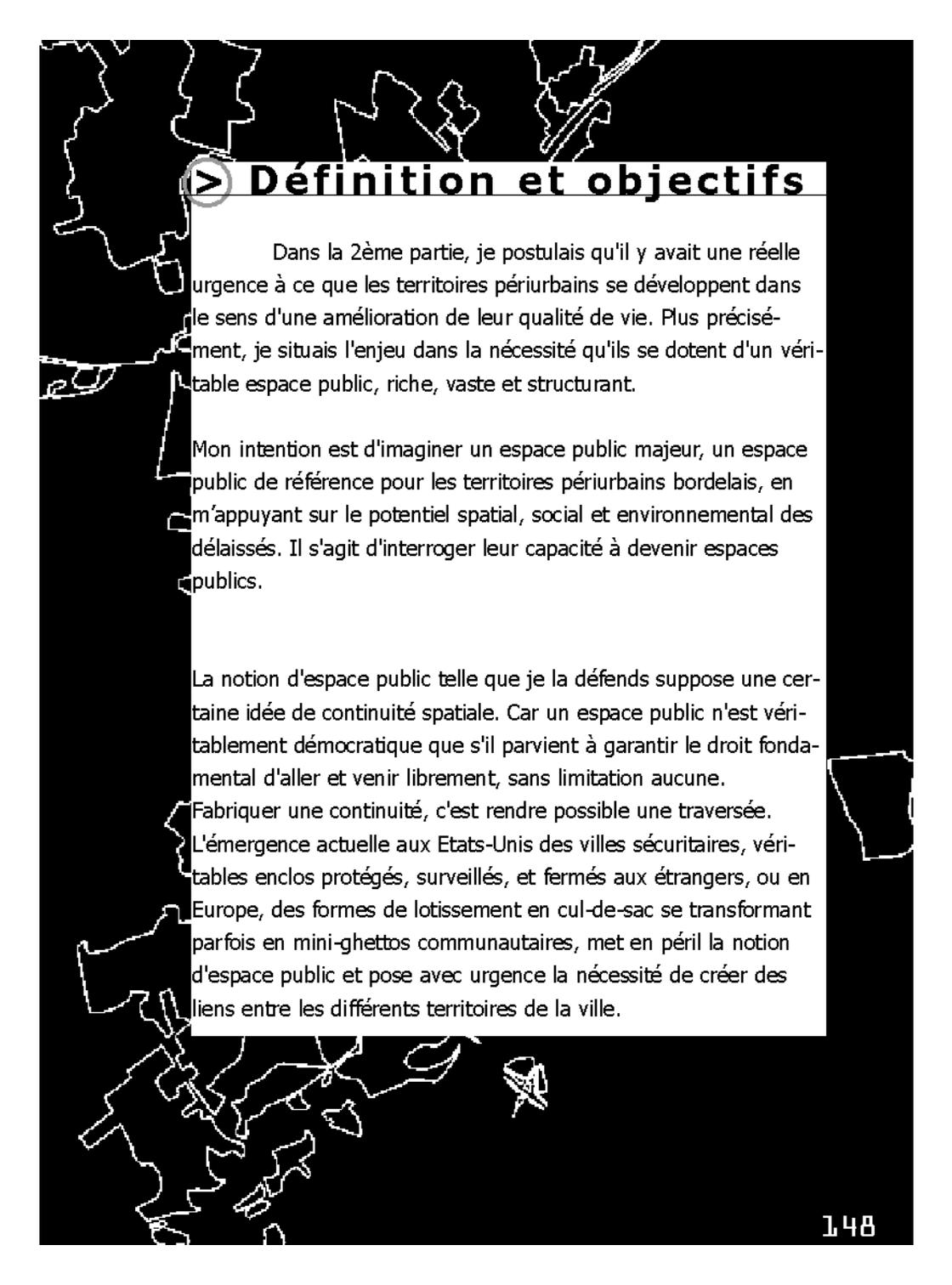
Ils fonctionnent comme des adresses auxquelles on se rend. On y "entre" dans un but précis, mais on ne les emprunte pas pour se rendre d'un lieu à un autre comme on le ferait en centre ville, ils n'assurent pas une fonction de lien, de passage. En ce sens, on ne peut pas dire que ces espaces publics participent des grands processus de structuration du tissu environnant. Ils apparaissent comme des espaces résultant des logiques d'urbanisation périurbaine, et ne semblent pas être à l'origine de ces mêmes logiques, à l'origine d'une volonté politique préalable. Ils sont comme égarés dans le vaste océan périurbain.

A l'inverse, les délaissés répertoriés occupent une place prépondérante dans l'espace périurbain bordelais (environ 20 % de la surface totale). Nous pouvons les regrouper en trois grandes familles géographiques distinctes :

La première famille, en boucle, suit le tracé de la rocade et a été générée par celle-ci. La deuxième, la plus importante, correspond à de vastes radiales vertes situées entre les grands couloirs d'urbanisation. Celles-ci se trouvent toutes sur la rive gauche et révèlent assez bien l'histoire récente du développement de la ville, à savoir que l'essentiel de l'urbanisation s'est faite à l'ouest de l'agglomération le long des principaux axes de communication routière. La troisième famille correspond aux reliefs pour la plupart inconstructibles des coteaux de la rive droite.

On observe clairement que se dessine un vaste territoire qui s'infiltré largement à l'intérieur de l'espace périurbain selon une répartition relativement homogène. Peu de zones semblent en effet dépourvues de délaissés. On a affaire à un véritable tissu proliférant et riche en ramifications.





## ➤ Définition et objectifs

Dans la 2ème partie, je postulais qu'il y avait une réelle urgence à ce que les territoires périurbains se développent dans le sens d'une amélioration de leur qualité de vie. Plus précisément, je situais l'enjeu dans la nécessité qu'ils se dotent d'un véritable espace public, riche, vaste et structurant.

Mon intention est d'imaginer un espace public majeur, un espace public de référence pour les territoires périurbains bordelais, en m'appuyant sur le potentiel spatial, social et environnemental des délaissés. Il s'agit d'interroger leur capacité à devenir espaces publics.

La notion d'espace public telle que je la défends suppose une certaine idée de continuité spatiale. Car un espace public n'est véritablement démocratique que s'il parvient à garantir le droit fondamental d'aller et venir librement, sans limitation aucune.

Fabriquer une continuité, c'est rendre possible une traversée.

L'émergence actuelle aux Etats-Unis des villes sécuritaires, véritables enclos protégés, surveillés, et fermés aux étrangers, ou en Europe, des formes de lotissement en cul-de-sac se transformant parfois en mini-ghettos communautaires, met en péril la notion d'espace public et pose avec urgence la nécessité de créer des liens entre les différents territoires de la ville.

Il est crucial que l'espace public puisse faire réseau. Car seul le réseau peut permettre de recomposer un tissu éclaté, de désenclaver certains lieux, de rétablir le dialogue entre des objets et des êtres qui ne communiquent pas ou encore de favoriser l'interpénétration de territoires "autistes". Il permet également de rassembler chaque délaissé isolé dans un même système solidaire, évitant ainsi la menace de leur normalisation par l'aménagement et l'architecture. Ces espaces doivent tirer leur force de leur mise en lien réciproque.

Le projet consiste donc à mettre en réseau les espaces délaissés afin de constituer un territoire continu et d'élaborer ce que l'on pourrait nommer une "matrice" spatiale. Comme on a pu l'observer précédemment, cette idée de matrice existe en puissance et à l'état brut dans la forme repérée des délaissés. L'état de réseau est déjà largement constitué. Le périurbain bordelais possède donc potentiellement l'espace public capable de le structurer.

La matrice peut s'apparenter à un système de parc urbain à l'échelle de l'agglomération qui s'infiltrerait, s'insinuerait à l'intérieur des délaissés, innervant ainsi l'ensemble du territoire et prolongeant du même coup l'espace public du centre ville.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un nouveau projet de ceinture verte ou de pénétrante verte. Ces dispositifs, couramment utilisés dans les années 70 (et parfois encore aujourd'hui) avaient pour fonction de matérialiser une limite claire entre la ville et son extérieur ou de

faire entrer la nature dans la ville. De façon implicite, ils devaient contenir l'expansion urbaine. Ils tenaient un rôle de limite, de frontière, à la manière des remparts de défense des villes anciennes. Mais l'histoire récente des villes a souvent démontré leur échec. Incompatibles dans leur concept même avec les processus contemporains d'urbanisation, la plupart n'ont été mis en œuvre que partiellement, perdant ainsi leur raison d'être, et de ce fait contribuant paradoxalement à provoquer ce qu'ils étaient censés éviter : la déstructuration urbaine et l'étalement. Certains délaissés d'aujourd'hui sont d'ailleurs des vestiges de ces aménagements avortés.

Vouloir juguler l'étalement recèle une part d'illusion, il s'agit plutôt de l'accompagner ; car aujourd'hui, les véritables banlieues urbaines se situent davantage dans ces regroupements de lotissements implantés à plusieurs dizaines de kilomètres des aires urbaines, en plein territoire rural et branchés sur les grands axes de circulation, et dans les dernières générations d'aires de service d'autoroute qui s'enrichissent de nouvelles fonctions tels que des parcs de loisirs et des espaces verts, des chaînes d'hôtels restaurants, des boutiques souvenirs, des mini-musées et autres lieux de promotion du terroir et de la culture locale... Comment serait-il possible de contenir ces espaces ?

Le modèle de la clôture est aujourd'hui définitivement inopérant. La matrice spatiale n'a pas pour objectif de circonscrire un territoire mais à l'inverse de le structurer . Elle correspond plutôt au modèle de la trame, pouvant se développer à la manière d'un rhizome, dans toutes les directions. C'est davantage en traitant le

périurbain depuis l'intérieur et non pas seulement dans ses limites que l'on réussira à en contrôler le développement.

La matrice nous oblige à penser le périurbain non plus en terme d'augmentation mais au contraire en terme d'épaississement. Elle doit assurer la tenue des territoires, leur conférer une certaine densité paysagère, et contribuer à fabriquer une présence urbaine, une *périurbanité*. Elle doit rendre lisible et donner du sens à ce qui caractérise ces territoires : la discontinuité entre les constructions, la distanciation, la prégnance de la géographie, l'hétérogénéité... La matrice serait enfin l'occasion d'engager le périurbain sur la voie d'une cohabitation solidaire, signifiante et constructive entre ses espaces construits et ses espaces non-construits.

La matrice doit être envisagée comme la trame de référence à une composition périurbaine. Elle permettrait de retrouver un tracé fondateur pour un territoire en constitution. Mais elle ne saurait prendre corps sans une volonté politique forte et volontaire. Celle-ci n'est possible que par la mobilisation de tous les acteurs publics et privés de l'aménagement sur un véritable projet d'agglomération cohérent et devant impérativement s'affranchir des contingences économiques et foncières d'aujourd'hui pour s'inscrire dans la durée, la permanence et le renouvellement.



Si la matrice d'espaces publics périurbains doit devenir une forme reconnue dans la ville au même titre que la rue ou la place, si elle doit devenir l'équipement collectif par excellence de la périphérie, il paraît déterminant de lui trouver une dénomination appropriée, à même de l'identifier en tant que dispositif public à part entière. C'est pourquoi il semble que le terme d'espace public ne suffit pas à la qualifier de façon précise et à exprimer ce qu'elle est susceptible de devenir. Il informe seulement sur son statut mais ne renseigne pas sur son contenu.

J'ai donc choisi un terme : *terres communes* pour la désigner. Ce vocable suggère en effet une échelle de territoire beaucoup plus vaste que l'espace public classique des rues et des places, un espace plus ouvert, plus libre aussi, laissant planer un certain vague quant à sa destination mais également une certaine nécessité quant à son appropriation. Il évoque aussi le caractère rural des terres cultivables dans le sens où ici, les *terres communes* sont à cultiver, à travailler culturellement et socialement.

Les *terres communes* se réfèrent aux anciens terrains communaux qui entouraient autrefois les villes et les villages. Véritable patrimoine collectif, ces lieux constituaient un prolongement de l'espace public central dans les campagnes alentours : chemins vicinaux, jardins collectifs mais surtout lieux de villégiature pour les classes ouvrières ; on a à l'esprit des scènes champêtres et conviviales de pique-niques en famille, de baignades ou de promenades... Les *terres communes* entendent renouveler le rôle social tenu par ces espaces.



Vouloir faire des délaissés des espaces publics suppose de s'interroger sur leur capacité à accueillir une présence humaine et à susciter des pratiques, c'est-à-dire, précisément sur la condition même de délaissé comme préalable au projet. Car le terrain n'est pas ici envisagé comme un contenant abstrait que l'on croit connaître et dans lequel il serait question d'insérer un programme d'espace public, il constitue au contraire la matière même du projet, son origine et son horizon. Celui-ci s'est fondé sur un processus d'exploration sans a priori des territoires périurbains qui a donné lieu à des constats, à des intuitions puis à des intentions et enfin à une vérification *in situ* de ces intentions. Les délaissés sont à envisager sur le plan non pas de leur requalification mais au contraire sur celui de leur condition propre. Il s'agit alors d'humaniser ces lieux plutôt que de les urbaniser.



Les délaissés présentent des qualités déjà porteuses des valeurs fondamentales de l'espace public : un caractère d'espaces ouverts, gratuits et vivants, favorisant l'appropriation libre et spontanée, une nature brute souvent pleinement constituée, des pratiques largement amorcées (traversées, terrains de jeu pour les enfants, cueillette, potagers sauvages...), la présence de nombreux chemins et sentiers souvent tracés par les habitants eux-mêmes... Autant de qualités à prendre en compte, à préserver et à développer.

Pour autant, si les espaces de la marge constituent la matière même du projet d'espace public, leur statut sera amené à changer : dès l'instant où s'exerce sur eux une forme d'attention et de

reconnaissance, ils ne sont plus délaissés. Ils seront alors inévitablement amenés à perdre partiellement ou totalement certaines de leurs caractéristiques et notamment celles liées à leur existence confidentielle et incontrôlée. Ils se retrouveront inévitablement assagis et pacifiés. En revanche, et c'est là tout l'enjeu du projet, la collectivité gagnera en valeur et patrimoine public.

### ***Une nature périurbaine***



La ville s'est toujours constituée contre ce qui n'était pas elle, contre ce qui lui a toujours été étranger et extérieur, à savoir la campagne ou plus largement la nature. Elle offrait un enclos de sûreté face à une nature alors vécue comme un milieu hostile. Aujourd'hui, le monde est connu, dominé et aménagé, il ne représente plus une menace. Il est même parfois devenu plus dangereux de s'aventurer dans certains lieux de la ville que dans une forêt, la ville est d'une certaine manière devenue plus sauvage que la nature.

Le déferlement de l'urbain dans le territoire a donc fait exploser cet ancien rapport d'altérité et de réciprocité entre ville et nature. La nature n'est plus aujourd'hui un horizon homogène mais une collection hétéroclite de situations orphelines. Le rural et l'urbain s'entremêlent de façon confuse : des restes de forêt, de marais et de champs se trouvent imbriqués dans les périphéries et inversement des morceaux urbanisés s'égrènent de plus en plus loin dans les campagnes. Mais si l'opposition ville/nature était autrefois structurante pour l'une et l'autre, il semble qu'aujourd'hui leur nouvelle relation n'ait jamais été véritablement pensée. La nature

en ville est délaissée et l'urbanisation en milieu rural déstructure le paysage. Dans les deux cas, c'est la ville qui domine la campagne, qui se fait à ses dépens. La relation est univoque et déséquilibrée.

La présence de nombreux espaces naturels délaissés en milieu périurbain serait de ce point de vue l'occasion pour la ville d'inventer une nouvelle manière de définir son rapport à la nature, autre que celle des parcs et jardins contemporains, où la nature est architecturée, domestiquée et instrumentalisée. La nature autrefois extérieure est désormais une nature intérieure. Il s'agit par conséquent de la faire entrer dans la ville, non pas physiquement car elle y est déjà présente, mais symboliquement, dans les esprits et les représentations de chacun. En nous appuyant sur la qualité et la diversité des espèces en présence, nous pourrions ainsi éviter les dérives actuelles des politiques de verdissement qui paysagent des terrains (coulées et liaisons vertes) avec des arbres bien alignés, tous du même âge et de la même essence où la vraie question du rôle de la nature dans la ville s'efface trop souvent derrière des stratégies de marketing urbain.

Il est nécessaire de réamorcer un dialogue entre la ville et la nature et imaginer ce que pourrait être une "nature périurbaine", une nature enfin reconnue comme réalité urbaine, et lui trouver une place et une fonction à la mesure de son potentiel. Le dialogue doit naître d'une mise en lien significative entre les espaces bâtis, aménagés et les espaces ouverts, livrés à la nature brute, c'est-à-dire en retrouvant le sens de la combinaison, de la limite, du seuil et du repère.

## ➤ Un territoire d'aventure

Thierry Paquot et  
Julien Damon "exclusion  
et solidarité",  
URBANISME n°288, p.60

"le processus de l'être - ou l'essence de l'être - est d'emblée manifestation, c'est à dire épanouissement en site, en monde, en hospitalité" (Lévinas, "Urbanisme de l'autre monde"). Cette hospitalité est aussi une ouverture, une béance, une clairière, un entre-deux. C'est cet espace là qu'il convient d'habiter.



L'espace public que nous envisageons pour les territoires périurbains bordelais s'apparente donc à un espace libre et ouvert, dominé par l'élément végétal et, par conséquent, en rupture avec l'espace traditionnel des rues et des places du centre-ville, cadré, minéral et souvent saturé.

Des constructions éparées en guise de façade, des chemins tortueux en guise de trottoirs, des herbes folles en guise de bitume... la liste est longue des changements que suscite un tel espace public vis-à-vis de celui dans lequel on a coutume d'évoluer.

Mais nous n'avons pas seulement affaire à des changements de nature et d'échelle. L'espace public se caractérise avant tout par le fait qu'il est appropriable. C'est donc d'abord sur le plan des pratiques qu'il se distingue. En effet, la pratique des espaces publics de centre ville est directement liée à la présence du bâti qui le délimite et à sa nature (habitat, commerce, équipements...). Qu'il soit espace de parcours et de liaison ou espace de pause et de détente, il est incontournable et inévitable, on y est par la force des choses immergé. Ce lien étroit entre l'espace public et son cadre bâti est réciproque : l'affectation dominante d'un quartier, selon qu'il s'agisse par exemple d'habitat ou de commerce, détermine le niveau de pratique et d'agrément d'un espace et inversement, la requalification d'un espace public peut influencer sur la destination et l'usage des constructions qu'il met en scène.

En milieu périurbain, nous l'avons vu, la situation est tout autre. L'espace public doit s'adapter à ce contexte particulier où les délimitations matérielles claires ont disparues, où les hiérarchies spatiales sont invisibles, où les distances, peu appréciables, se sont considérablement accrues, où les amplitudes visuelles se sont élargies... L'espace public périurbain sera identifiable moins comme forme homogène et visible que comme système complexe de relations combinées et ouvertes, de flux et de territoires. Il existera davantage par ses usages, ses qualités propres, par la nature même de ses terrains, leur topographie, leur esthétique paysagère que par la nature son cadre bâti environnant. Toutefois, les terres communes ne figurent pas un milieu indépen-

dant du reste de la ville. Le dialogue doit être recherché. Les particularités de tel ou tel contexte influenceront sur la définition préalable des tracés et des surfaces des *terres communes* ainsi que sur la nature des pratiques qu'elles pourront accueillir. A l'inverse, leur présence aura pour effet de valoriser les zones qu'elles traversent, de redonner de l'importance à un patrimoine architectural ou urbain oublié ou méconnu (grandes friches industrielles, cité de logement remarquable...), et plus globalement, de renforcer la structuration urbaine.

Si les *terres communes* se présentent comme un territoire relativement déconnecté d'un "endroit" de la ville, car elles ne feront essentiellement que croiser, passer à côté, derrière ou entre les éléments construits, et rarement devant, elles ne devront pas pour autant devenir un espace confidentiel que l'on emprunte parce qu'on "veut bien l'emprunter". Il doit y avoir une certaine inéluctabilité quant à leur pratique. Elles doivent être pensées comme un espace de déplacement supplémentaire et être présentes, visibles et accessibles au sortir de son domicile, de son lieu de travail, de loisir ou de consommation... Il est pour cela crucial qu'elles irriguent suffisamment en profondeur le territoire, qu'elles créent le plus possible de connexions, de ramifications, entre deux lotissements, entre un lotissement et un centre commercial, entre une zone d'activité et des terrains de sport...

Les déplacements dont nous parlons sont principalement pédestres et cyclistes. Ils doivent être envisagés comme des solu-

tions alternatives à l'usage exclusif de la voiture et à terme, pouvoir pour les courtes distances le compléter, voire même le concurrencer. Souvent, le temps qu'il faudrait pour relier à pied ou à vélo deux lieux quotidiennement pratiqués et relativement proches est équivalent à celui qu'il nous faut en voiture par les routes et les autoroutes aux détours innombrables et au trafic souvent dense. Les *terres communes* doivent pour cela offrir un agrément et une facilité d'usage à même de nous dissuader de choisir la voiture. Toutefois, il ne s'agit pas de mener une lutte contre l'automobile. La fréquentation urbaine est liée à la présence conjointe des circulations motorisées et piétonnes. Il ne faut donc pas couper la voiture ou les transports en commun des *terres communes*, c'est pourquoi, il peut-être pertinent de créer des routes secondaires pouvant les traverser et les distribuer depuis l'intérieur. Il ne s'agit pas d'ajouter à la ségrégation des espaces construits une ségrégation des espaces de circulation. L'intérêt est que les différents modes de circulation coexistent, se croisent et se combinent de façon équilibrée et harmonieuse.

L'usage des *terres communes* reste donc à définir. Comme on vient de le voir, elles devront assurer un rôle de liaison et de parcours simple, mais elles existeront surtout par les nouvelles fonctions qu'elles sauront faire émerger. Elles sont à envisager comme l'espace nécessaire à quelque chose qui n'existe pas encore mais qui peut exister. L'objectif est de faire des *terres communes* un territoire habité.

Les *terres communes* possèdent des qualités et des échelles d'espaces que le centre ville ne peut offrir. En ce sens, elles peuvent être vecteur d'un élargissement et d'un enrichissement de la pratique périurbaine et accueillir des activités nouvelles (occasionnelles mais aussi quotidiennes). La ville toute entière pourrait alors s'assouplir et mettre à disposition de ses habitants des lieux ressources capables de faire émerger ou réémerger, loin des cadres institutionnels, de nouveaux types de relations à l'espace périurbain, de nouvelles modalités d'occupation des sols, où pourrait naître d'inattendues créations culturelles et sociales. Les habitants pourraient à nouveau vivre de l'entreprise urbaine. Les *terres communes* peuvent devenir le lieu d'une véritable invention humaine, le lieu de réalisation sociale des mutations urbaines en cours.

Lieu de rencontre et d'échange, de prise de responsabilité, lieu d'invention de rapports sociaux actifs, les *terres communes* ont pour objectif de développer un sentiment d'appartenance collective à la ville et de promouvoir une culture urbaine partagée.



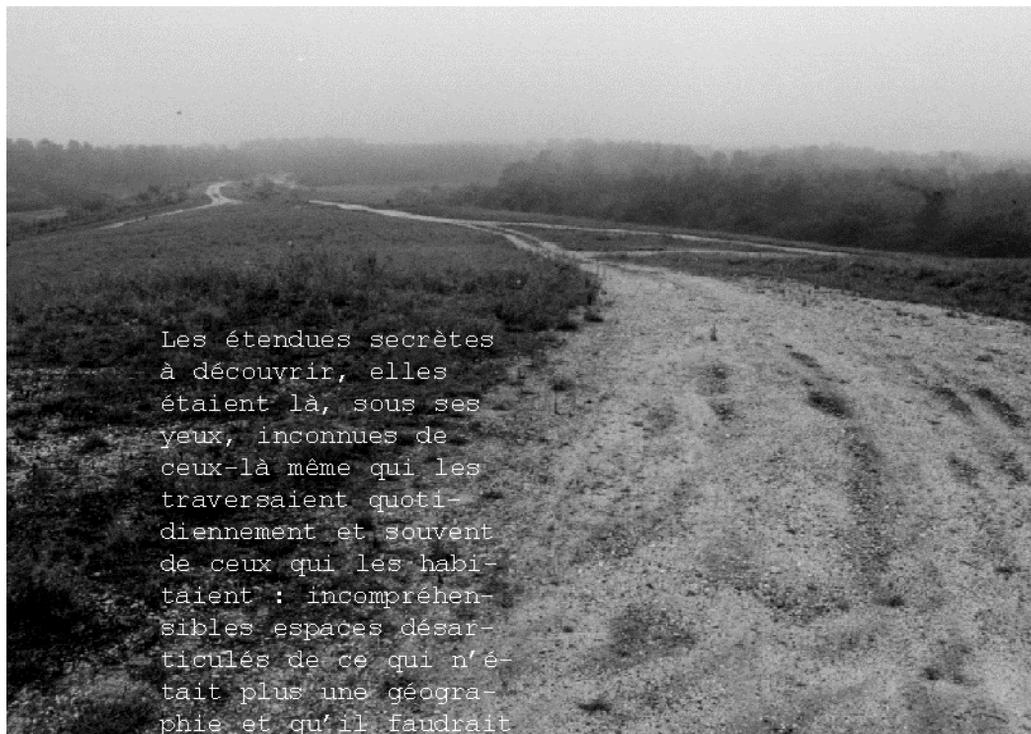
Les *terres communes* sont composées en majeure partie d'espaces non construits, d'espaces verts. Ces derniers peuvent donc assurer un rôle de respiration, à la manière des parcs et jardins dans la ville centre. Mais, à cette fonction purement hygiéniste, peut s'ajouter une fonction symbolique et psychologique d'évasion. Ce caractère d'évasion tient à l'échelle importante et à la grande diversité des délaissés ainsi qu'à leur aspect de contrées sauvages et non domestiquées. Ces espaces ont la capacité de nous plonger dans un "envers" de la ville vécue, dans un univers parallèle et étranger, pour ne pas dire étrange.

Ici, l'espace vert ne se réduit plus à un équipement public, mais au contraire à un environnement public.

Les *terres communes* peuvent permettre de valoriser le patrimoine vert existant et souvent méconnu (zones de palus, coteaux de la rive droite...) et de révéler l'orographie et la géographie peu perceptible de l'agglomération (reliefs, nature des sols, réseau hydrographique...).

Champs, prairies, vergers, potagers, friches, clairières, collines, vallées, chemins, sentiers, ruisseaux et forêts... vocabulaire traditionnellement rural peuvent alors enrichir le vocabulaire urbain déjà connu des rues, places, jardins et squares...

La dimension d'évasion qui se dégage des *terres communes* permettrait en partie de répondre à la demande croissante d'une population, de retrouver des liens corporels avec la nature, avec l'espace sensible, avec le temps qui passe, avec la matière tangible et "authentique". Une demande que l'on décèle notamment à travers l'essor du tourisme vert ou écologique, de la pratique du vélo, du roller et de la marche, ou encore à travers l'engouement pour le patrimoine... Ce besoin d'évasion semble être la conséquence de l'urbanisation actuelle des modes de vie. De plus en plus de gens habitent, travaillent et consomment dans les agglomérations urbaines et s'y sentent bien souvent prisonniers. Face à ce qu'ils perçoivent comme une fatalité de la ville, ils revendiquent un droit à des espaces urbains calmes et apaisants où ils pourraient se ressourcer, "prendre l'air", des espaces qui leur permettraient momentanément d'échapper à cette fatalité. Or, ces espaces existent déjà. Sans le savoir ou plutôt sans le voir, ils côtoient à quelques mètres de leur domicile, des territoires aux airs de campagne, une nature brute et généreuse qui serait capable de pallier à ce manque d'espace ressenti. Dans un contexte où nous pouvons désormais communiquer en temps réel avec le monde entier et virtuellement y voyager, il est curieux de constater qu'il existe dans nos villes un exotisme de proximité, un ailleurs insoupçonné, fait de prés à moutons, de champs de coquelicots, mais également de collines pelées aux allures de volcans éteints, de sous-bois évoquant les contes de fées, ou encore de plans d'eau rappelant le paysage des lacs canadiens... La richesse des *terres communes* se situe peut-être là : dans leur capacité à nous faire redécouvrir le local.



Les étendues secrètes à découvrir, elles étaient là, sous ses yeux, inconnues de ceux-là même qui les traversaient quotidiennement et souvent de ceux qui les habitaient : incompréhensibles espaces désarticulés de ce qui n'était plus une géographie et qu'il faudrait

bien essayer de réécrire. Bien inconnues, ces contrées, et secrètes, oui vraiment. C'est autre chose que le forfait Lima-Titicaca-Machupicchu ou les châteaux de la Loire.

François Maspéro, Les passagers du Roissy-Express, seuil, 1990, p.14



Pessac. Ancienne décharge communautaire, couverte et assainie depuis 1992 (captage et incinération des biogaz), NGF=75m (point le plus haut de la rive gauche de la Garonne).



Pessac. Sous bois, quatre érables *acer negundo*







Floirac. Ancienne carrière transformée en lac



De ce point de vue, il paraît crucial de préserver ce caractère de "zone" sauvage, mystérieuse et secrète appelant la découverte, l'exploration et l'aventure. Une zone à entreprendre, à arpenter, et qui ne se laisse pas saisir d'emblée. Il s'agit précisément de préserver cette possibilité que permet la friche d'être en présence de l'ailleurs tout en restant à proximité de ses lieux quotidiens.

On retrouve cette idée d'aventure humaine au sein des délaissés urbains ou périurbains dans plusieurs romans de science-fiction parmi lesquels on peut retenir "*L'île de béton*" et "*L'ultime cité*" de J.G. Ballard" et "*Stalker*" (titre d'origine : "*Pique-nique au bord du chemin*") des frères Strougatski (devenu célèbre depuis son adaptation à l'écran par Andreï Tarkovski), (Cf textes et illustrations ci-après).

François Béguin, "Vagues, vides, verts" Le visiteur n°3,  
Automne 97 p.67, à propos du roman "L'île de béton" de  
J.G. Ballard, Calmar-Lévy, 1974.

Dans un de ses meilleurs roman - "L'île de béton" -, J.G. Ballard fait d'un terrain vague d'aujourd'hui une espèce d'arène initiatique où se déroule toute l'histoire qu'il nous raconte. Un automobiliste fortuné (il conduit une jaguar) exerçant la profession d'architecte s'y retrouve pris au piège après un accident survenu sur la voie rapide de banlieue. L'automobile a dévalé le remblai et le conducteur, blessé, n'a pas pu remonter la pente. Isolé au milieu d'un entrelacs d'infrastructure, il doit apprendre à survivre sur son île de béton. Le génie de Ballard réside ici dans la façon dont il parvient à renouveler avec une extrême sobriété et l'image du terrain vague et celle de la forêt du Moyen-Âge. Ce qui caractérise le terrain vague où échoue notre automobiliste, c'est d'abord son isolement. Il n'est pas rattaché par des cheminements praticables au reste du territoire. Et l'accident explique seul le saut effectué d'une rive à l'autre. Contrairement à d'autres époques, le terrain vague ne fonctionne donc plus comme une pièce juxtaposée au pavillon et à l'usine autorisant toutes sortes de circulations entre ces domaines, mais comme un délaissé inaccessible coincé dans un noeud autoroutier. Le nouveau solde produit par la transformation de la périphérie est donc apparemment devenu à la fois inutile et inabordable.

Cela étant, plusieurs aspects de l'île de béton indiquent nettement une continuité de manifestations et d'usages. Elle comprend de nombreux vestiges d'activités disparues - un cinéma, un abri antiaérien,

une casse automobile - mêlés à des résurgences de nature végétale "sauvage". Et la survie du naufragé s'organise grâce à ces ressources. On trouve donc là l'idée d'un terrain vague fonctionnant comme une petite base de repli dans un processus de reconquête d'une certaine autonomie de subsistance. Pourvu que l'espace ne soit pas trop surveillé et réglementé dans ses usages et qu'il continue d'offrir ces quelques débris d'industrie et de nature recyclables en habitat rudimentaire, il peut s'avérer utile.

Cependant, dans l'histoire racontée par Ballard, un autre thème rencontre celui-ci. Comme dans plusieurs récits

venus du Moyen-Âge, un parcours initiatique est intriqué à une odyssée spatiale. La sortie, volontaire où involontaire du monde humanisé conditionne la récupération de puissance vitales que la société avait détourné ou mises en sommeil. Le chevalier d'hier rencontrait généralement ce "dehors" au cours d'un long périple à travers la



forêt. Après s'être perdu, avoir souffert du froid et de la faim, affronté mille dangers, il finissait par découvrir en lui, quelquefois aidé d'un ermite, les forces insoupçonnées qui allaient lui permettre de surmonter tous les périls. La part de lui-même qui avait été anesthésiée par le "confort" de la vie sociale se remettait ainsi à vivre.

Ballard nous propose en fait une version moderne de ce parcours initiatique : le terrain vague y remplace la forêt mais se présente comme elle à la manière d'un "dehors". De plus, le naufragé de la route y rencontre deux pseudo-ermites qui, après l'avoir soumis à de rudes épreuves, acceptent finalement une sorte de cohabitation qui s'avère pour lui fructueuse. Le sentiment d'usure qu'il ressentait devant sa vie normale s'efface au fur et à mesure qu'il renoue avec une forme d'existence frusque et primitive, où il ne peut plus compter que sur ses propres forces pour survivre. Le renouveau physique et

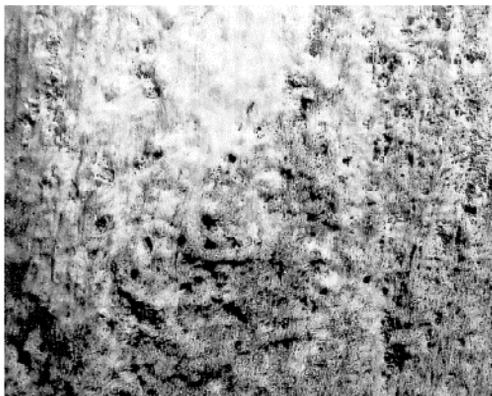


spirituel qu'il expérimente fini même par lui faire différer volontairement sa sortie de l'île.

Sous une forme épurée et en quelque sorte spiritualisée, le terrain vague se perpétue ici comme une arène de repli et de recomposition des forces dans un processus de résistance. À l'heure où la

ville, les banlieues et les paysages sont de plus en plus souvent associés à l'idée de projet, souvenons-nous que l'espace existe encore là où le plan s'arrête. Et qu'il n'y a sans doute de civilisation possible que si un dehors subsiste : forêt, île déserte ou île de béton. Il faut au naufragé son morceau de terre. Il faut pouvoir recommencer.

Ce fut à ce moment-là, peu après avoir quitté l'échangeur par un escalier de secours, que Halloway rencontra le premier des étranges monuments qu'il devait découvrir par la suite dans toute la ville. En débouchant de la sortie pour piétons, il remarqua un parking transformé en dépôt d'ordures municipales. Pneus usagés, déchets industriels et appareils ménagers abandonnés formaient une moraine mangée par la rouille. Et, dressée en son centre, culminant à près de vingt mètres, une pyramide de postes de télévision, construite avec énormément de soin et un sens avancé de la géométrie. Ils étaient à peu près un millier, alignés flanc contre flanc, l'écran dirigé vers l'extérieur, et la combinaison des différents modèles formait sur les parois étagées de l'édifice des motifs éminemment décoratifs. Toute la structure, de la base au sommet, était envahie par les aulnes sauvages, la mousse et les épineux ; un nuage de baies enflammées cascadaient de haut en bas.



Halloway contempla fixement les rangées de postes, pyramide d'yeux morts dans leurs coffres mangés par les vers, tels les oeufs d'un reptile vorace attendant de naître des globes aveugles incrustés dans cette matrice de matière organique pourrissante. Un certain nombre d'entre-eux, éventrés par les aulnes, révélèrent leurs circuits internes. Fils électriques verts et jaunes, condensateurs et modulateurs bleus, mêlés aux baies rouge vif des épineux, ordres rivaux d'une nature fantasque à nouveau confondus après des millions d'années d'évolution séparée.

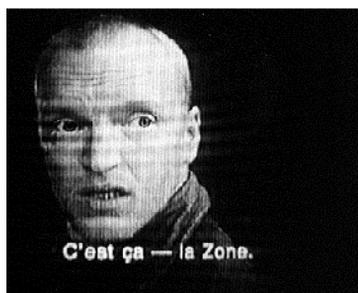
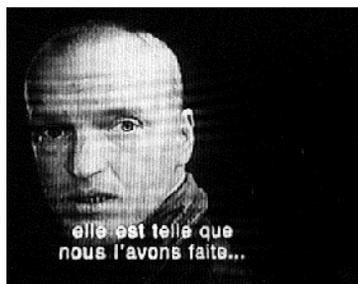
A moins de cinq cents mètres, sur une piazza, entre deux immeubles de bureaux, Halloway trouva une seconde pyramide. De loin, on eût dit un bûcher funéraire en métaux de récupération : des centaines de machines à écrire, de telex, et de photocopieuses pris dans les bureaux de la piazza élevaient un monument à la mémoire des générations d'employés et de secrétaires qui avaient

travaillé là. D'étroites terrasses s'étagaient les unes au dessus des autres et l'entassement des machines à écrire formait d'ingénieuses colonnes baroques. Des plantes grimpantes aux couleurs éclatantes, clémacites griffues, chèvrefeuille aux fleurs roses et jaunes, s'entortillaient autour des colonnades de métal, et les vives couleurs de leurs pétales illuminaient ce mémorial de rouille.

Halloway gravit un escalier de fichiers qui le conduisit sur la terrasse supérieure de la pyramide. De tous côtés, dans les rues voisines et sur les zones piétonnes surélevées par rapport à la piazza, une extraordinaire végétation avait pris racine. Dahlias, boutons d'or et tournesols fleurissaient dans les fissures du dallage et dans les urnes ornementales de l'entrée des immeubles. Sur trois cent mètres, l'avenue avait été dégagée de toutes les voitures et un champ de coquelicots jaillissait de l'asphalte fendu. Ces fleurs funèbres faisaient un tapis rouge sang devant la rangée d'hôtels, comme en attente de quelques visiteurs démoniaques. Le mystérieux et prodigue jardinier avait sélectionné ça et là un voiture individuelle pour en

"L'ultime cité", nouvelle parue dans le roman "Appareil volant à basse altitude", J.G. Ballard, éd. Denoël, 1976, p. 32-34

défoncer le pare-brise et les vitres, et peupler l'habitable de fleurs. Bariolées comme une explosion dans un magasin de peinture, les fleurs bleues et rouge carmin, les feuilles aux veines jaunes se pressaient à la place des vitres absentes, se mêlaient aux tournesols inclinés et aux lianes qui encerclaient le toit et la grille du radiateur.



Texte extrait de "Stalker", arcadi  
et Boris Strougatski, éd. Denoël,  
réédité en 1981, p.158

Vous comprenez, dit Valentin, nous fouillons la Zone depuis vingt ans, mais nous ne connaissons même pas un dixième de son contenu. Quant à l'influence que la Zone exerce sur l'homme... Tenez, à propos, il nous faudra introduire ici dans notre classification un autre groupe, le quatrième. Ce ne sont plus des objets, mais des influences. Ce groupe est honteusement peu étudié, bien qu'à mon point de vue il y ait plus qu'assez de faits accumulés.





**on pénètre illégalement  
dans la Zone,**



*Illustrations tirées du film "Stalker",  
Andrei Tarkovski, URSS, 1979, (adaptation  
cinématographique du roman précité)*



**Mais si, j'ai des sandwiches,  
un thermos...**

Il faut associer aux *terres communes* des activités qui produisent, cultivent et entretiennent l'espace libre et ouvert. Des activités qui puisent leur raison d'être dans l'existence même de cette "zone" transformée en espace public.

Dans la continuité des pratiques déjà repérées *in situ*, il est possible d'envisager des activités libres et spontanées, qui pourraient concerner l'ensemble du territoire des *terres communes* : simple espace de déambulation, terrain de jeu pour les enfants, espace d'entraînement pour les coureurs à pied, espace de détente pour les promeneurs, terrain de découverte et d'aventure pour les randonneurs...

On peut aussi imaginer que puissent se greffer autour de ces activités, selon la nature et la qualité des terrains, d'autres activités plus programmées et stables, collectives ou destinées à accueillir du public et pouvant également permettre à certaines personnes de vivre des terres communes : jardins familiaux et d'insertion, guinguettes, fermes enfantines...

Toutefois, il n'est évidemment pas question de geler l'ensemble des espaces identifiés comme délaissés. Tous n'ont pas vocation à rester libres. Il faut sélectionner des espaces stratégiques de façon à maintenir ou créer des continuités, ménager des terrains de respiration suffisamment vastes, clairières ou prairies, et conserver certains lieux aux qualités particulières. Il s'agit d'opérer à une composition harmonieuse et équilibrée des *terres communes*, c'est à dire être strict là où elles sont en nombre restreint, et souple là où elles sont en abondance.

Des terrains pourraient alors être rendus aux cycles de l'urbanisation. Mais il est aussi permis d'envisager des activités professionnelles et rémunératrices au sein des *terres communes* : exploitations agricoles (champs de pâturage et de cultures diverses), exploitations viticole, pépinières... Ces activités, en assurant un rôle de continuité et de liaison (servitudes de passage) continueraient de participer au projet d'espace public périurbain.

A terme, le système d'espaces publics ainsi mis en place peut constituer, avec des pouvoirs publics volontaires, le préalable à un plus vaste projet de reconquête sociale des délaissés périurbains. Les *terres communes* dont chaque espace aura pu être "testé" par les activités précitées, pourront devenir le support à des interventions plus importantes et l'armature territoriale pour de nouveaux équipements publics à vocation sociale (centre d'animation, maison de quartier...), culturelle (théâtre, musée, atelier de création, résidence d'artistes...), éducative (écoles, crèches...) ou sportive. Les équipements publics et les *terres communes*, dans un effet de valorisation réciproque, permettraient aux différentes collectivités de l'agglomération de mener conjointement une politique d'aménagement public géographiquement équilibrée et cohérente.

Guiguettes sur les bords des multiples esters,  
jalles et ruisseaux



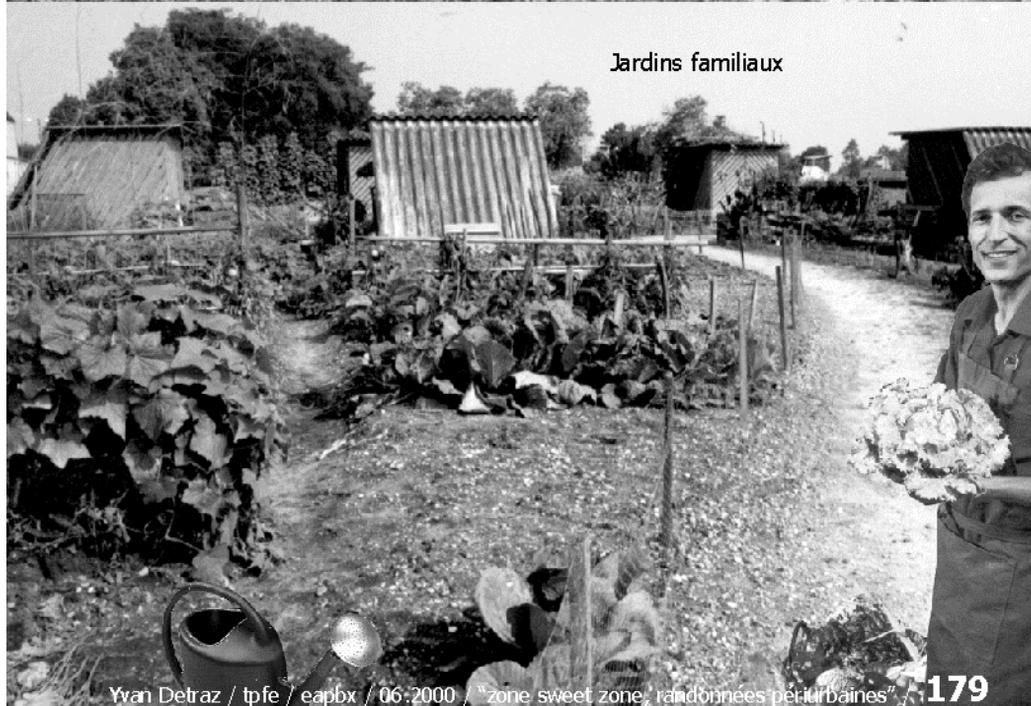
usages possibles des **terres communes**

Terrains de jeux pour enfants.





Exploitations agricoles



Jardins familiaux

## **faisabilité**

---

Du repérage initial qui présentait un état potentiel et abstrait des *terres communes*, il s'agit maintenant de passer à un état réajusté aux différentes réalités du terrain.

Les délaissés repérés doivent faire l'objet d'une double étude dont le recoupement déterminera leur aptitude à intégrer le système global des *terres communes*.

Toutefois, ce travail n'a pas vocation à être opératoire, car il nécessiterait une analyse plus fine et détaillée basée sur un relevé de terrain plus approfondi et une prise en compte plus vaste de l'information. Je me limiterai par conséquent à élaborer une méthode de travail, à faire état des différentes étapes du processus de définition d'un système réajusté des *terres communes* et à illustrer chaque étape de façon simplifiée et lisible.

### **a- Etude des potentialités foncières et réglementaires**

La première étude consiste à traiter les données objectives appliquées à chaque terrain.

Quel est son statut foncier (propriétaires) ?

Quel est son statut réglementaire (Plan d'Occupation des Sols) ?

Fait-il l'objet d'un classement particulier (Espaces Boisés Classés,

Zones Naturelles Protégées, périmètres de protections, zones sensibles...) ?

Fait-il l'objet d'un projet urbain particulier (inscrit au Schéma directeur, ZAC...) ?

Le croisement de ces informations permettra de mettre en lumière les différentes temporalités à l'oeuvre et le niveau de maîtrise foncière publique.

L'enjeu est d'aboutir à une carte identifiant le degré de stabilité ou de mutabilité des espaces et de repérer "des points durs, complètement stables" qui permettront d'ancrer le système.

On distinguera, par niveau décroissant de stabilité :

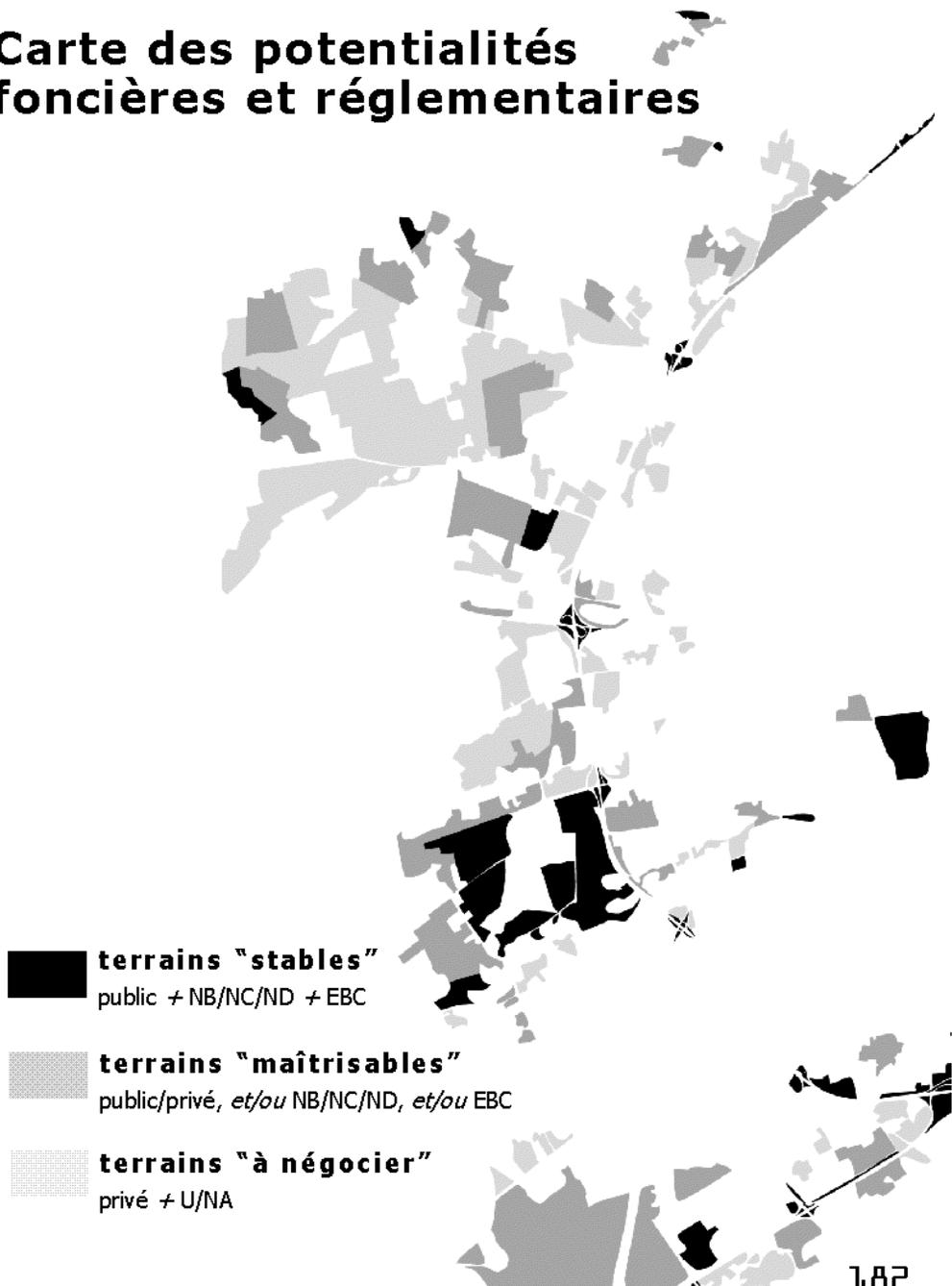
- **Les terrains "stables"**, cumulant les trois conditions suivantes : propriété publique ou assimilée (Etat, CUB, communes, grandes entreprises, bailleurs...), inscription en zone NB, NC, ND (zones naturelles et inconstructibles) sur les Plan d'Occupation des Sols des différentes communes et enfin, classement en EBC (Espaces boisés classés).

On identifiera également comme critère de stabilité d'un terrain son caractère d'espace résiduel (emprises non traitées et à priori non constructibles des grandes infrastructures de transport...)

- **Les terrains "maîtrisables"**, remplissant au moins une des trois conditions précitées.

- **Les terrains "à négocier"**, correspondant à des propriétés privées et classées en zone U (zones urbaines) ou NA (zone d'extension urbaine).

# Carte des potentialités foncières et réglementaires

- 
- The map displays various land parcels shaded in three categories: solid black, stippled grey, and solid grey. The legend on the left explains these categories:
- terrains "stables"**  
public + NB/NC/ND + EBC
  - terrains "maîtrisables"**  
public/privé, et/ou NB/NC/ND, et/ou EBC
  - terrains "à négocier"**  
privé + U/NA



## **b- Etude des espaces "d'intérêts"**

Cette étude se fonde sur une approche qualitative des délaissés. Elle est indépendante de l'étude précédente.

Ces terrains, que que soit leur statut administratif ou juridique, devront impérativement faire partie du système final des *terres communes*, car ils présentent des caractéristiques à même de l'enrichir et surtout de constituer son armature.

On peut retenir :

- **Les grands espaces naturels** faisant le plus souvent partie de la charpente paysagère de l'agglomération, inscrits au nouveau SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) en tant qu'espaces à protéger et à valoriser :

- Les grandes forêts des Landes girondines (principalement à l'ouest de l'agglomération),
- Les espaces naturels majeurs insérés dans le tissu urbain (anciennes coulées vertes)
- Les zones humides et les champs d'expansion des crues (Bordeaux-Nord/bruges, Villenave d'ornon),
- Les coteaux de la rive droite,
- et les esteys, jalles et ruisseaux.

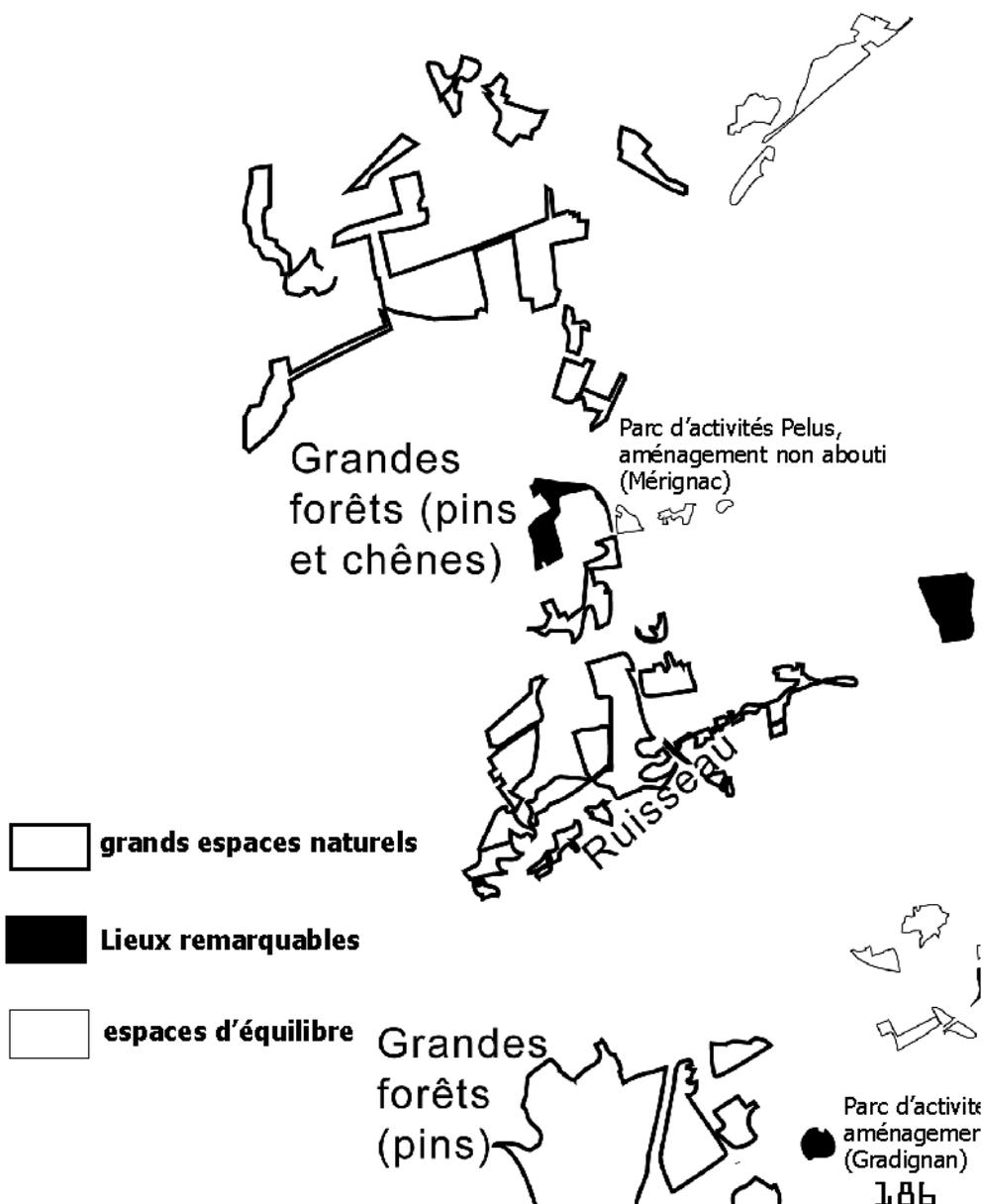
- **Les lieux remarquables**, correspondant le plus souvent à de petits espaces singuliers de qualité, symboliques de

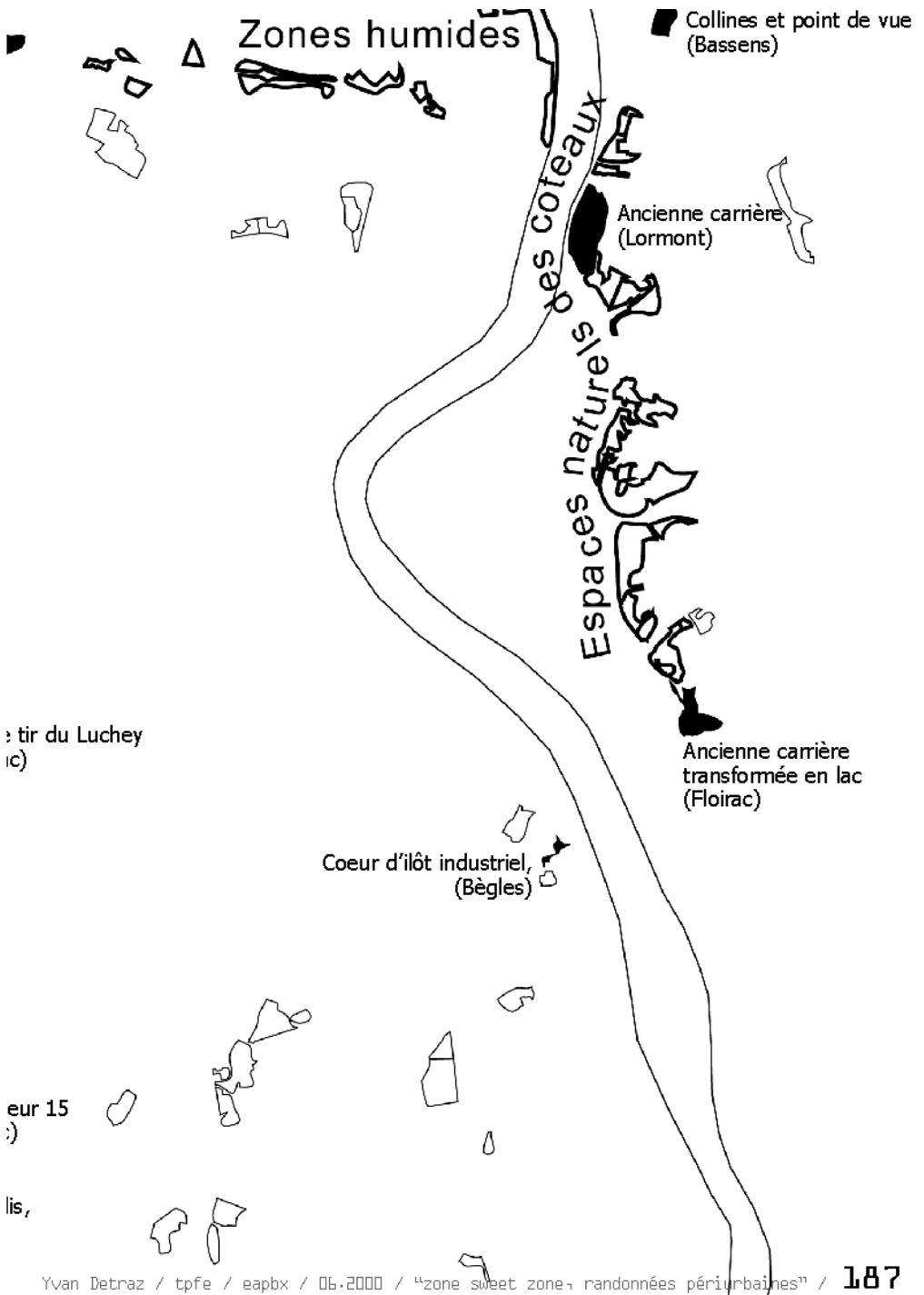
l'urbanisation périurbaine et à même de fonder l'identité des *terres communes*. On peut citer à titre d'exemple l'échangeur 15 de la rocade, les anciennes carrières de Lormont, une zone d'activité inachevée à Mérignac, ou encore un terrain de tennis oublié au coeur d'un îlot industriel à Bègles...

Ces espaces feront l'objet d'interventions particulières (Cf. plus loin dans la partie intitulée "randonnée").

**- Les espaces d'équilibre**, situés dans des zones à dominante résidentielle et pauvres en espaces naturels publics. Ces espaces ont pour fonction d'équilibrer et d'harmoniser la répartition géographique des *terres communes*.

# Carte des espaces "d'intérêt"





Zones humides

Collines et point de vue (Bassens)

des coteaux

Ancienne carrière (Lormont)

Espaces naturels

Ancienne carrière transformée en lac (Floirac)

Coeur d'îlot industriel, (Bègles)

tir du Luchey (c)

eur 15

lis,

Séance de  
jardinage  
urbain sur un  
terrain vague  
du quartier  
Belcier  
(Bordeaux).  
Organisé par  
les associa-  
tions "Bruit  
du frigo" et  
"Jardins d'au-  
jourd'hui".



## **c- Ebauche de la carte des *terres communes***

La superposition des deux cartes précédentes permet de dégager une cartographie des délaissés plus adaptée aux réalités (administratives, juridiques et qualitatives) du contexte et donc plus à même de servir de base à l'élaboration d'une matrice d'espace public.

Tous les terrains faisant partie des espaces d'"intérêt" sont conservés.

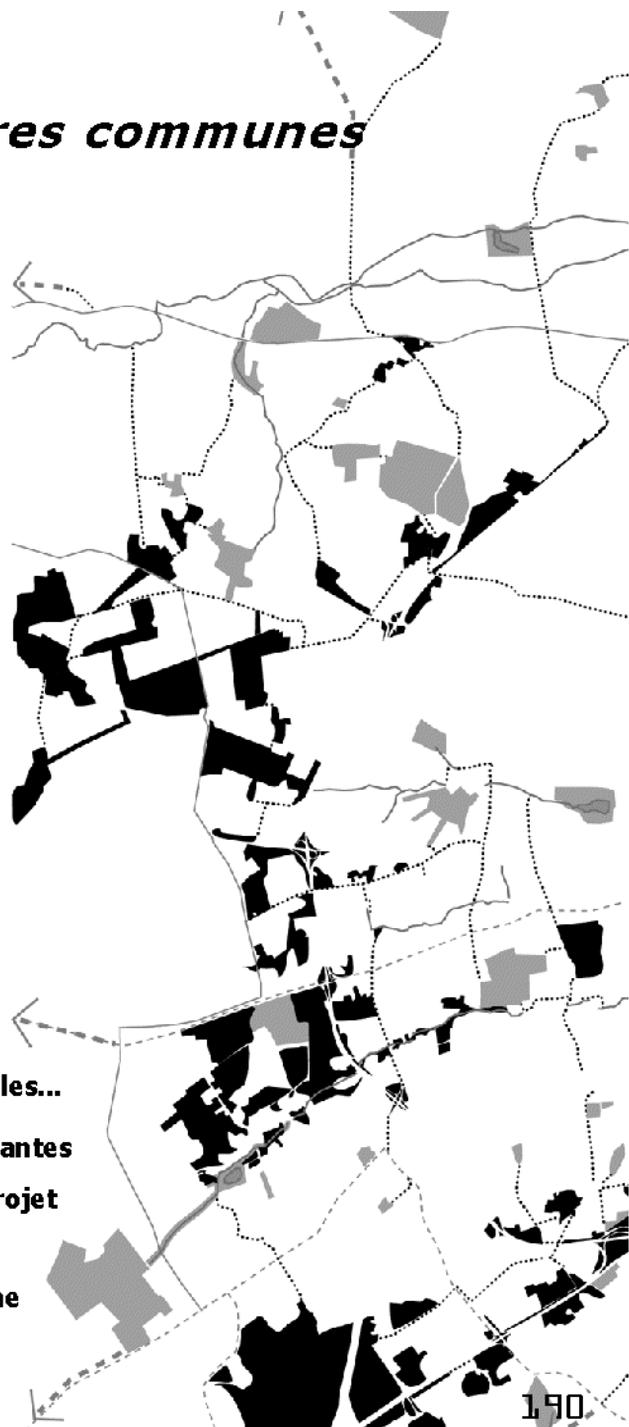
Parmi ceux qui n'en font pas partie, les terrains "stables" sont également conservés, les terrains "à négocier" sont écartés et les terrains "maîtrisables" sont, selon le cas, conservés intégralement ou partiellement, ou écartés.

Cette nouvelle cartographie des délaissés doit être maintenant complétée par les espaces publics existants (parcs et jardins publics, aires sportives accessibles, pistes cyclables...) ou en projet et par les liaisons à créer pour relier les terrains entre eux et aux espaces majeurs de la ville (centre bourg, grandes zones résidentielles, centres commerciaux, arrêts du futur tramway...).

La carte qui suit montre l'ébauche d'une première matrice d'espaces publics où les délaissés sélectionnés sont présentés de façon indifférenciée. Une carte plus détaillée, commentée et intégrée dans son contexte urbain figure plus loin dans la partie "dispositif".

# Carte des *terres communes*

-  **espaces délaissés**
-  **espaces publics existants ou en projet**  
(parcs, jardins...)
-  **ruisseaux, esteys, jalles...**  
(rives à aménager)
-  **pistes cyclables existantes**
-  **pistes cyclables en projet**
-  **liaisons à créer**
-  **extensions du système à prévoir**





## ➤ Pérennisation

Bernard Huet cité par Francis Cuillier, "Les débats sur la ville 2<sup>e</sup> agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, éd. confluentes, 1999, p. 15.

"La véritable fonction du projet urbain, c'est de produire du temps, de la continuité, de la régularité, d'établir la forme des espaces publics et de fournir un contexte à l'architecture... La ville a besoin de règles. Sans règles, aucune transgression n'est possible".

La reconnaissance des *terres communes* comme espaces publics potentiels et éléments de structuration périurbaine suppose avant toute chose leur pérennisation dans l'espace et dans le temps. Il est en effet primordial d'affranchir ces espaces de leur temporalité incertaine et fluctuante afin qu'ils ne soient plus soumis aux contingences économiques du marché et aux aléas de la gestion privée. C'est aussi l'opportunité pour la ville de retrouver la maîtrise de son foncier.

Il faut alors avoir recours à des modes réglementaires de stabilisation et les adapter à chaque situation :

### - *Déclaration d'utilité publique*

Le niveau d'impact d'un tel projet est équivalent à celui par exemple du tramway. Il porte en lui la capacité de changer en profondeur le visage et le vécu de l'agglomération et concerne potentiellement l'ensemble de ses habitants. C'est pourquoi ce projet doit être préalablement déclaré d'utilité publique. C'est seulement à cette condition qu'il devient envisageable. En effet, la

complexité et la diversité des mesures à mettre en œuvre pour le réaliser nécessite tout le poids d'une autorité publique appropriée.

*- Inscription au schéma directeur de l'agglomération et aux différents plans d'occupation des sols des communes concernées.*

L'ensemble de ces espaces devront être déclarés inconstructibles et le cas échéant inscrits à la liste des espaces boisés classés.

Pour les terrains appartenants aux différentes collectivités locales et territoriales (état, région, département, CUB, communes, syndicats intercommunaux...), la question de leur maîtrise foncière ne se pose pas. Toutefois, la principale difficulté est ici de faire pleinement adhérer l'ensemble de ces collectivités au projet. Car dans la mesure où celui-ci s'inscrit dans une dimension intercommunale et n'est pertinent que dans sa capacité à faire réseau et dans l'interdépendance de ses espaces, le refus ne serait-ce que d'une seule commune lui serait fortement préjudiciable. En effet, on imagine assez mal que puisse exister une coupure, un blanc dans le système des *terres communes*.

Pour les terrains privés, plusieurs mesures peuvent être appliquées en fonction de leur niveau d'importance dans le dispositif des *terres communes* :

*- Droit d'expropriation* pour les terrains devant être rapidement acquis.

- *Droit de préemption* totale ou partielle pour les terrains devant être à terme acquis. Celui-ci peut être accompagné de mesures incitatives comme par exemple une exonération des taxes foncières pour les propriétaires sur une période de 10 ans à l'issue de laquelle ces derniers devront en cas de non restitution s'acquitter de l'arriéré.

- *Servitude d'usage* pour certains terrains en échange d'un entretien par les services des municipalités concernées, voire par l'Office Nationale des Forêts quand le terrain présente des qualités forestières particulières (conventions public / privé à élaborer).

- *Servitude de passage* pour les terrains devant être simplement traversés.

La pérennisation du projet des *terres communes* peut également être garantie par les effets induits de leur présence sur l'environnement bâti. Les secteurs actuellement dévalorisés et les terrains à faible pression foncière occuperaient dès lors des positions stratégiques et, la valorisation du contexte urbain entraînant souvent une dynamisation économique, prendraient de la valeur et deviendraient attractifs.

Si le contexte urbain immédiat des *terres communes* doit évoluer, il apparaît important d'orienter cette évolution vers la recherche d'un dialogue signifiant entre espaces construits et espaces ouverts. Ces derniers doivent permettre de mettre en scène les

zones construites alentours comme les rues permettent de faire exister un îlot bâti en centre ville, l'enjeu étant ici de recomposer un paysage urbain. Il s'agit de traiter les seuils, les limites, les interfaces, afin de favoriser la lisibilité et la visibilité des *terres communes*, et plus globalement de clarifier le repérage urbain. La perception des *terres communes* passe par la tenue et l'organisation de la diversité des paysages construits alentours (densification des abords, constitution de fronts bâtis, mixité programmatique...).

## ***Evolutivité***

Le projet des *terres communes* ainsi mis en place n'est évidemment pas figé et définitif. Sa pertinence dans le temps passe par sa capacité à se développer et s'enrichir de nouveaux espaces, de nouvelles ramifications. Les *terres communes* jouent un rôle de structuration pour les territoires périurbains actuels mais doivent également fournir les tracés fondateurs des futures zones à urbaniser.

Si le système actuellement défini des *terres communes* provient des résidus de l'urbanisation périurbaine, cela ne signifie pas pour autant que la démarche que j'ai ici adoptée (celle qui consiste à partir du reste), doit être érigée en principe et reproduite dans 20 ou 30 ans. Les extensions possibles du système doivent désormais être le fruit d'une volonté collective et présider aux futurs projets urbains ou d'aménagements (inscription aux cahiers des charges pour les opérations de création de lotissements pavillonnaires, de ZAC, de zones commerciales ou d'activités...).

## > **Autonomisation**

---

Le projet des *terres communes* pose le problème de la gestion et de l'entretien du vaste territoire qu'elles représentent, dont la collectivité ne pourra supporter seule le coût. Plusieurs hypothèses peuvent être ébauchées afin de contribuer à minimiser ce coût et à développer une politique de gestion durable et efficace. D'une part, la ville n'est pas contrainte de devenir systématiquement propriétaire de l'ensemble des terrains. Comme on vient de le voir, certains d'entre eux peuvent demeurer privés tout en faisant l'objet d'un droit de passage ou d'usage. D'autre part, la gestion et l'exploitation de certains espaces aux qualités forestières particulières peuvent également être confiées à des organismes publics ou à des sociétés privées dont c'est la compétence (Office Nationale des Forêts, Société forestière de la caisse des dépôts et consignation...).

A ces enjeux économiques, s'ajoutent des enjeux d'ordre écologiques : dès l'instant où l'on choisit de s'intéresser à ces espaces et à leurs qualités, dès l'instant où l'on décide de les ouvrir à l'appropriation du public, on les expose automatiquement à certains dangers, à certaines dérives (dégradations, usages inappropriés...). Des modes de protection et de préservation doivent alors être envisagés dès le départ.

Mais, plus globalement, c'est une nouvelle politique, une nouvelle philosophie de l'aménagement des villes et de gestion du bien public qui est à élaborer. Il s'agirait de faire admettre l'idée

que la ville puisse en quelque sorte "abandonner" une partie de son territoire à la fois aux processus de reconquête naturelle (afin de préserver et de développer une nature brute et sauvage) et aux initiatives des habitants. L'abandon est ici un projet. Il est à envisager non pas comme le signe d'un désengagement ou d'une démission publique, mais au contraire comme un acte courageux, responsable et nécessaire (on abandonne l'idée de spéculation foncière sur ces terrains), comme la plus grande forme d'attention et de respect que l'on peut porter à ces espaces. Il s'agit précisément de programmer l'autonomisation progressive des *terres communes*.

Abandonner donc une partie des *terres communes* aux habitants en leur donnant la possibilité de réinventer dans la proximité, des formes nouvelles de solidarité et d'espace social. L'objectif est de faire émerger, notamment par l'abandon de la notion de propriété individuelle, un lieu de responsabilisation collective, un lieu qui laisse une place prépondérante à l'appropriation libre et spontanée, à l'autogestion, à l'autodéveloppement... Dans ce sens, il est souhaitable de construire de nouvelles dynamiques entre public et privé sous forme par exemple de conventions ou de partenariats actifs. Des terrains pourraient être ainsi prêtés à des associations ou à des particuliers pour des programmes de jardins familiaux, de guinguettes, d'exploitations agricoles, de campings privés..., en échange de l'entretien des terrains eux-mêmes, de leurs abords et éventuellement d'autres terrains.

Le projet d'autonomisation des *terres communes* ne concerne pas la totalité des terrains. Il s'agit d'identifier les espaces à même d'être "abandonnés" soit aux dynamiques naturelles, soit à l'usage libre des habitants. Ce travail doit s'appuyer sur une classification et une hiérarchisation préalable de la totalité des espaces des *terres communes*. Un travail qui doit s'effectuer terrain par terrain, en fonction de leur position dans le réseau, de leur état actuel (échelle, nature du sol, stade végétal...), de leurs singularités (richesses paysagères, pratiques en place...).

Les *terres communes* peuvent se structurer en quatre typologies spatiales opératoires :

- **Les espaces à aménager** (à titre d'exemple, cf. photos). Ils sont choisis pour leur position stratégique ou pour leur qualités paysagères. Ils feront l'objet d'aménagements publics spécifiques (Cf. plus loin dans la partie intitulée "randonnée"). Ces espaces doivent servir à instaurer et asseoir l'identité des *terres communes* et fonctionner comme des centralités, des points forts dans le système. Ils se présentent comme des pôles de concentration d'activités, comme des points de rencontre, de convergence.



Lé stand de tir du Luchey à Mérignac



L'échangeur 15 de la rocade à Pes



Le promontoir naturel à Bassens



La ferme à Bègles



Le rond-point à Mérignac



Le lac à Floirac

**- Les espaces naturels à conserver ou à développer** (forêts, prairies, marais, rivières, coteaux...). Ces espaces ne nécessitent pas un entretien régulier, à l'exception des sentiers et des chemins, ils correspondent aux espaces pouvant être abandonnés aux dynamiques naturelles. Seules des coupes d'arbres peuvent être occasionnellement pratiquées par des personnes désignées et compétentes. L'objectif à terme est de laisser se reconstituer une nature brute, et de créer un maillage écologique à l'échelle de l'agglomération permettant une libre dissémination des espèces végétales et une libre circulation des espèces animales.



Une forêt déjà constituée. Bruges



Une zone de marais. Villenave d'Ornon

*Processus de colonisation par des espèces végétales d'un terrain abandonné :*

Gilles Clément, L'Atelier "La forêt des délaissés", programme de recherche de la Société forestière de la Caisse des dépôts, 1998.

Un terrain est en "déprise" lorsque cesse de s'y exercer une activité contraignant la nature à ne pas s'exprimer librement. L'activité cessant, les paramètres actuels du milieu : sol dans son état, eau (du sol et des précipitations) dans son état, atmosphère dans son état, permettent l'installation immédiate d'espèces pionnières. Ces espèces dont la durée de vie est courte (annuelles et bis-annuelles), préparent le terrain à d'autres plus pérennes (vivaces et jeunes ligneux) jusqu'à ce que le terrain se ferme. Il est alors impénétrable, occupé par un enchevêtrement qui protège les jeunes arbres de la prédation (rongeurs et cervidés). Ce stade armé précède la forêt, laquelle contraint progressivement les épineux à s'éloigner vers la lumière ou à disparaître. On estime à 7 années le temps nécessaire pour fermer le sol, 14 pour boiser de baliveaux, 30 à 40 pour qu'il se recouvre d'une forêt.



Terrain en cours de colonisation végétale. Bordeaux nord



**- Les espaces destinés à recevoir des usages non programmés, espaces pouvant faire l'objet d'une appropriation libre et spontanée par les habitants : espaces interstitiels, franges, certains champs ou petites forêts, choisis le plus souvent à proximité des zones résidentielles.**



- Et enfin **les espaces de liaison** existants ou à créer devant servir à connecter les précédents entre eux et au reste de la ville : espaces interstitiels les plus étroits (talus de la rocade, berges des rivières, parcelles traversantes inoccupées...), bords de rues ou de routes à requalifier, percées à effectuer à l'intérieur de zones résidentielles ou d'activités...



Concernant plus particulièrement les **espaces destinés à recevoir des usages non programmés**, si leur réussite passe par l'octroi d'une certaine liberté de manœuvre, d'une certaine autonomie d'action de la part des habitants, un accompagnement est tout de même nécessaire.

Un cadre réglementaire minimum et une charte d'usage doivent être préalablement définis, établissant par exemple :

- un coefficient d'usage des sols (nature de l'usage / surface du sol) à ne pas dépasser,
- un choix d'usages n'impliquant aucun bouleversement majeur des espaces (remblai/déblai, déforestation...) ainsi que les conditions de coexistence de ces usages. A titre d'exemple, on peut citer quelques types de pratiques envisageables : potagers, pâtures, cabanes de villégiature, terrains de jeux pour enfants, terrains de sport, guinguettes, ..., mais le soin est laissé aux habitants d'inventer les pratiques possibles de ces espaces en fonction de leurs besoins, de leurs envies...
- la possibilité d'ériger des constructions légères et démontables, d'utiliser des clôtures non opaques pour protéger les lieux individualisés...
- une réservation systématique de cheminements publics...

L'autonomisation de ces terrains pourrait être menée et phasée de la façon suivante :

### **1 - années 1 à 3**

- Sur la base du premier repérage, l'organisme chargé de la gestion des *terres communes* démarre le travail d'acquisition foncière des terrains et met en place les premières conventions d'usages avec les propriétaires privés.

- Mise en place d'un observatoire des délaissés dont la mission consisterait à les recenser et les étudier, et à décider de leur rattachement éventuel au réseau initial des *terres communes*.

Sollicitation de partenaires de terrains (centres sociaux, maisons de quartiers, diverses associations, représentants d'habitants...) ainsi que de professionnels de la ville (architectes, urbanistes, sociologues, paysagistes, artistes, historiens, techniciens, élus...) en vue de constituer des équipes de travail sur le choix des espaces et leurs affectations, sur l'élaboration du cahier des charges, du règlement et de la charte d'usage...

- Pendant cette période d'étude préalable, organisation d'événement publics sur certains terrains (pique-niques, fêtes, rencontres sportives, exposition d'artistes...)

## **2 - année 4**

- Mise en place d'une vaste campagne de communication : présentation publique du projet de terres communes dans les différentes communes de l'agglomération, sous forme d'expositions itinérantes, accompagnées de conférences et de débats...

- Lancement de la première série d'appel d'offres (pour une première tranche d'espaces correspondant à une première phase du projet, à titre expérimental), adressée prioritairement aux structures déjà organisées (centres d'animations, comités de quartiers, associations d'habitants existantes ou créées pour l'occasion) et dans un deuxième temps aux particuliers.

## **3 - année 6**

- Réception, examen et sélection des projets (comportant la nature de l'usage envisagé, sa localisation, ses besoins en espace, les constructions ou aménagements prévus...).

Parallèlement :

- Réalisation des travaux d'aménagements liés à la pratique de la promenade et de la randonnée (Cf. plus loin dans la partie intitulée "randonnée") pour marquer l'ouverture publique officielle des *terres communes* au public.

- Marquage des terrains choisis afin de faciliter leur identification (par un fléchage et une délimitation sommaire, mais également

par un travail de mise en scène événementielle et temporaire pouvant être confié à des plasticiens, des architectes ou des paysagistes...). Organisation de visites de reconnaissance sous forme de promenades-repérage collectives.

#### **4 - année 7**

- Signature des contrats d'usages pour un prêt (éventuellement une location) de 5 ans renouvelable.
- Lancement public du projet.

#### **5 - années 8 et 9**

- Evaluation, réajustements éventuels du projet.

#### **7 - année 10**

- Extension du projet à l'ensemble des espaces sélectionnés.

## **dispositif**

---

La carte suivante est une représentation du système abouti mais non définitif des *terres communes* (dans 10 à 15 ans). Elle comprend les éléments suivants :

- **Les espaces délaissés** issus de l'étude de faisabilité.

La décomposition typologique des délaissés, énoncée plus haut, n'est pas représentée car très souvent, un même terrain, voire une même parcelle, intègrera plusieurs typologies à la fois. Une grande forêt inscrite en espace naturel à conserver peut accueillir dans ses lisières, c'est à dire dans les zones de contact avec l'environnement bâti, des activités en lien avec la nature de cet environnement : jardins familiaux ou terrains de jeux pour enfants à proximité de secteurs résidentiels. De même, au sein d'un terrain voué à l'usage libre des habitants, il peut être important de préserver tel ou tel micro-espace naturel (bosquet, relief particulier...).

Il ne s'agit donc pas de sectoriser les *terres communes*, mais au contraire d'adapter les différentes affectations au regard de chaque terrain, en tenant compte de leurs particularités, de leurs potentialités, ce qui demande d'en avoir une connaissance approfondie et de savoir en mesurer tous les paramètres (superficie, qualité paysagère, topographie, nature du sol et du sous-sol, exposition, situation géographique, nature du bâti alentour...).

Ainsi, à travers la coexistence de plusieurs affectations au sein d'un même terrain, c'est-à-dire dans l'alternance et l'imbrication d'espaces vierges, d'espaces aménagés, et d'espaces à usages libres, les *terres communes* pourront garantir un certain niveau de mixité, condition essentielle à l'élaboration d'un espace public riche et dynamique.

J'ai donc choisi de représenter les délaissés par la photographie aérienne afin d'éviter l'emploi de codes graphiques qui les auraient certainement, à cette échelle-là, trop simplifiés et finalement trahis. Même si la lecture reste approximative, on peut reconnaître une forêt, un champ, un terrain usé ou un marais. A titre d'exemple, j'ai fait figurer là où il était pertinent qu'ils soient, certains usages possibles des *terres communes* : jardins familiaux, terrains de jeux pour enfants et guinguettes.

### **- les équipements et aménagements liés à la pratique de la randonnée :**

aires de pique-nique, salons de friche (belvédère), aires de campement, refuges, plages et vergers publics. Ils sont situés sur des terrains précis, choisis pour leurs particularités et leurs qualités (cf. dans la partie "randonnée").

### **- Les espaces publics existants** (parcs, jardins, bois, domaines, plaines sportives ou de loisirs...).

Pour les espaces actuellement cloturés et surveillés, il faudra

repenser les conditions de leur accessibilité de manière à garantir des continuités physiques (traversée des espaces eux-mêmes ou aménagement d'un contournement...).

Les espaces actuellement inaccessibles au public devront être intégralement ou partiellement réouverts et si nécessaire aménagés.

Les espaces ayant été jusqu'à présent négligés devront faire l'objet d'une revalorisation ou d'un projet spécifique.

### **- Les espaces publics en projet.**

Ils devront être conçus et aménagés en tenant compte du fait qu'ils feront partie intégrante du système des *terres communes*, ce qui signifie qu'ils devront au minimum assurer des continuités et éventuellement accueillir certains équipements spécifiques appliqués aux délaissés (aire de pique-nique, salon de friche, aire de campement...). Ces éléments pourront figurer comme contrainte à respecter dans le cahier des charges remis au concepteur.

**- Les ruisseaux, jalles et esteys** et leurs abords immédiats (rives, berges...). Le réseau hydrographique de l'agglomération (quand il n'a pas été contrarié ou enterré) demeure un élément de structuration naturelle du territoire, et par conséquent, de continuités potentielles. Il s'agit de redonner une place à ce réseau dans le paysage urbain, en aménageant les rives avec des cheminements et, quand le contexte s'y prête, en favorisant l'implantation de guinguettes et la pratique du canotage de loisir.

- **Les pistes cyclables.** Elles représentent un formidable vecteur d'irrigation des terres communes. Avec un réseau suffisamment vaste, ramifié et valorisé, elles deviendraient en effet un moyen efficace de déplacement pour les parcours de proximité, et constitueraient une alternative sérieuse à l'usage de la voiture. Elles garantiraient par la même occasion une pratique permanente et quotidienne des *terres communes*.

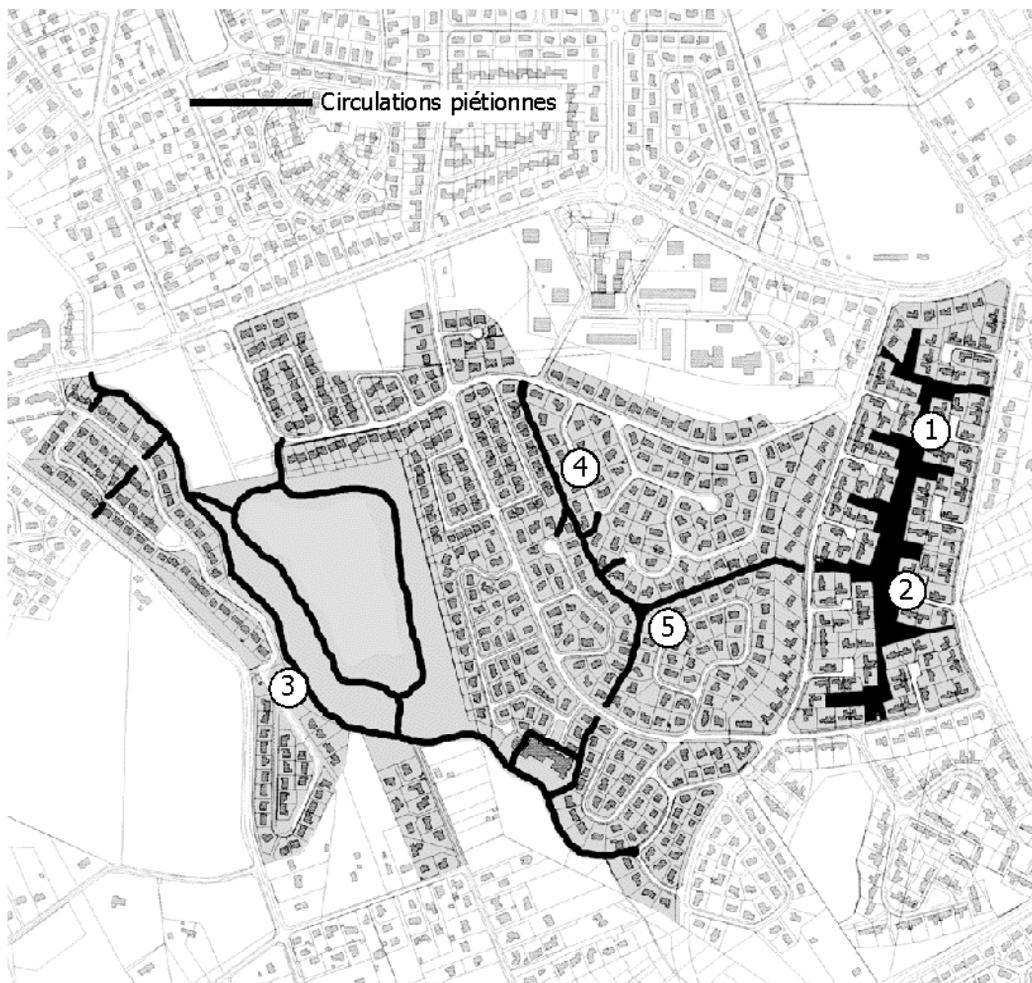
Les pistes cyclables en projet doivent pour cela être nécessairement réalisées en site propre, en aménageant les bordures des routes, en requalifiant les trottoirs dans les secteurs denses, en recyclant les voies ferrées désaffectées, en utilisant les rives des ruisseaux...

- **les liaisons.** Elles servent à connecter les terrains entre eux et au reste de la ville (centre bourgs, lotissements, zones commerciales, écoles, piscines, complexes sportifs...). Elles complètent le réseau actuel et en projet de pistes cyclables et doivent observer une unité de traitement. Ces liaisons marquent la présence des *terres communes* en milieu bâti : elles longent certains axes majeurs de circulation, passent à l'intérieur de zones résidentielles, d'activités ou commerciales, traversent les routes, franchissent la rocade et les autoroutes...

De nouvelles liaisons devront systématiquement être prévues dans les futures zones à urbaniser et principalement dans les secteurs à vocation résidentielle. L'enjeu à terme est de proposer un

passage ou une entrée vers les *terres communes* depuis le seuil même de son domicile.

Exemple : à Pessac, plusieurs lotissements pavillonnaires reliés entre eux par un réseau de cheminements piétons passant en fond de parcelles et qui englobent un bassin d'étalement servant de lieu de détente, de promenade et de terrain de jeux pour les enfants.





## **- Les principaux arrêts et terminus du réseau de tramway et les diverses centralités** (centre-bourgs, zones commerciales...).

Le nouvel espace public que constitue les *terres communes* doit trouver des points d'ancrage stratégiques à l'intérieur des zones construites, là où les gens se concentrent, se croisent, s'arrêtent et consomment.

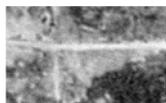
Le futur projet de tramway constitue également un élément important car il permettrait d'imaginer une combinaison entre les différents modes de déplacement (pédestre, cycliste et transport en commun) : les pistes et sentiers des *terres communes* pourraient servir à la fois de drain et de desserte entre le domicile et l'arrêt de tramway le plus proche.

## **- Les extensions à prévoir.**

Le système actuellement défini des *terres communes* n'est pas définitif ; il doit croître en même temps que la ville s'agrandit. Il doit également se connecter au grand territoire par l'intermédiaire des réseaux pédestres et cyclistes existants, notamment dans l'Entre-Deux Mers, le Médoc et la forêt des Landes girondines vers la côte Atlantique.

# LÉGENDE

## Nature des espaces



Espaces délaissés



Espaces publics existants



Espaces publics en projet



Ruisseaux, jalles et esteys



Pistes cyclables existantes



Pistes cyclables en projet



Liaisons



Extension du système à prévoir

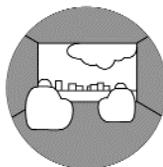


Principaux arrêts et terminus du réseau de tramway

## Equipements et aménagements liés à la pratique de la



Aire de pique-nique



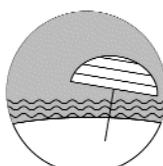
Salon de friche (belvédère)



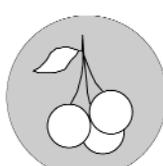
Aire de campement



Refuge

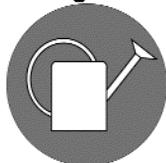


Plage



Verger public

## Usages libres (non exhaus-



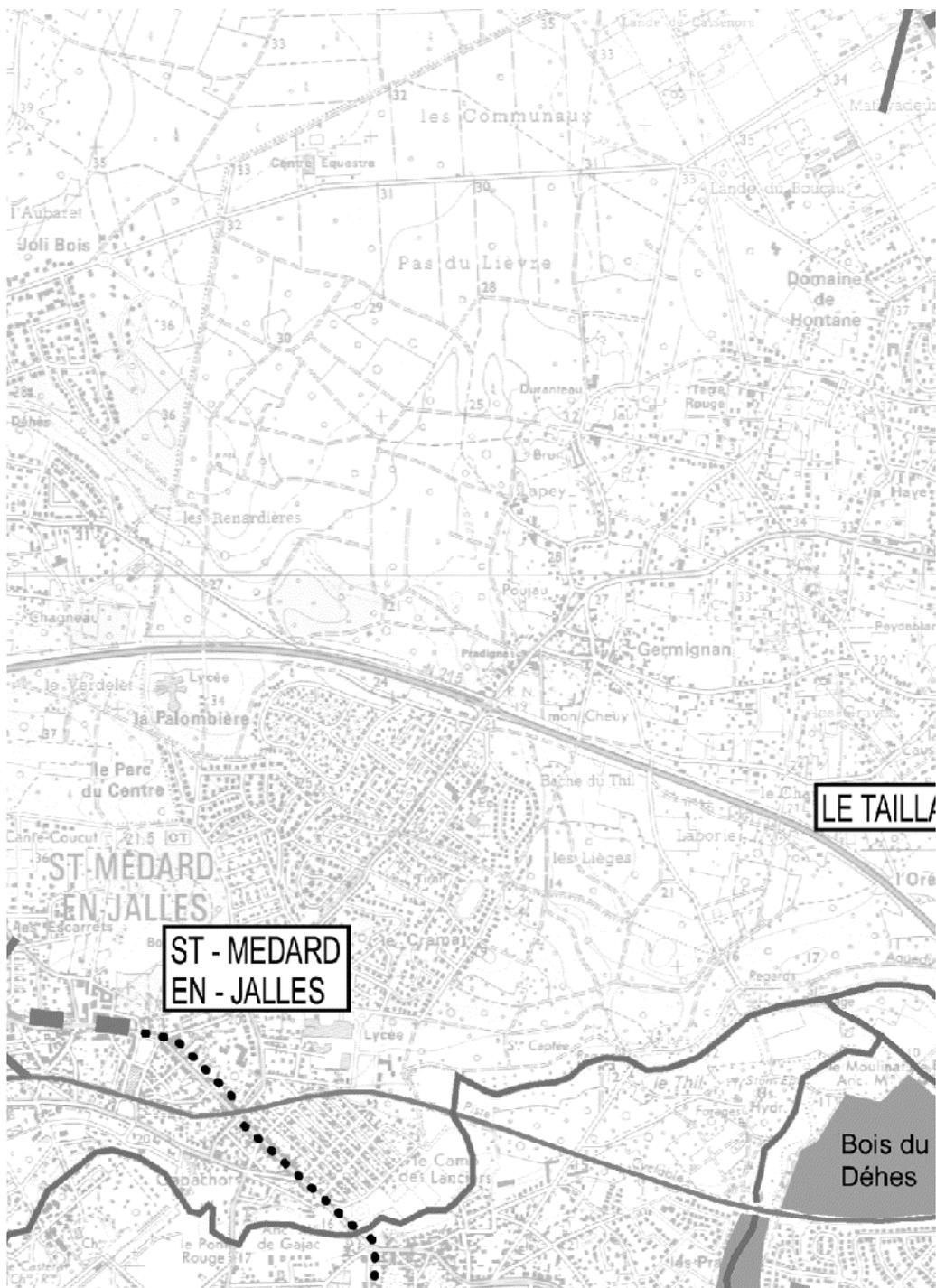
Jardins familiaux



Terrains de jeux pour enfants



Guinguettes



ST - MEDARD  
EN - JALLES

LE TAILL

Bois du  
Déhes

Parc de Tanaïs

DOC

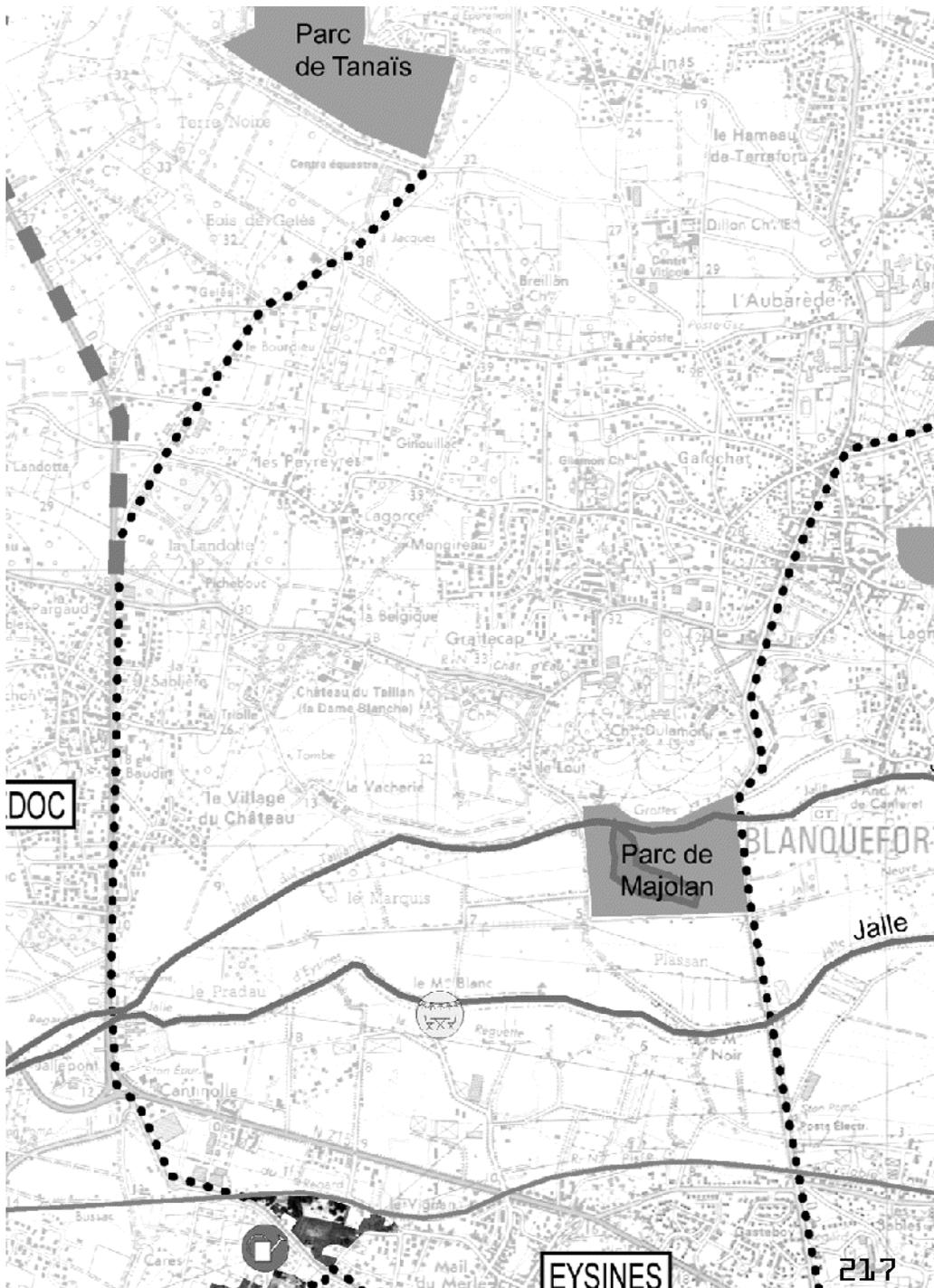
Parc de Majolan

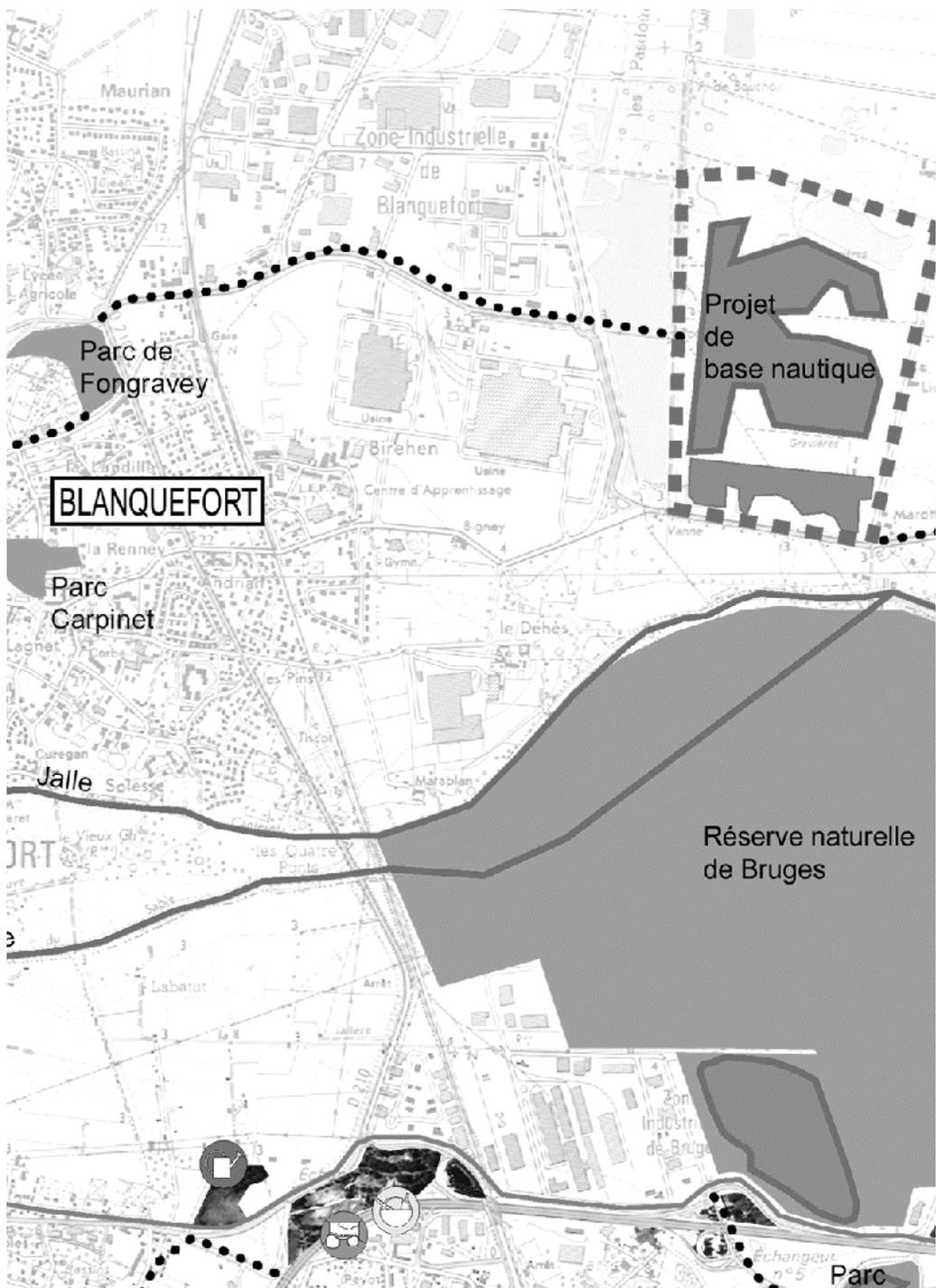
BLANQUEFORT

Jalle

EYSINES

217





Maurian

Zone Industrielle  
de  
Blanquefort

Parc de  
Fongravey

Projet  
de  
base nautique

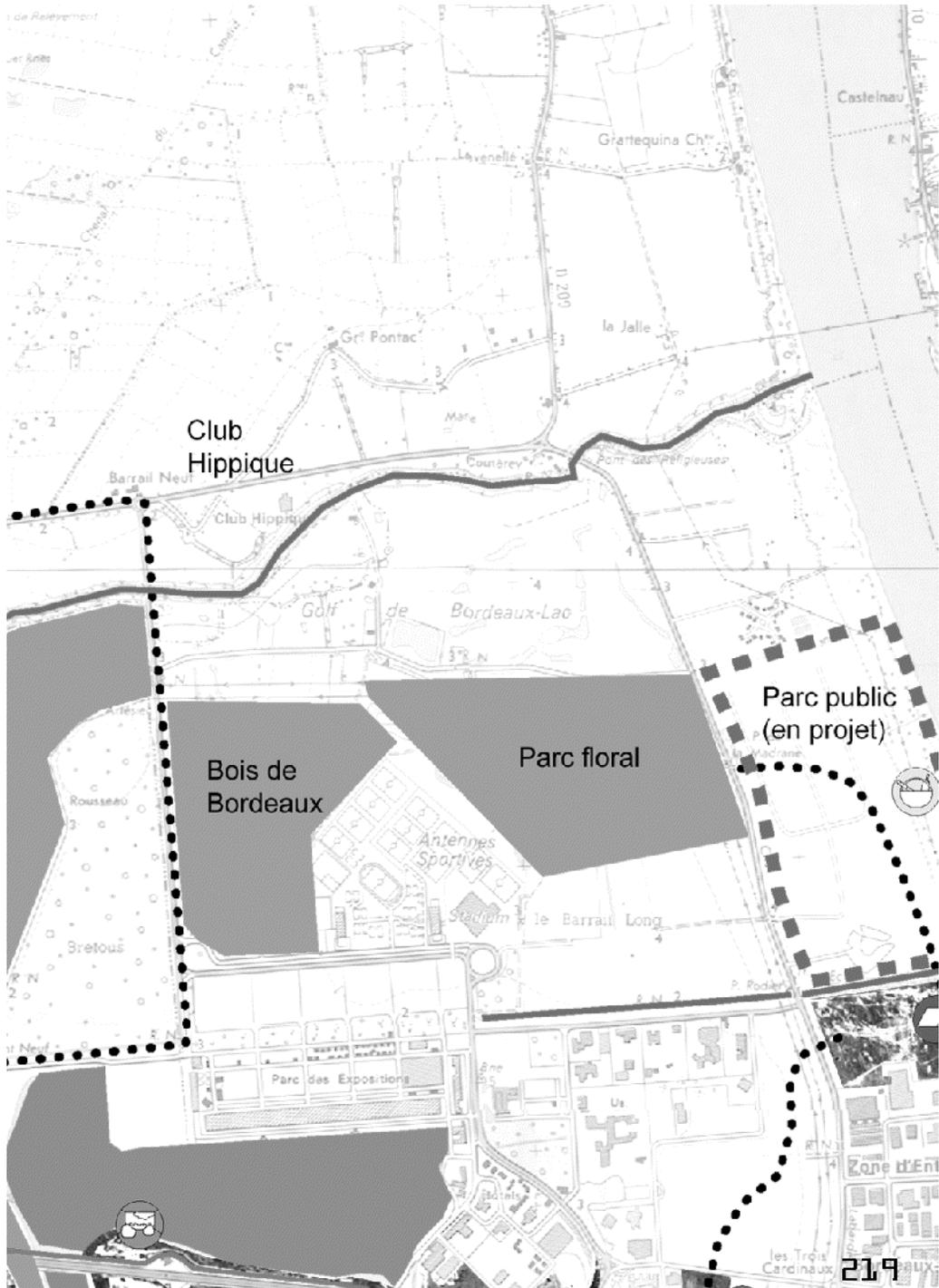
**BLANQUEFORT**

Parc  
Carpinet

Réserve naturelle  
de Bruges

Jalle

Parc



**Club Hippique**

**Bois de Bordeaux**

**Parc floral**

**Parc public (en projet)**

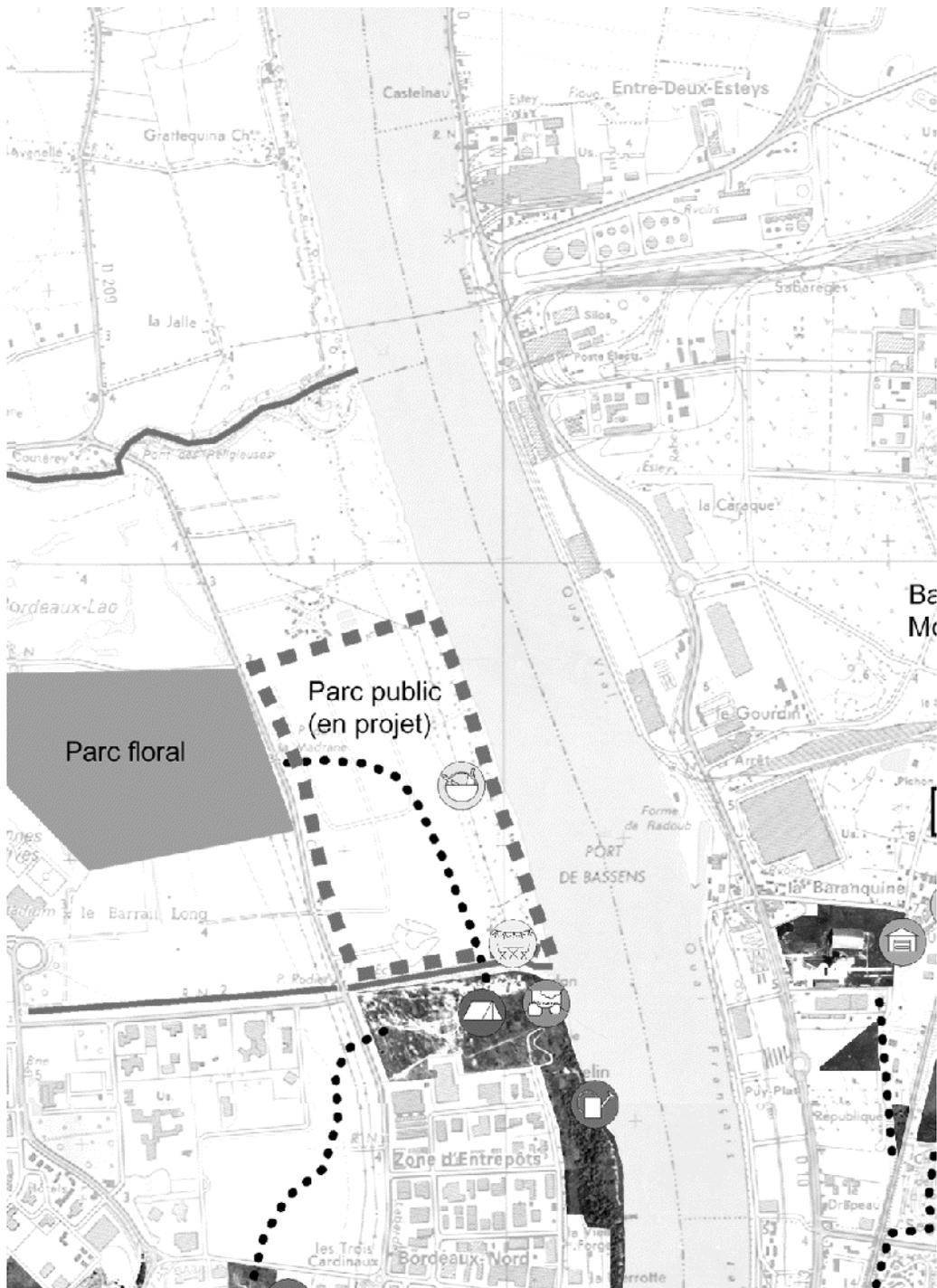
Golf de Bordeaux-Lac

Antennes Sportives  
Stadium le Barrail Long

Parc des Expositions

Zone d'Ent

les Trois Carcinaux



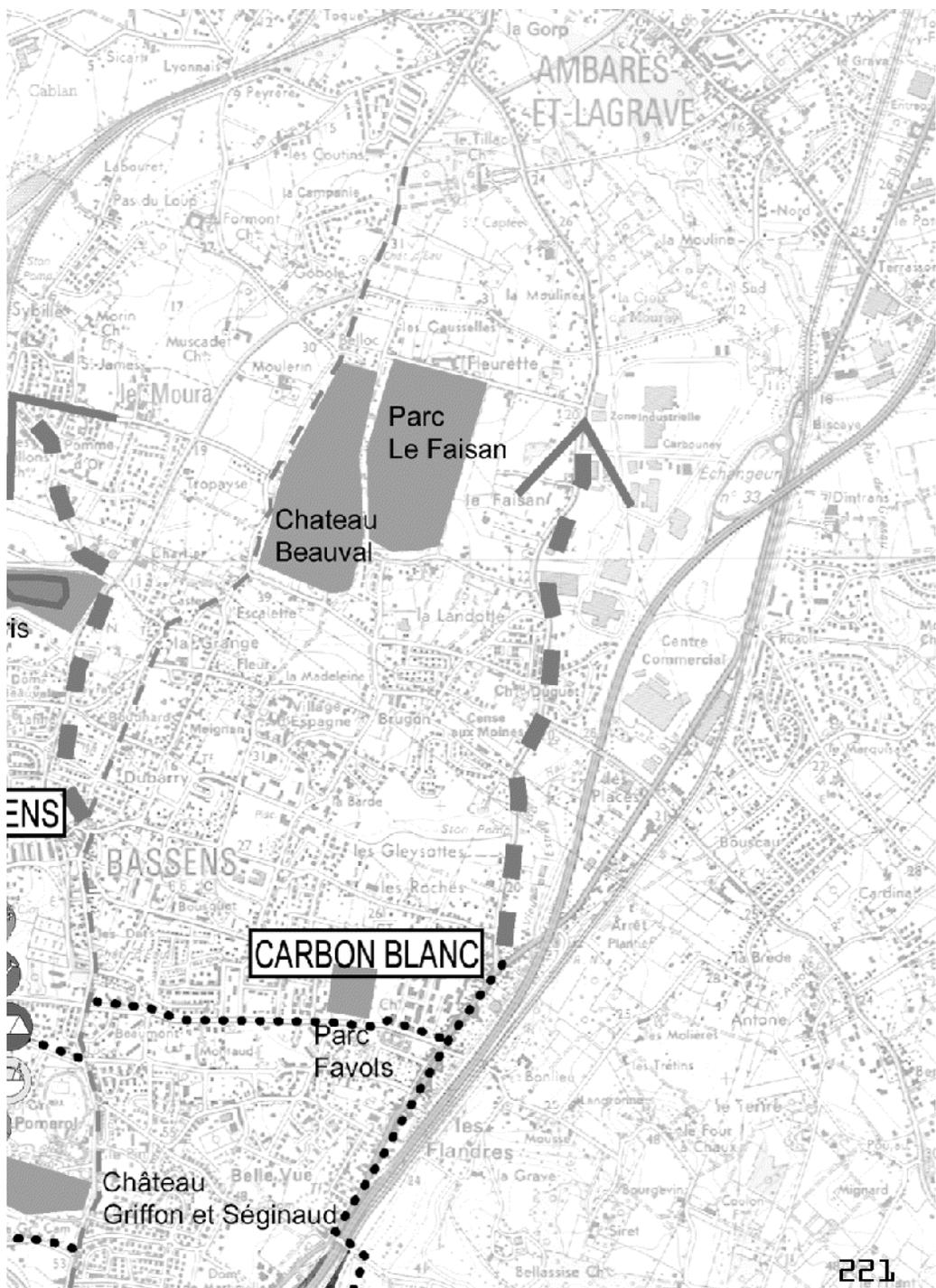
Parc floral

Parc public  
(en projet)

Ba  
Mo

Zone d'Entrepôts

Bordeaux-Nord



AMBARÈS  
ET-LAGRAVE

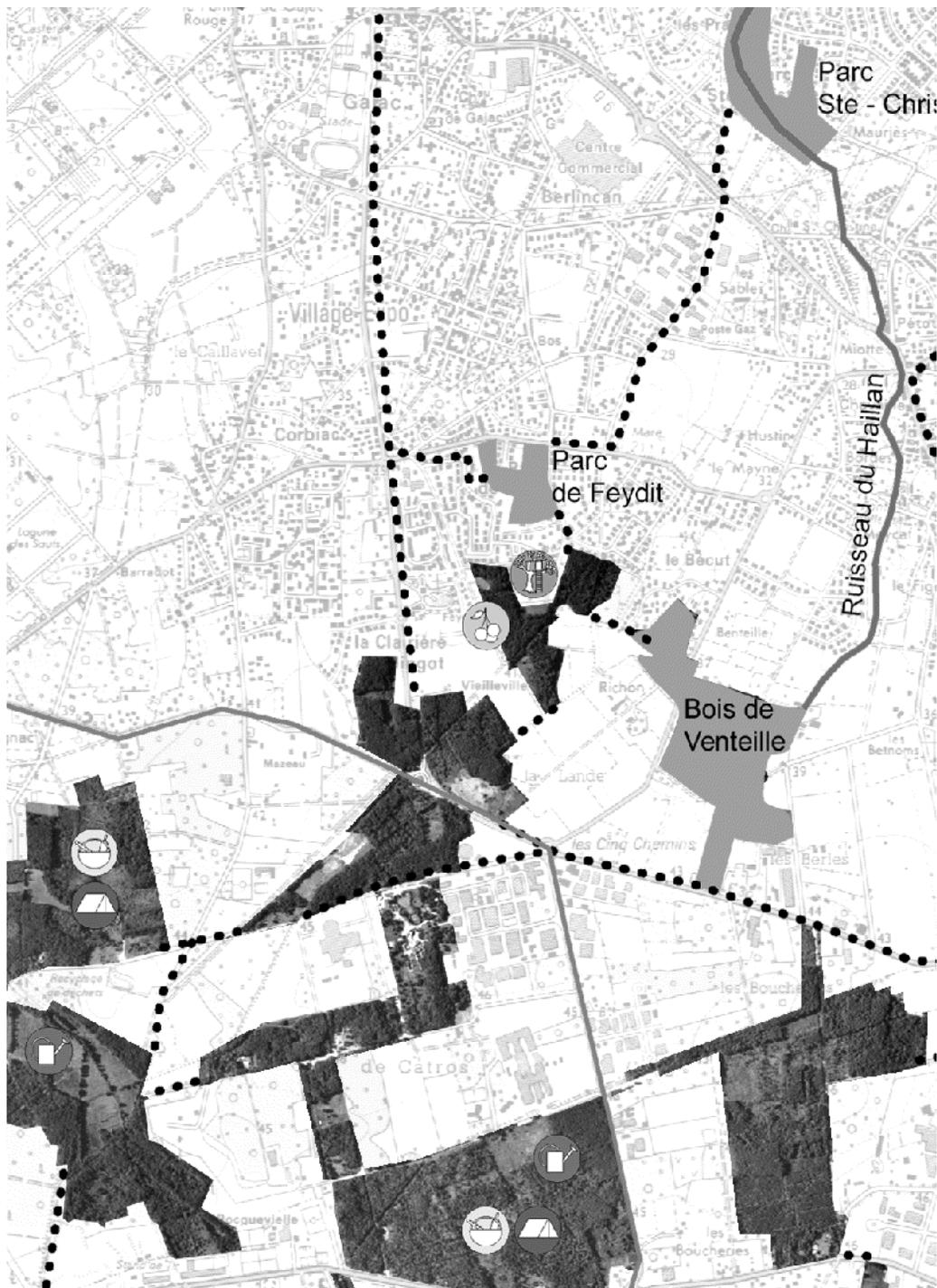
Parc  
Le Faisan

Chateau  
Beauval

CARBON BLANC

Parc  
Favols

Château  
Griffon et Séguinaud



Parc Ste - Chris

Parc de Feydit

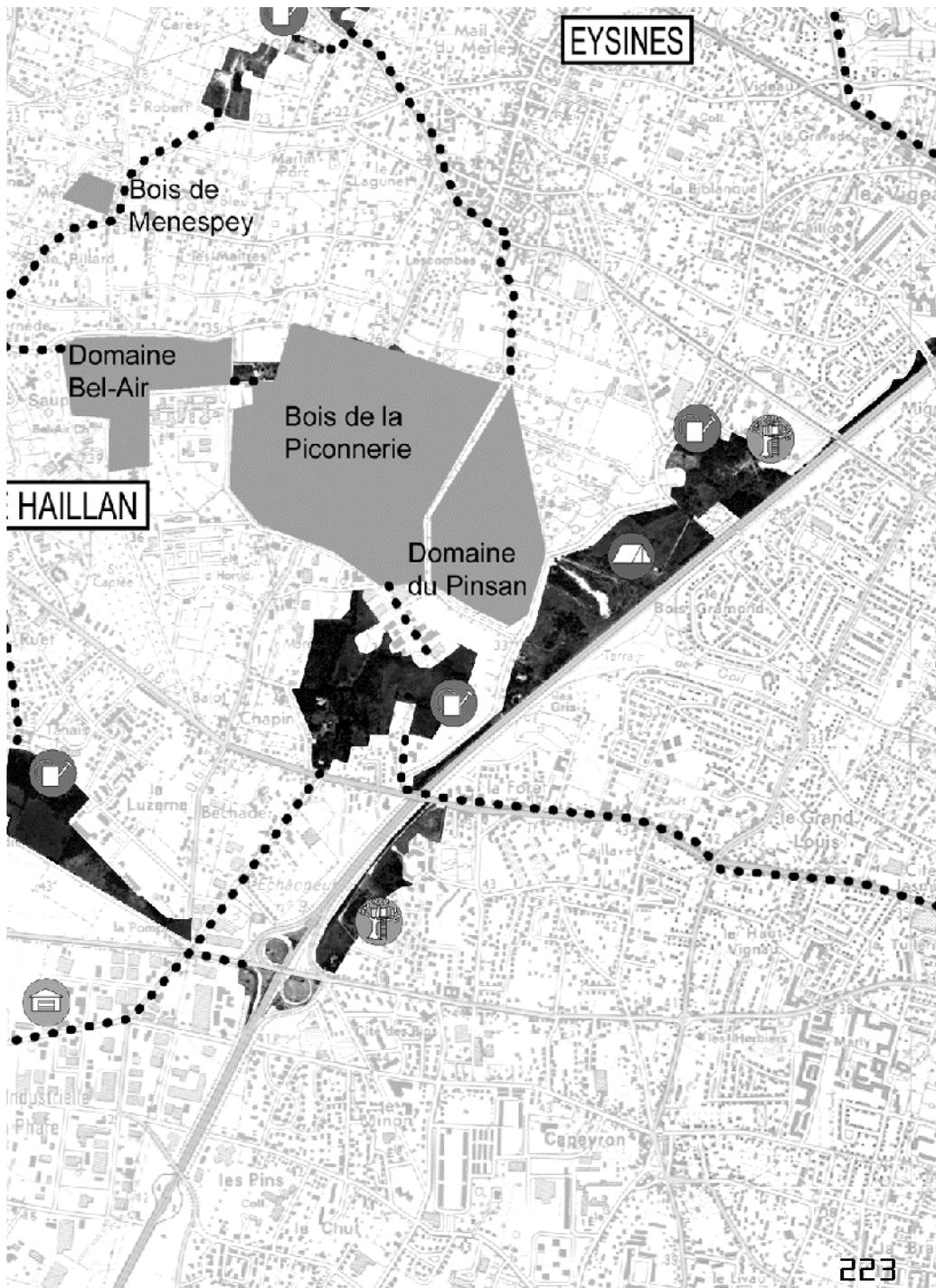
Bois de Venteille

Ruisseau du Haillan

Centre Commercial Berlinçan

Village de Po





EYSINES

Bois de Menespey

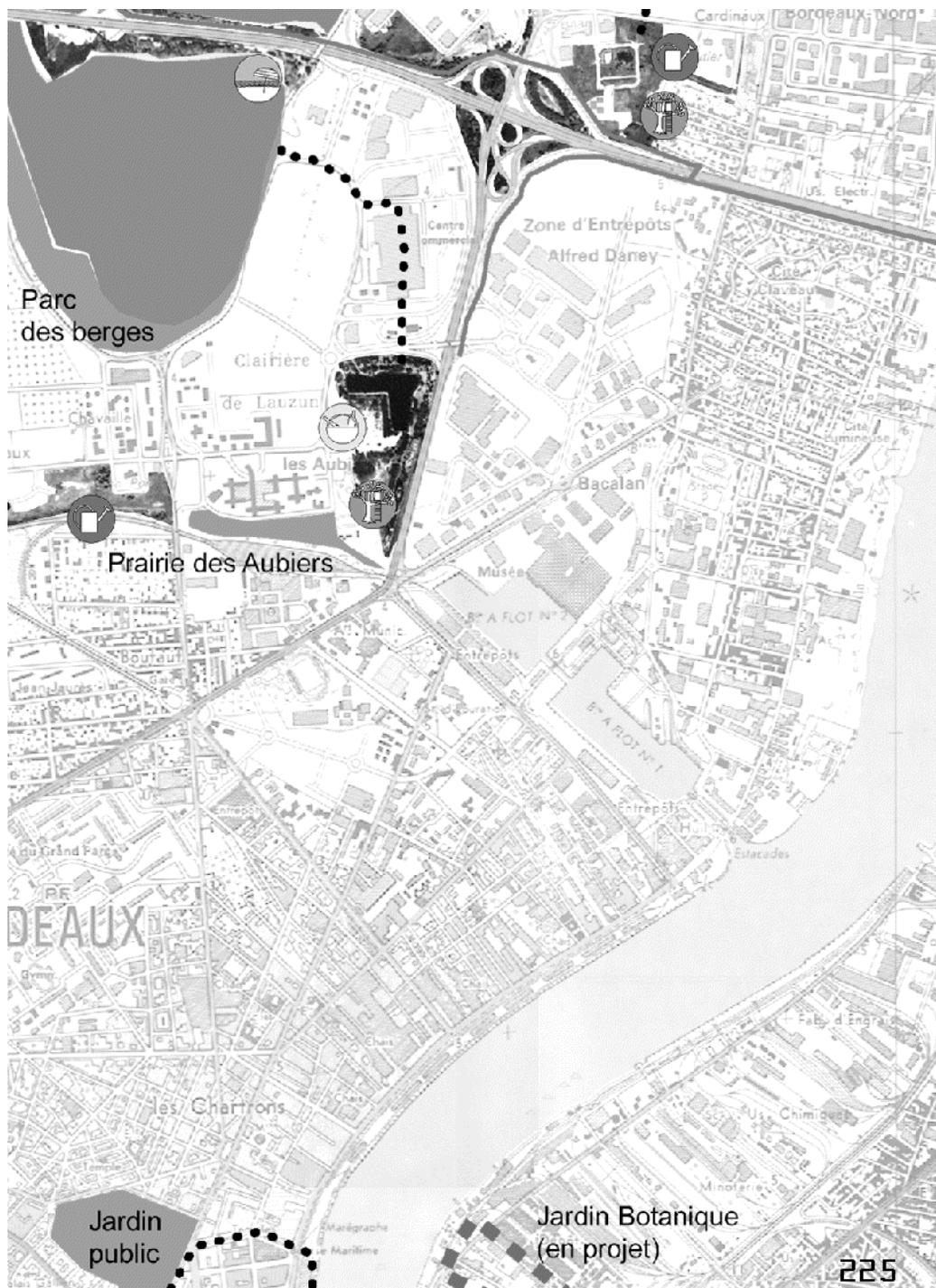
Domaine Bel-Air

Bois de la Piconnerie

HAILLAN

Domaine du Pinsan





Parc  
des berges

Prairie des Aubiers

Zone d'Entrepôts  
Alfred Daney

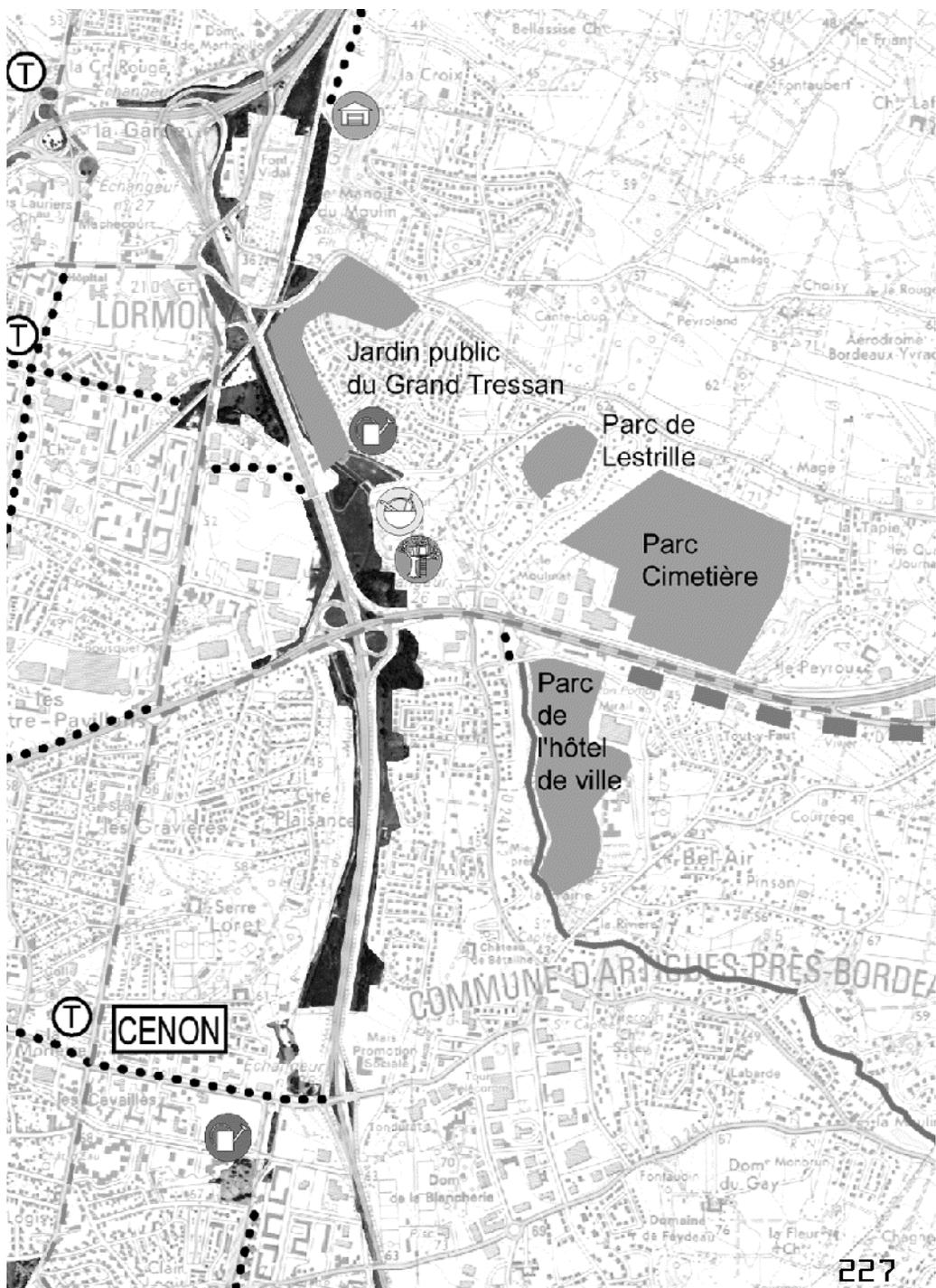
Bacalan

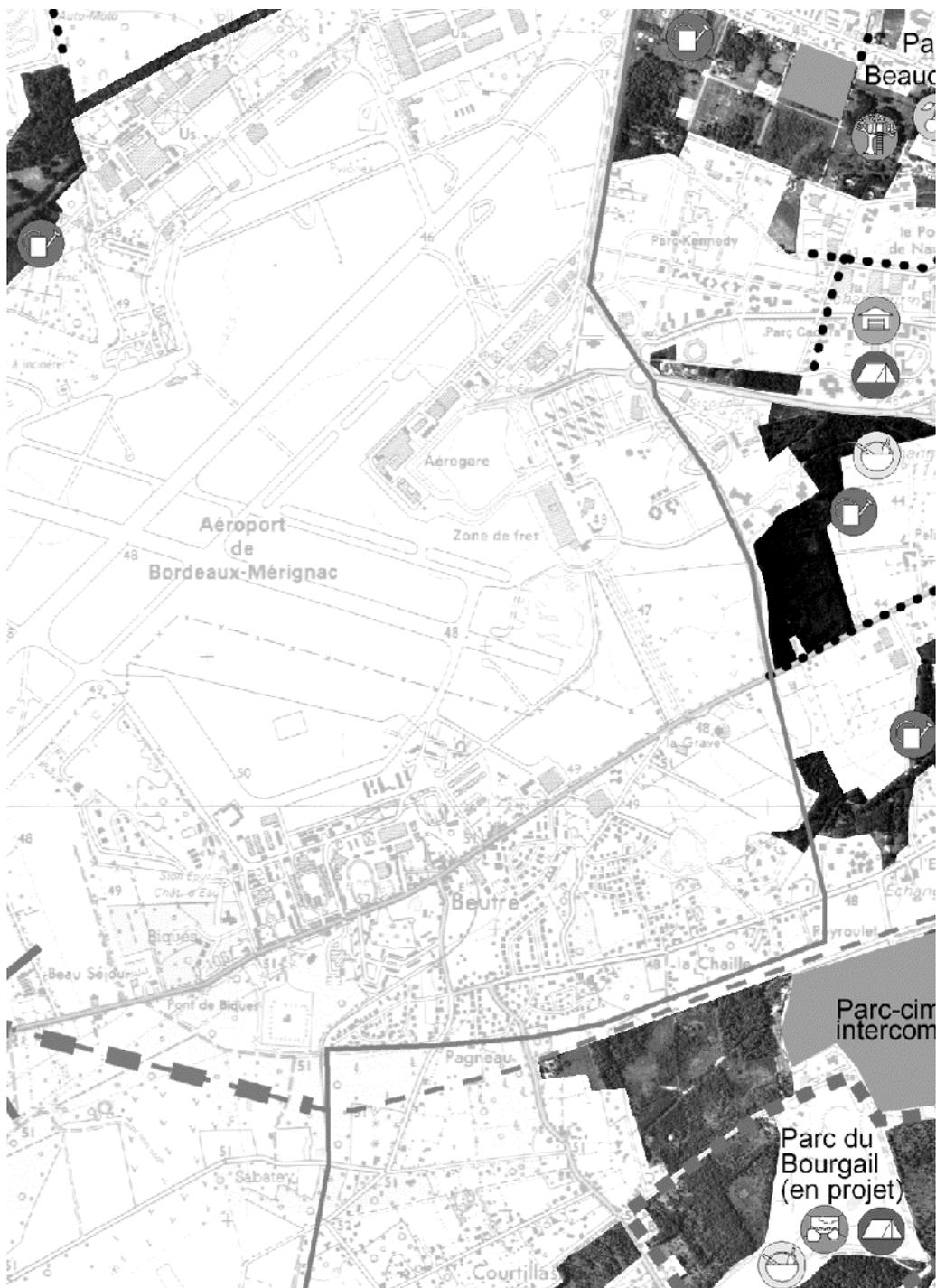
Musée

Jardin  
public

Jardin Botanique  
(en projet)







Pa  
Beau

Aéroport  
de  
Bordeaux-Mérignac

Aérogare

Zone de fret

Beurre

Biqueux

Pagneau

Courtillas

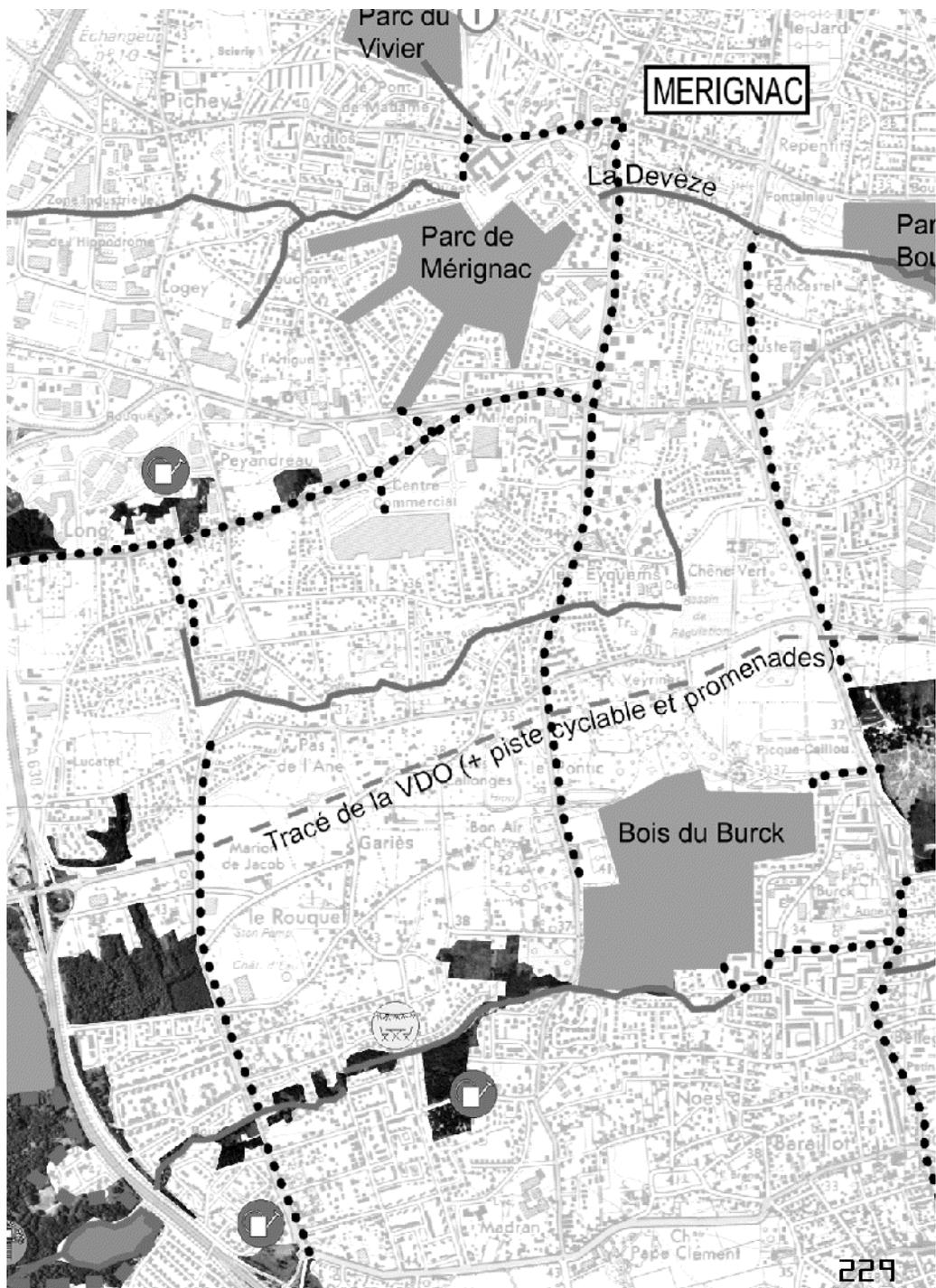
Parc Kennedy

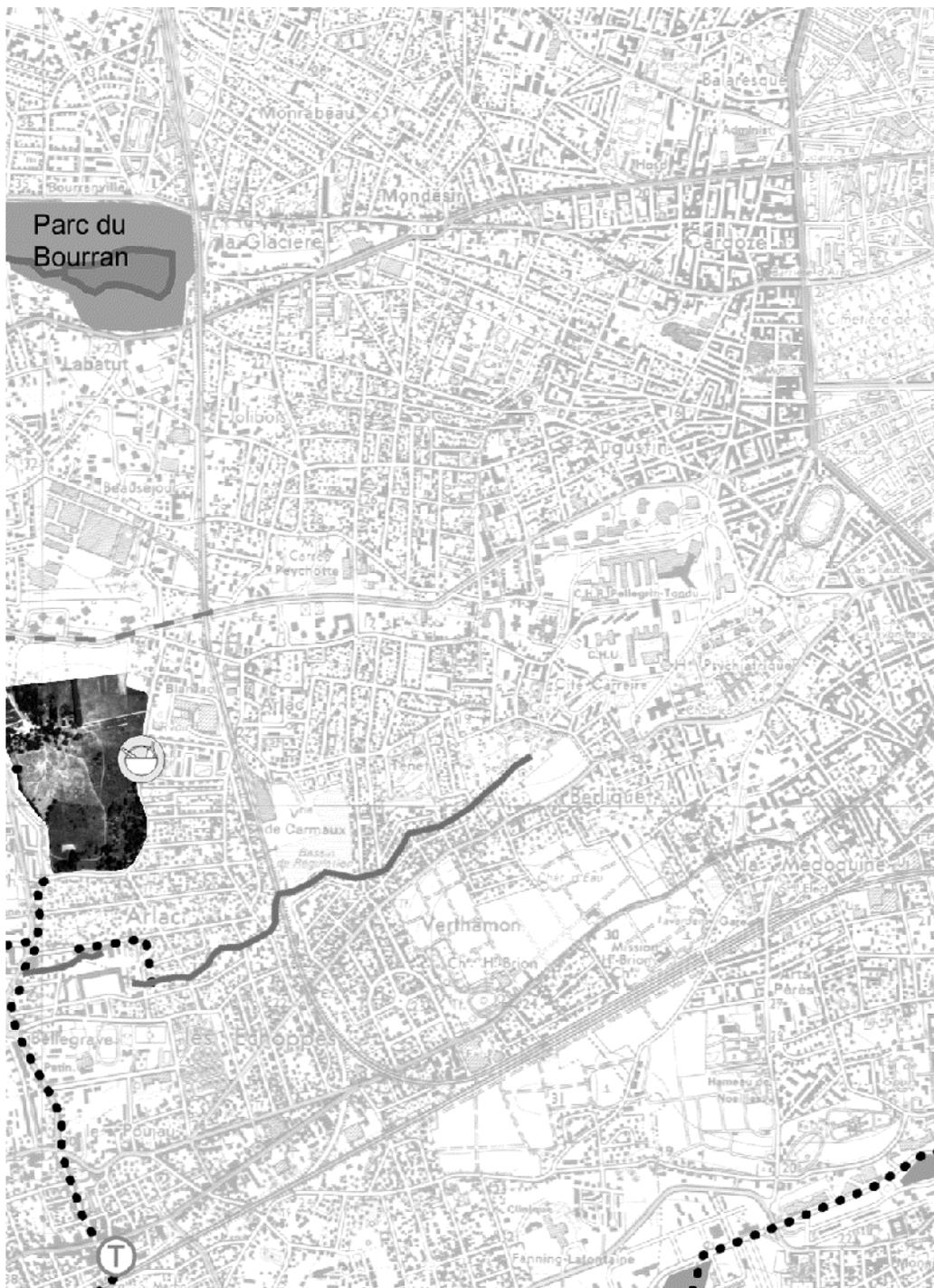
Parc Cas

Parc-cim  
intercom

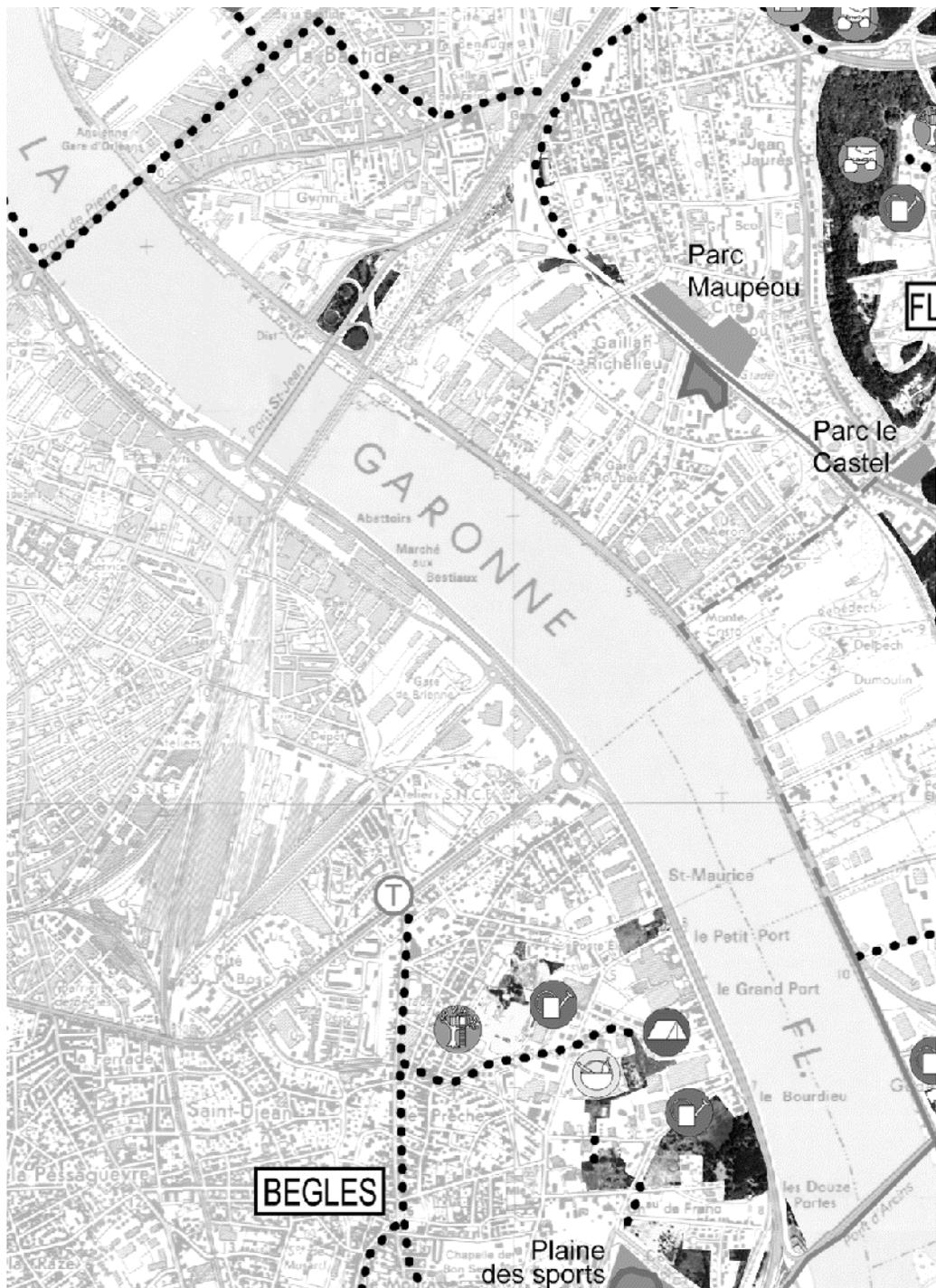
Parc du  
Bourgail  
(en projet)











la Bardenne

Parc Maupéou

Parc le Castel

GARONNE

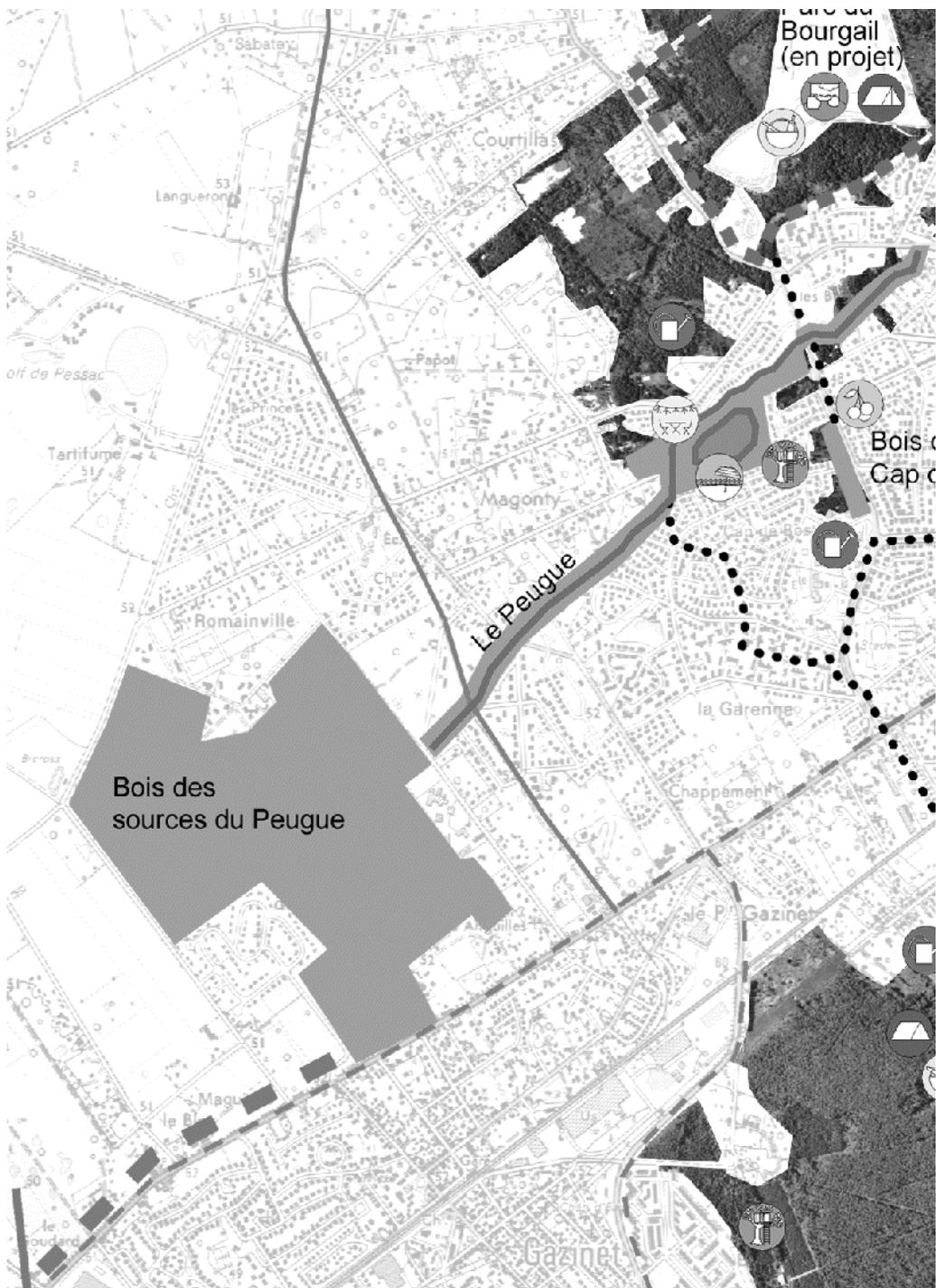
BEGLES

Plaine des sports

Bois de la  
Burthe

Parc de  
Vialle

**BOULIAC**



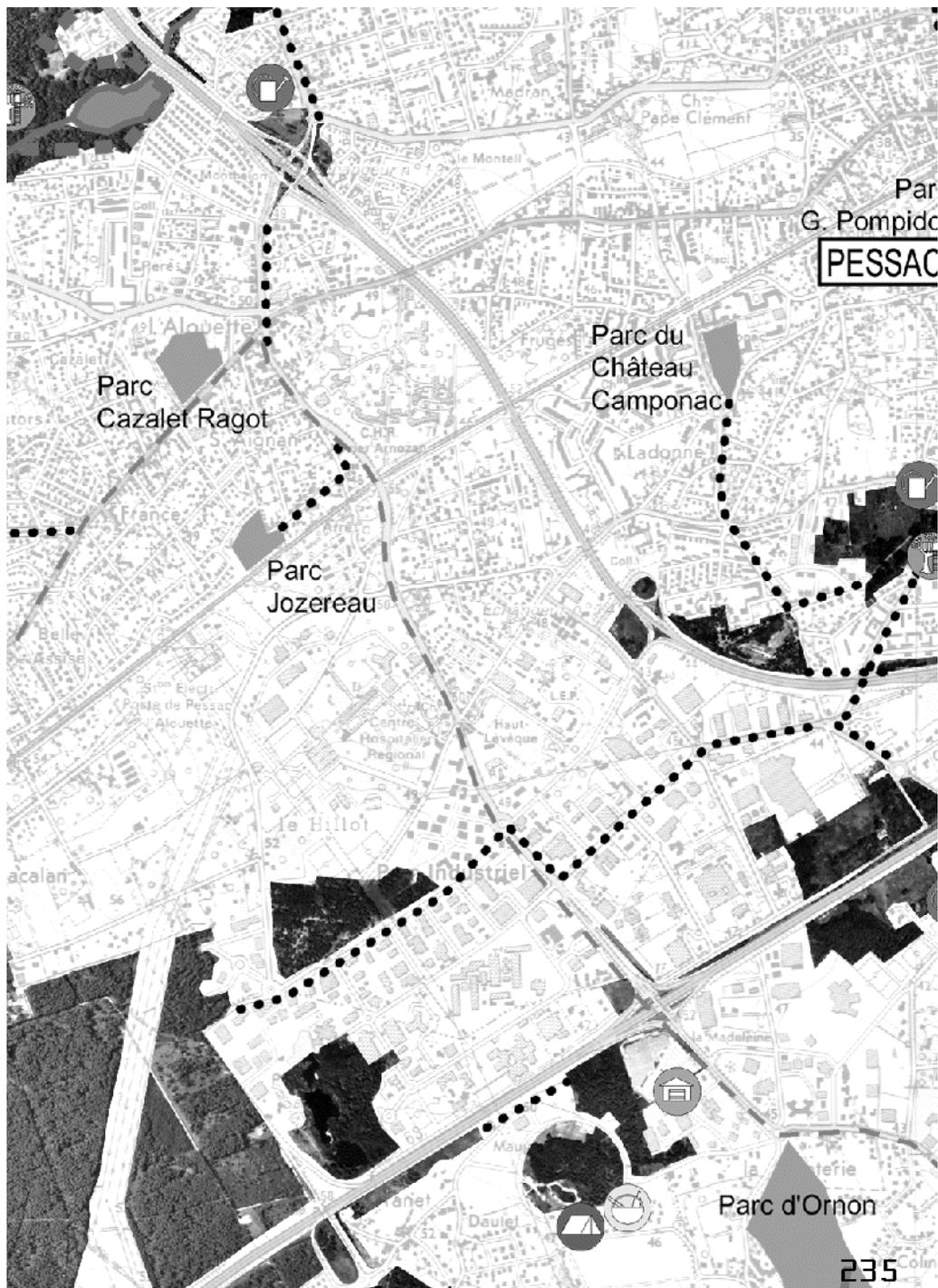
Bois de Bourgain  
(en projet)

Le Peugue

Bois des sources du Peugue

Bois de Cap...

Gazinet



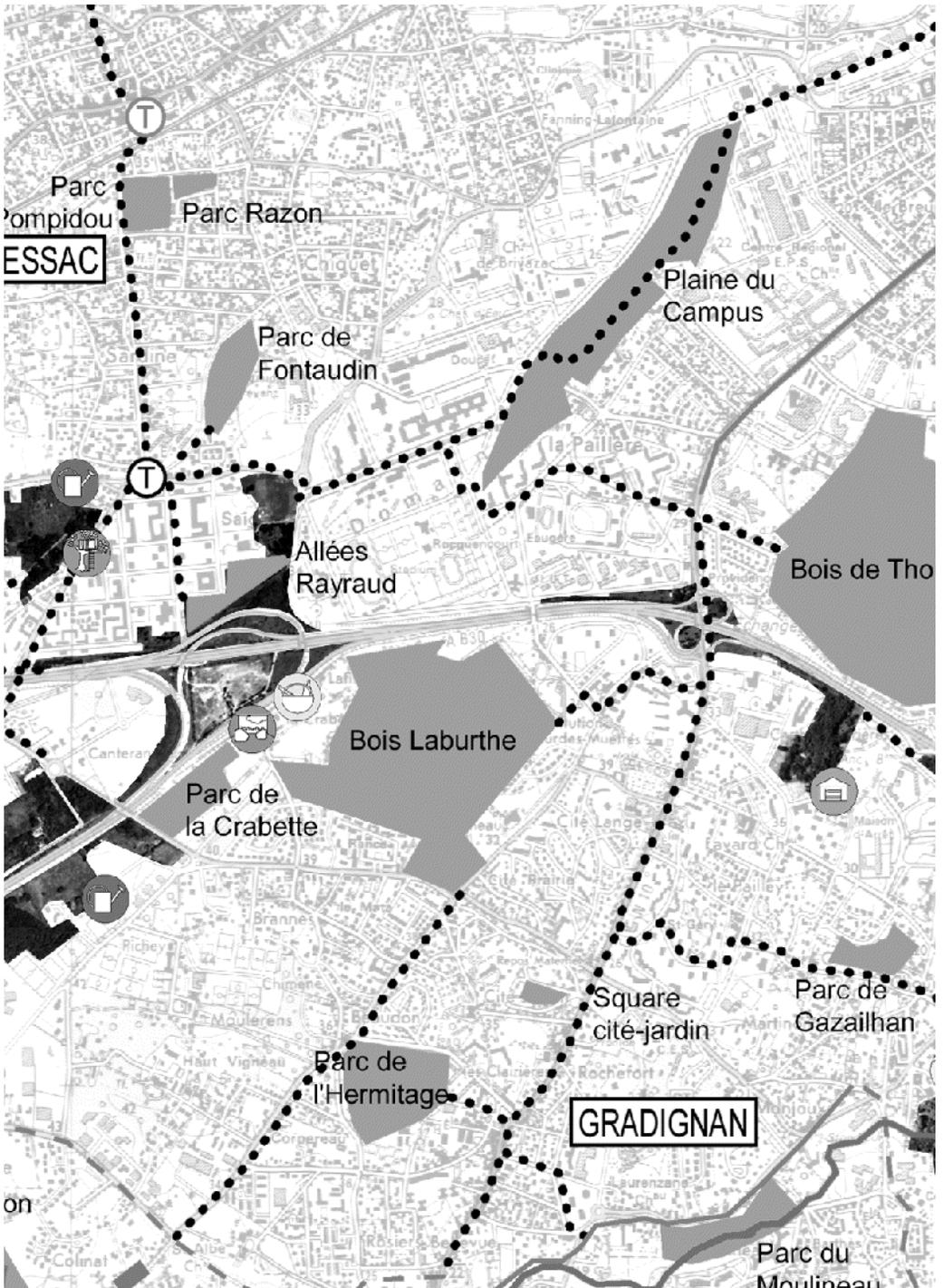
PESSAC

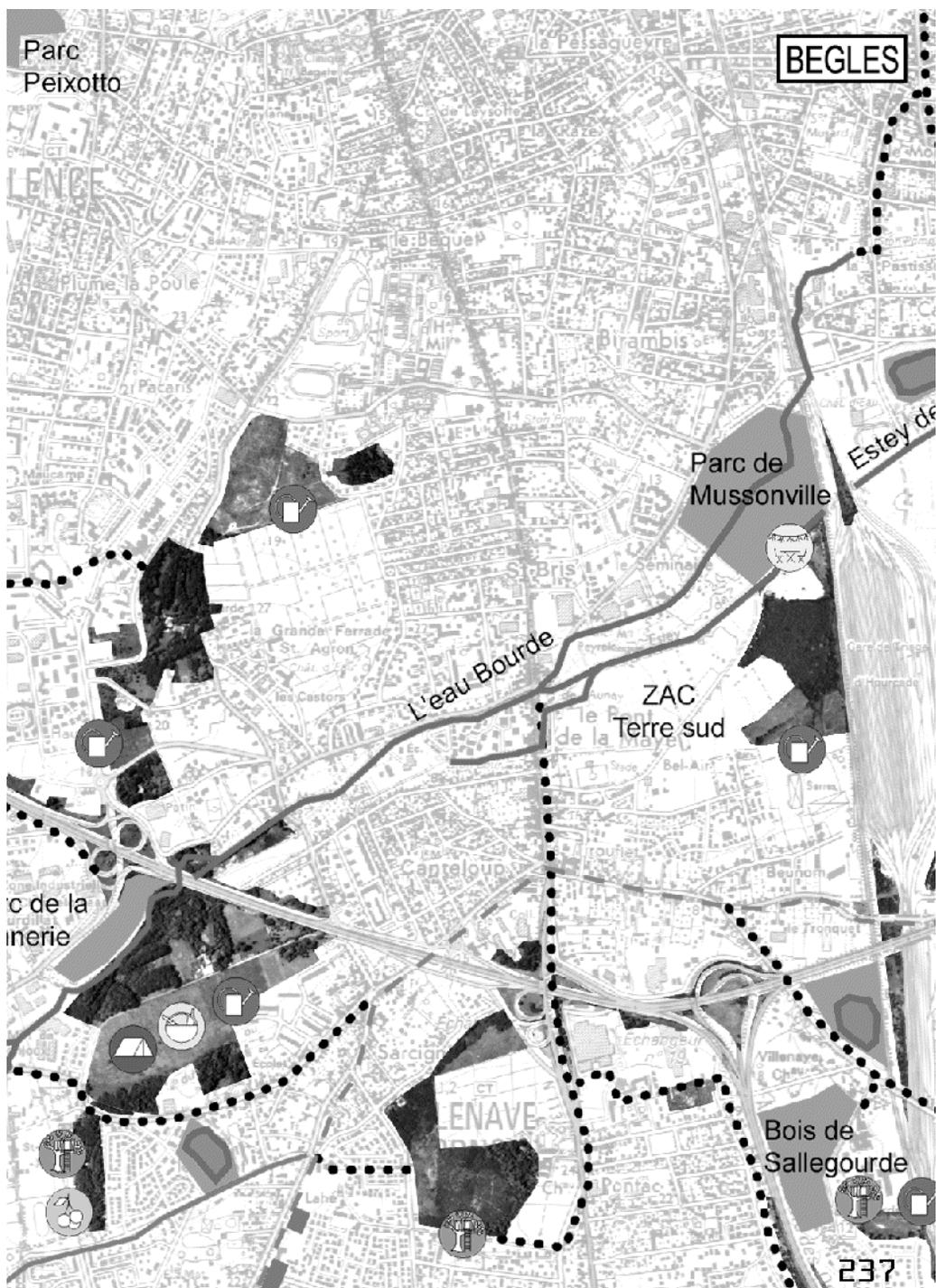
Parc Cazalet Ragot

Parc du Château Camponac

Parc Jozereau

Parc d'Ornon





BEGLES

Parc Peixotto

LENCE

Parc de Mussonville

L'eau Bourde

ZAC Terre sud

c de la inerie

ENAVE

Bois de Sallegourde





# [ randonnée ]

Walter Benjamin, sens  
unique, ed Nadeau, Paris  
1978, p31.

Ne pas trouver son chemin dans une ville, ça ne signifie pas grand chose. Mais s'égarer dans une ville comme on s'égare dans une forêt demande toute une éducation.

*C'est par un usage et une expérience directe de l'espace périurbain que nous pourrions reconquérir des liens avec lui et y construire nos propres repères.*

## ➤ Le parcours comme geste inaugural

---

Parmi les pratiques possibles des terres communes, j'ai choisi d'approfondir plus particulièrement celle qui concerne la marche, la déambulation, à travers ce que l'on pourrait nommer la randonnée périurbaine.

La pratique de la randonnée s'inscrit pleinement dans le projet d'autonomisation et de réappropriation collective des terres communes évoqué précédemment. Elle en est l'amorce. Le fait de traverser constitue ici le premier acte de célébration des ces espaces et de compréhension de leurs qualités.



En faisant l'hypothèse que les terres communes (et par extension le périurbain), à l'instar des grands espaces naturels, offrent une échelle de territoire et une diversité de paysages propices à la découverte et à la contemplation, la randonnée apparaît alors comme la pratique la plus appropriée, la plus évidente et la plus symbolique. Elle permet en effet une expérience élargie et totale des terres communes et s'adresse à l'ensemble des habitants. De plus, elle peut être facilement et rapidement mise en œuvre.



Flâner, arpenter, sillonner, vagabonder, errer... La marche, acte fondateur, fait exister la ville et nous fait exister dans la ville. D'une certaine manière, le promeneur façonne l'espace urbain, il agit sur lui. Par son geste, il crée une continuité, une forme urbaine éphémère, il contribue à tracer, symboliquement, un espace public, son espace public. Il révèle et honore l'espace qu'il parcourt.



Les terres communes portent en elles une valeur de parcours et de dépaysement. Leur traversée est l'opportunité d'initier un rapport actif à l'espace et au temps et de rattacher les corps à une ville mise à distance par les modes d'urbaniser contemporains. C'est une façon de développer une tactilité vis-à-vis de la ville, une ville touchée, foulée et ressentie à travers ses matières, ses textures et ses ambiances.





Marcel Roncarolo, "La révolution urbaine" URBANISME n° 288, P. 22

On confond mobilité et déambulation, qui seule dispose à l'urbanité.

Il existe un lien étroit entre la ville et le piéton. La marche fait partie intégrante de l'histoire des villes. Historiquement, le centre ville est le lieu naturel de la marche car les distances sont courtes et l'espace aménagé pour le piéton, il peut néanmoins exister une forme de marche en lisière des villes, dont les motifs et la nature seraient forcément autres mais dont le sens demeurerait le même : la marche, en offrant une liberté quasi totale de déplacement et de choix reste encore le meilleur moyen de découvrir la ville, d'y croiser l'inattendu et d'avoir prise sur elle. Certes, le périurbain est davantage un lieu où l'on se déplace qu'un lieu que l'on parcourt, il n'a pas été conçu pour le piéton. Les centres d'intérêts, les lieux fréquentés sont souvent éloignés les uns des autres et nécessitent l'usage de modes de déplacement appropriés (deux roues, transports en commun et surtout automobiles). Il faut alors penser une toute autre motivation à la marche, plus poétique que fonctionnelle, pour le plaisir de l'acte, une marche proche de la flânerie et de l'errance, où le piéton devient marcheur, arpenteur, explorateur, aventurier. Une façon de réinventer à plus grande échelle la promenade urbaine. Car ces espaces de la marge ne s'apprécient pleinement que dans l'expérience et la durée. Il faut prendre le temps de palper l'espace, d'habituer ses sens et ses gestes pour véritablement observer, écouter, sentir et comprendre.

François Maspéro, *Les Passagers du Roissy-Express, seuil*, 1990, p.20

Donc, ils partiraient pour un mois loin de chez eux, disant adieu aux leurs, comme on part pour n'importe quel pays que l'on veut visiter. Il noterait, elle photographierait. Ce serait une balade le nez en l'air, pas une enquête : ils n'avaient nullement l'intention de tout voir, de tout comprendre et de tout expliquer. La règle de base, celle qui conditionnait toutes les autres, c'était de prendre le RER de station en station et, à chaque fois, de s'arrêter, de trouver à se loger et de se promener. Ils regarderaient les paysages, les admireraient ou les détesteraient suivant les cas, chercheraient les traces du passé, visiteraient les musées et iraient au spectacle si l'occasion s'en présentait, ils essaieraient de saisir la géographie des lieux et des gens, de voir leurs visages. Qui étaient ceux qui avaient habité là ? Comment y avaient-ils vécu, aimé, travaillé, souffert ? qui y vivait aujourd'hui ?



## ***une nouvelle perception de la ville***

Les itinéraires de promenades qu'offrent les *terres communes* se distinguent des parcours en circuit fermé et hyper-paysagés des parcs et jardins habituels, en ceci qu'ils permettent une véritable traversée de la ville dans un choix infini de parcours. Ici, le décor ou plutôt l'environnement est donné, il est celui du quotidien de la ville, toujours en mouvement, en train de se faire et de se défaire, imperceptiblement ; quotidien tour à tour ordinaire et imprévisible.

En plus des aspects ludiques, sportifs (parcours de santé), touristiques ou culturels (découverte du patrimoine urbain et architectural contemporain), la randonnée revêt une réelle dimension éducative et pédagogique. En invitant les habitants à emprunter des chemins nouveaux dans la ville, et en proposant des points de vues inédits et décalés sur elle, elle devient un véritable parcours initiatique en même temps qu'un instrument de lecture, de compréhension de la ville actuelle, une manière de se familiariser avec elle. Les espaces de la marge induisent un recul qui permet le renouvellement de la perception. Un autre horizon de la périphérie se dessine, échappant aux stéréotypes habituels et offrant ainsi un nouvel éclairage sur un paysage que l'on croit pourtant connaître.





Gilles CLEMENT, *Eloge de la friche*  
dans "une école buissonnière",  
Hazan, Paris, 1997, p.39

La friche. Itinéraire sans trace, espace d'oubli, sans règle sans confort (mais qu'en ferait-on ?) - un peu rude, un peu doux, un peu tombé du ciel sans projet vertueux, sans misère. On y entre par mégarde ou par chance. Lieu jubilatoire des promenades légères, vaguement animales, vaguement amoraux, juste en amont des mots, - faites de trop d'issues, faut-il le préciser ? - il n'est guère de sortie. On peut bien y rester.

A force de courir les beaux jardins, les paysages aimables et les gentils chemins, on trouve un jour - il faut bien regarder - l'orne et le gué, le passage en somme, et l'on se met en friche, enfin.



## ➤ **Itinéraire d'une randonnée périurbaine**

---

Octobre 1999.

*Trois jours, deux nuits et 75 kms à travers les espaces délaissés de la périphérie bordelaise.*

avec :

Fabien Charlot, paysagiste

Pierre Espot, étudiant en architecture

Claire Grélé, documentaliste

Sandrine Petit, architecte

Simon Vignaux, étudiant en histoire

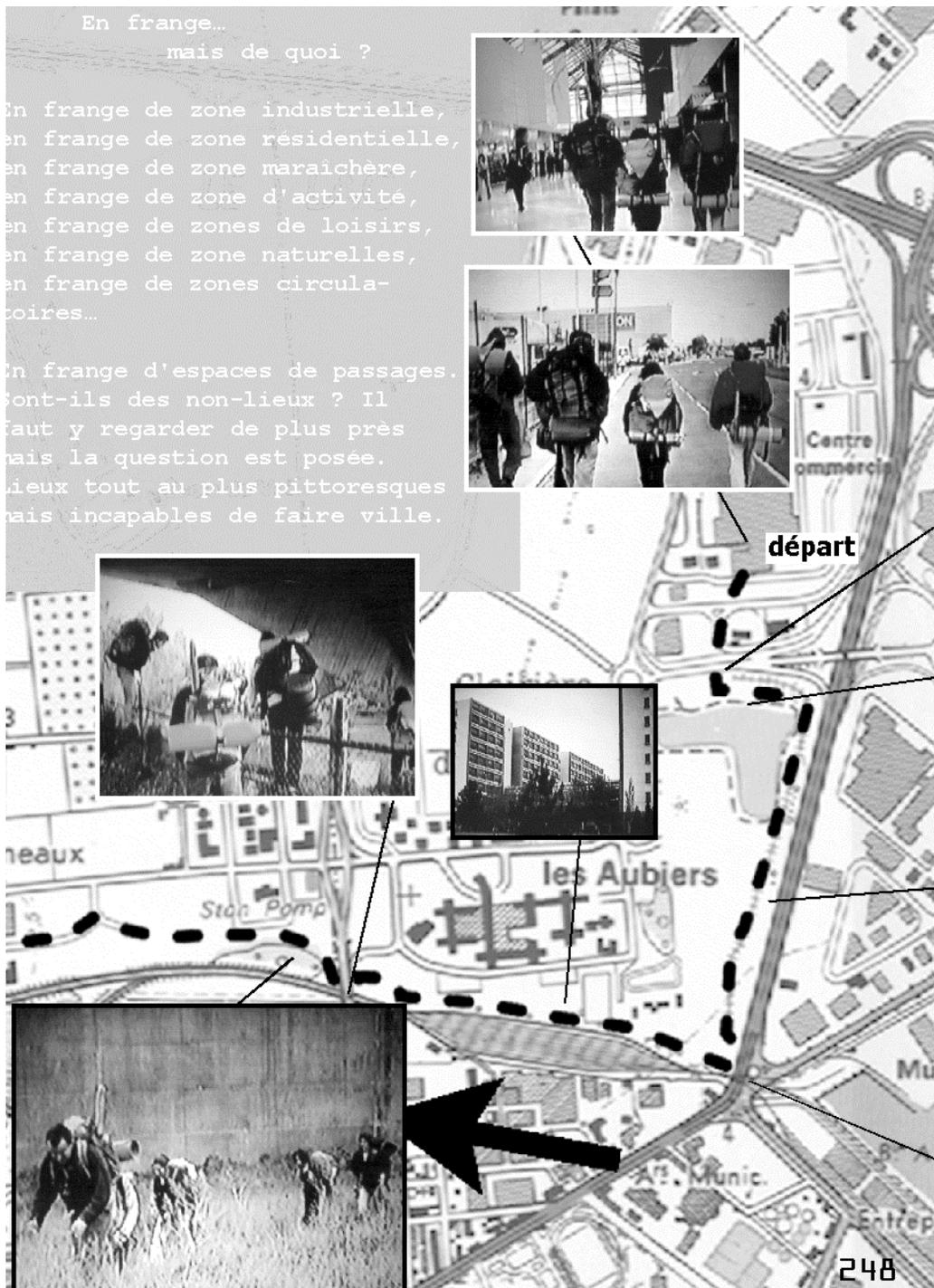
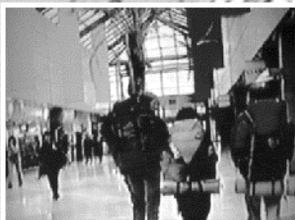
Véronique Vinatier, institutrice

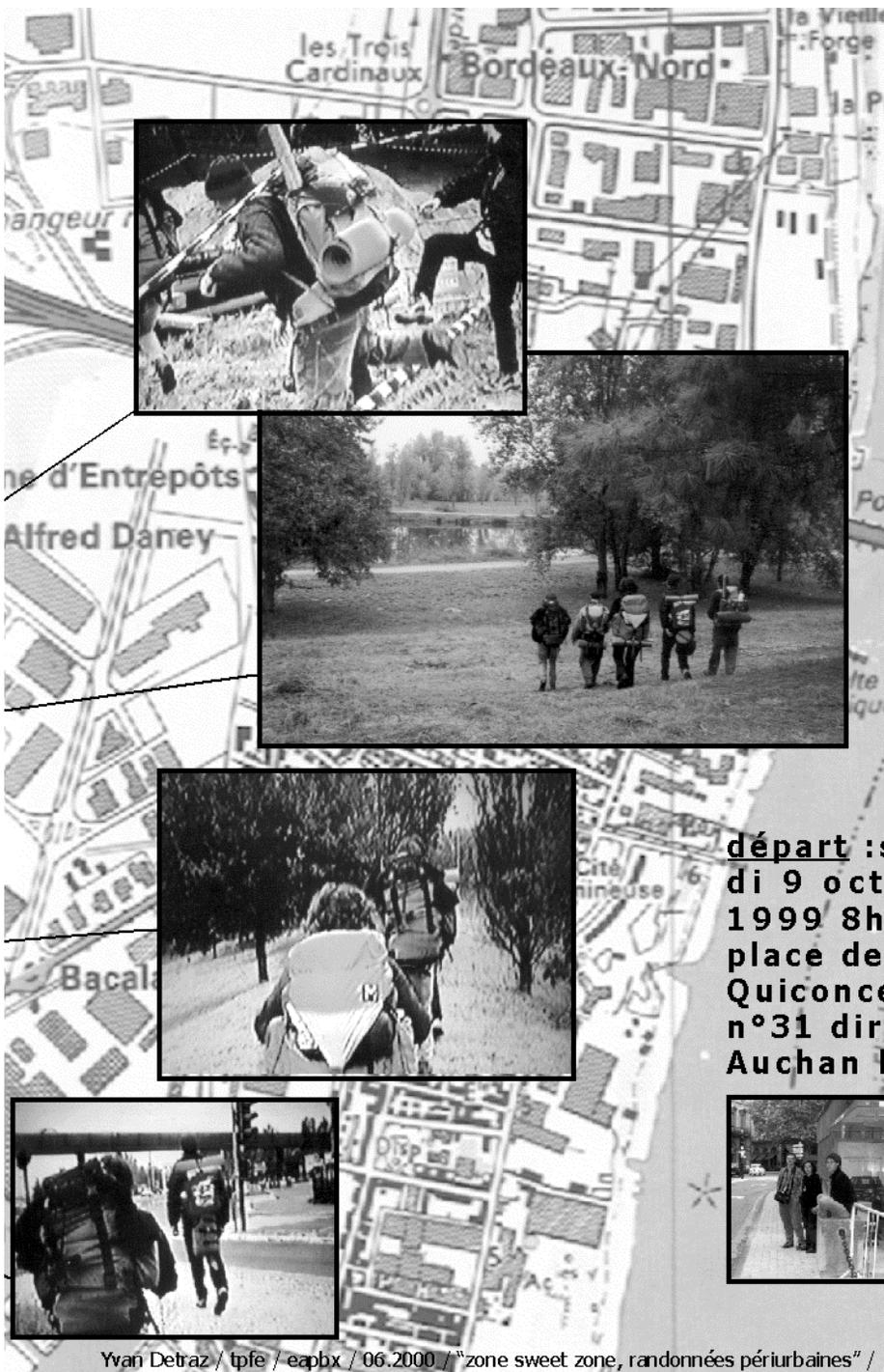
*(textes de Fabien Charlot, Pierre Espot et Simon Vignaux)*

En frange...  
mais de quoi ?

En frange de zone industrielle,  
en frange de zone résidentielle,  
en frange de zone maraîchère,  
en frange de zone d'activité,  
en frange de zones de loisirs,  
en frange de zones naturelles,  
en frange de zones circula-  
toires...

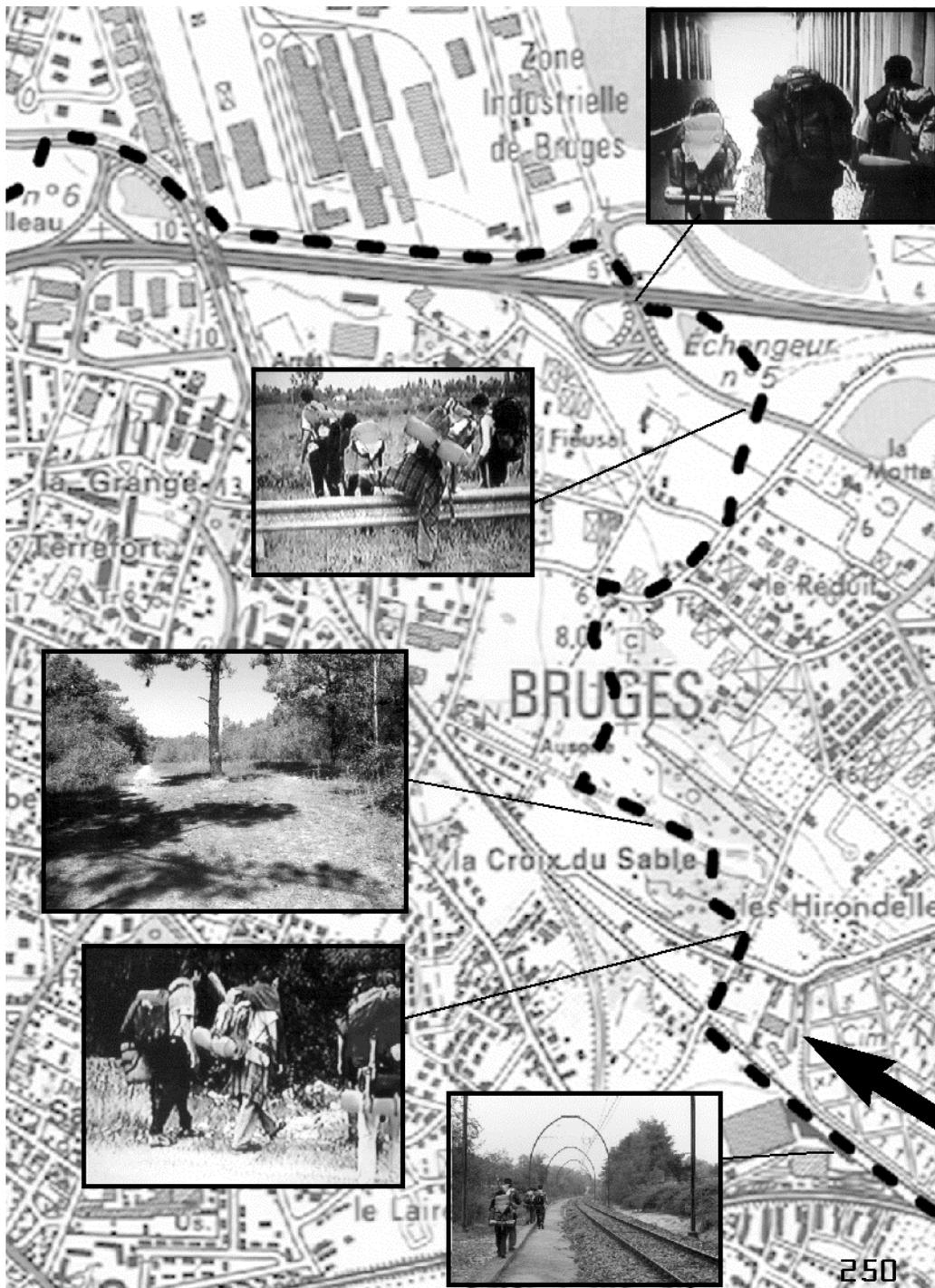
En frange d'espaces de passages.  
Sont-ils des non-lieux ? Il  
faut y regarder de plus près  
mais la question est posée.  
Lieux tout au plus pittoresques  
mais incapables de faire ville.





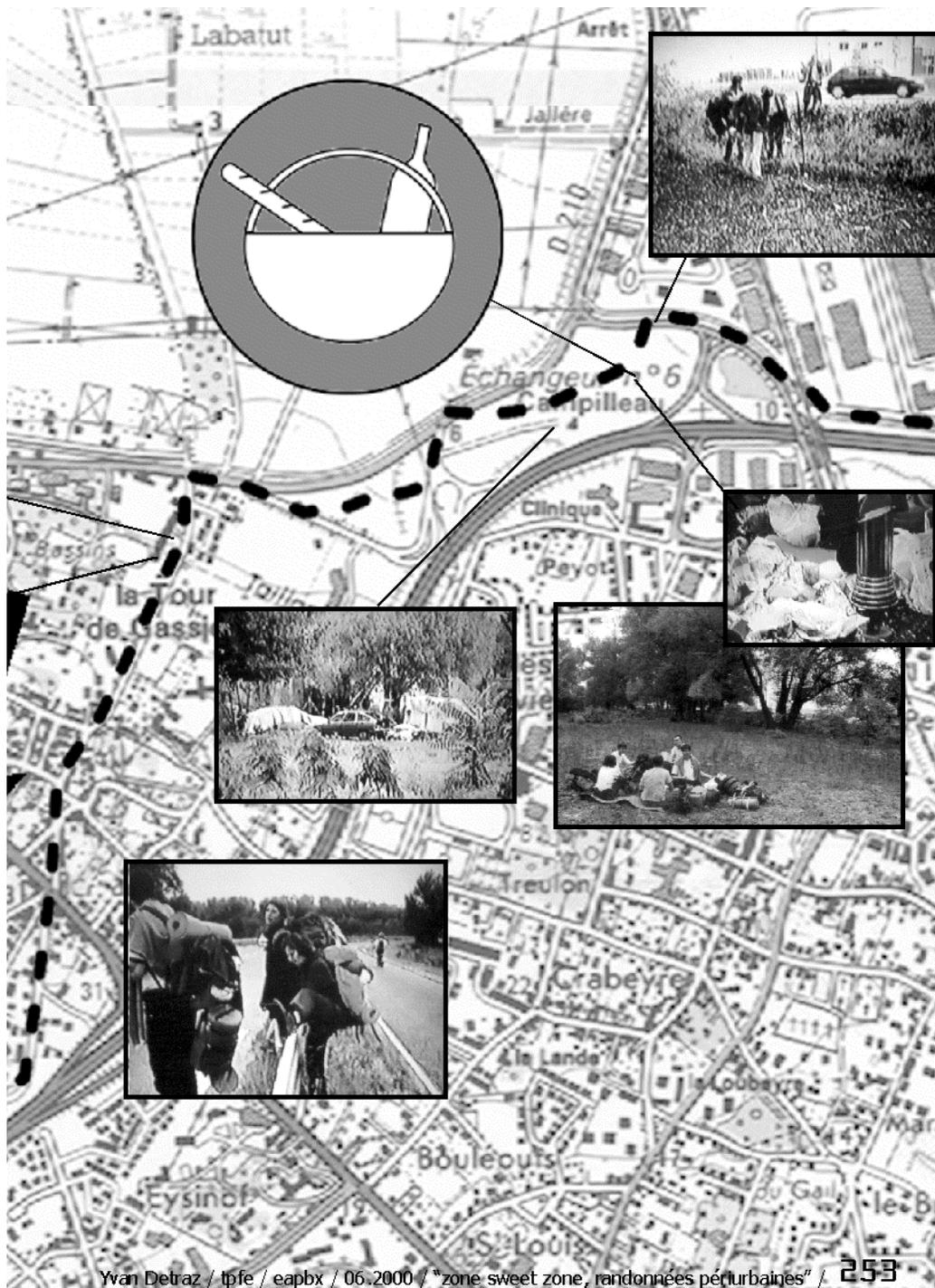
**départ : samedi 9 octobre 1999 8h50, place des Quiconces, bus n°31 direction Auchan lac**





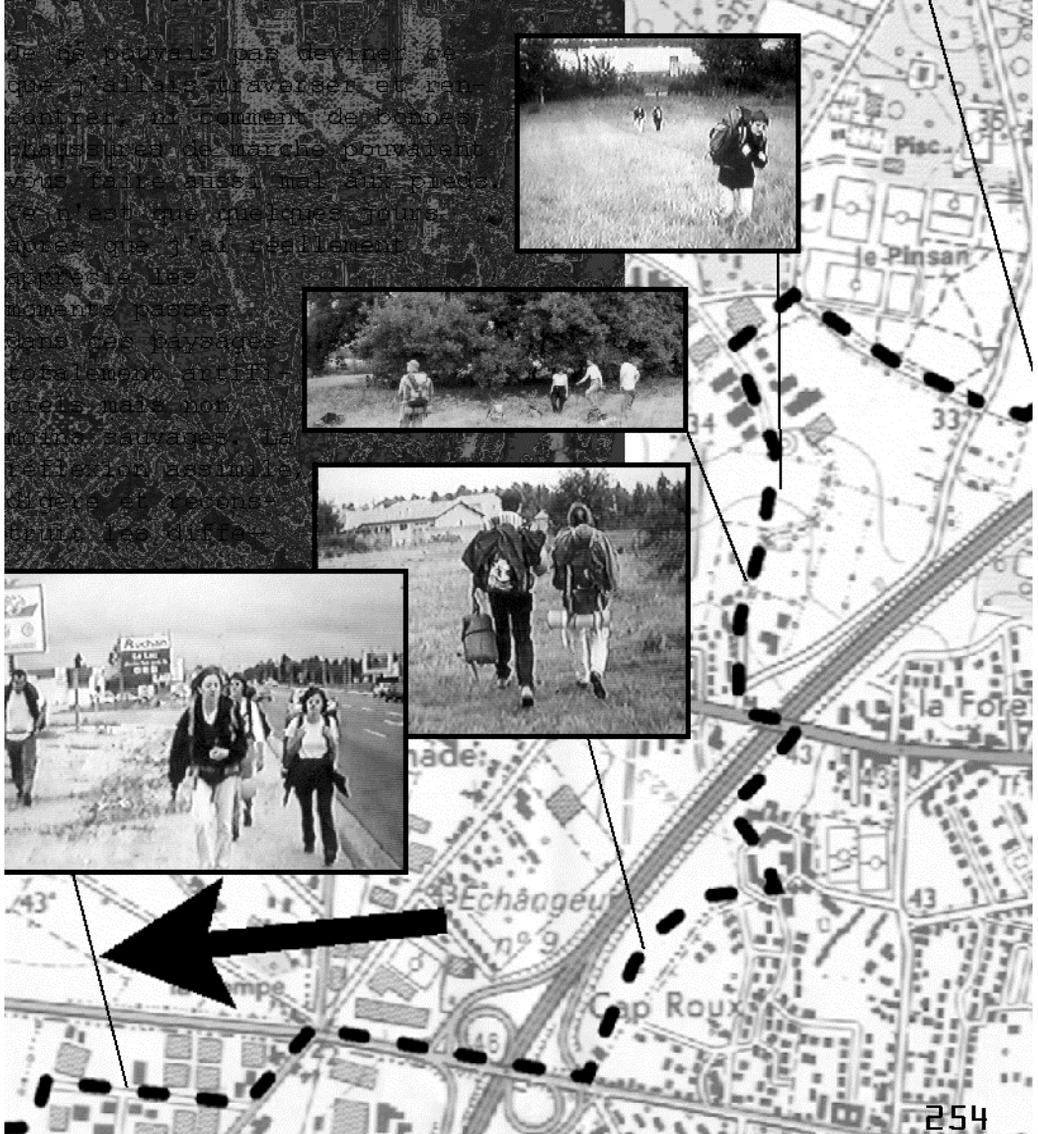


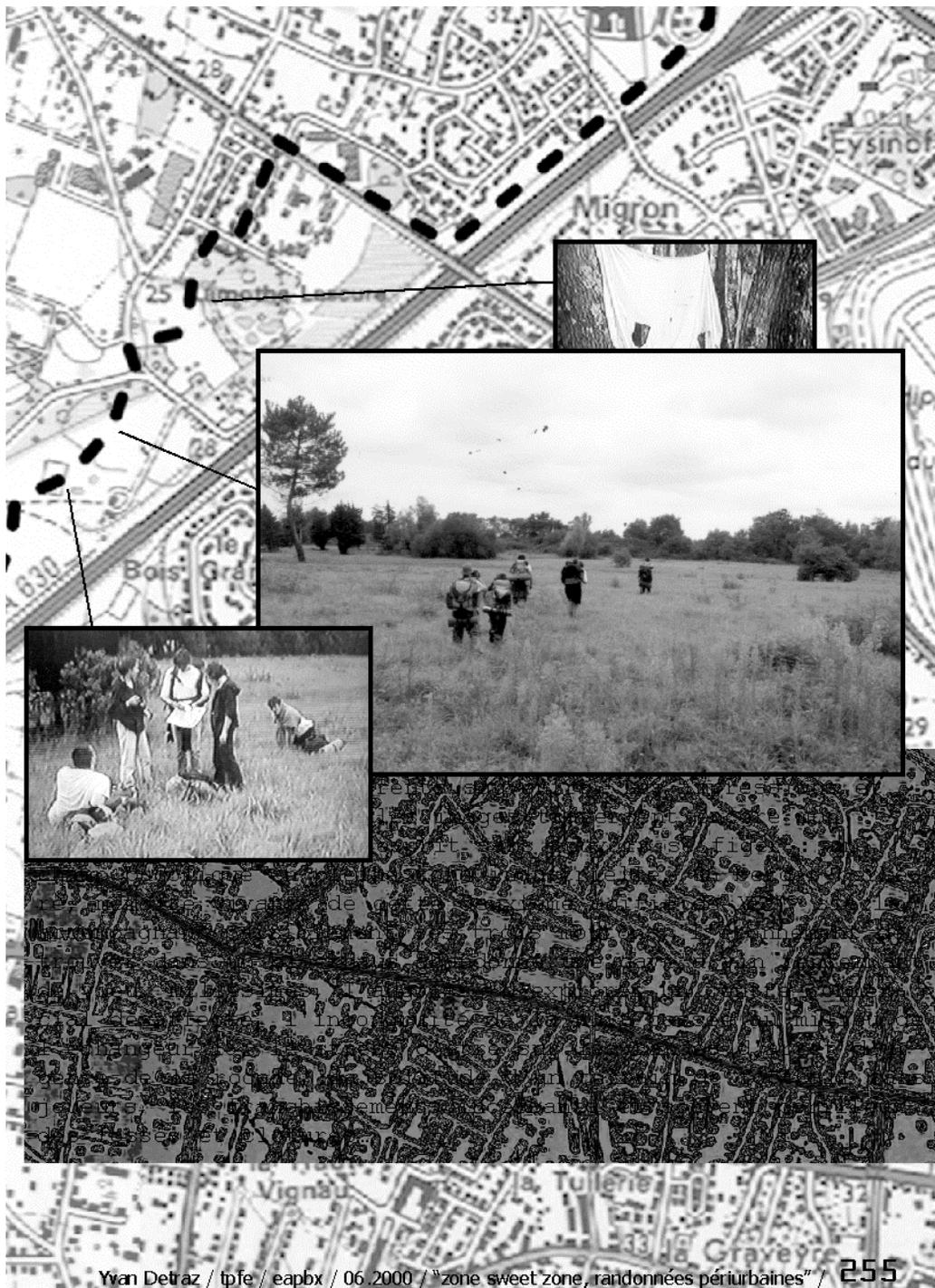




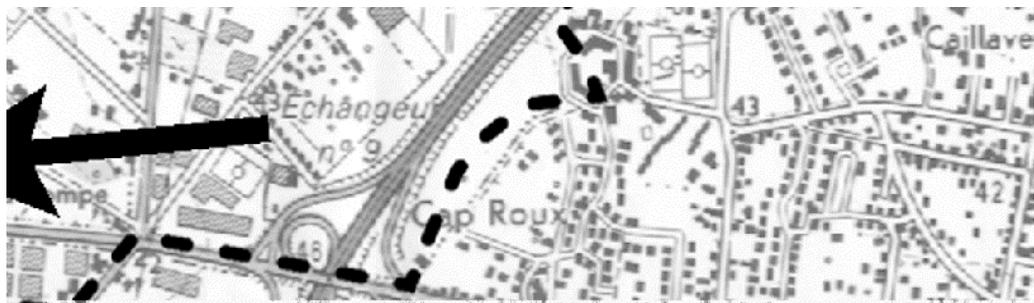
... les randonneuses de la balme  
elles partent de la gare d'Orléans  
savourer, mais il n'a suffi de  
frapper le pas pour me retrouver en  
train de dormir dans un petit bois,  
sous le couvert d'attelissage de  
l'aéroport de Mennecy. Il a pris la  
randonnée en cours, pour me dire  
qu'il est très en...

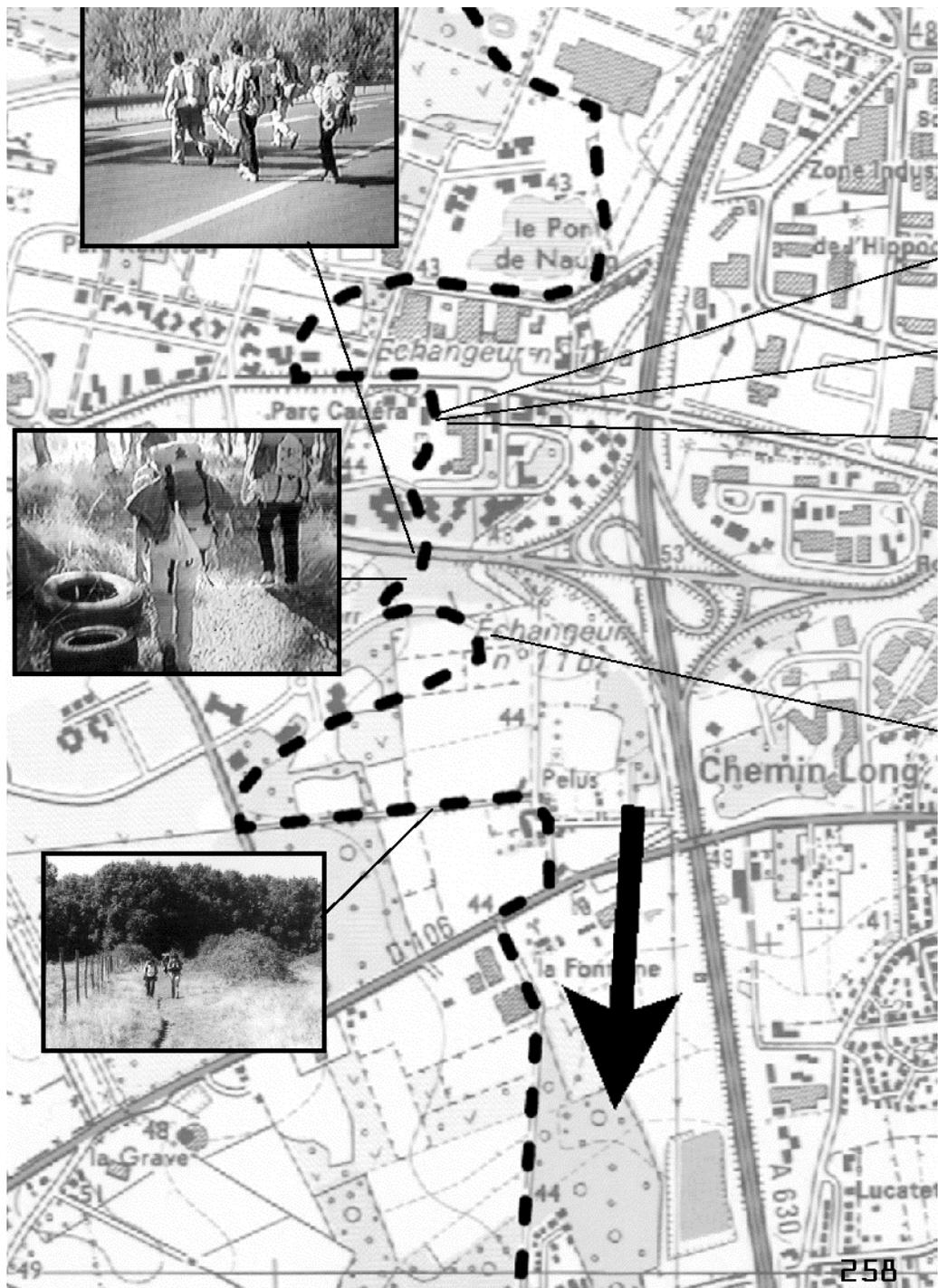
de les pouvais pas deviner ce  
que j'allais traverser et ren-  
contrer. Au moment de commencer  
l'attente de marche pouvait  
vous faire aussi mal aux pieds  
ce n'est pas que quelques jours  
avec une à l'air réellement  
après les  
moments rudes  
dans ces paysages  
totalement artificiel  
verts mais non  
moins cadavres. La  
réflexion assidue  
voilà et ce on  
c'est la...



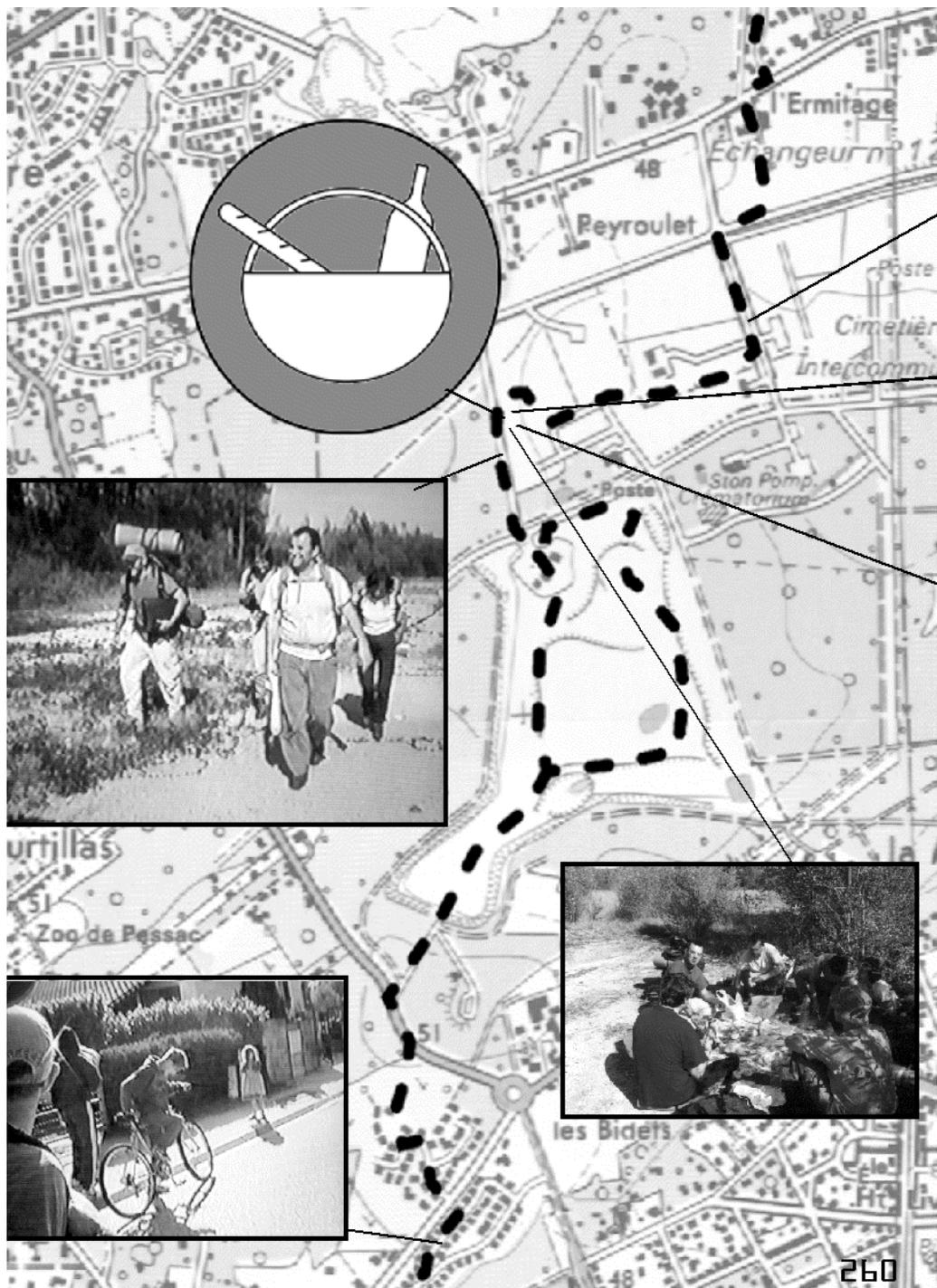




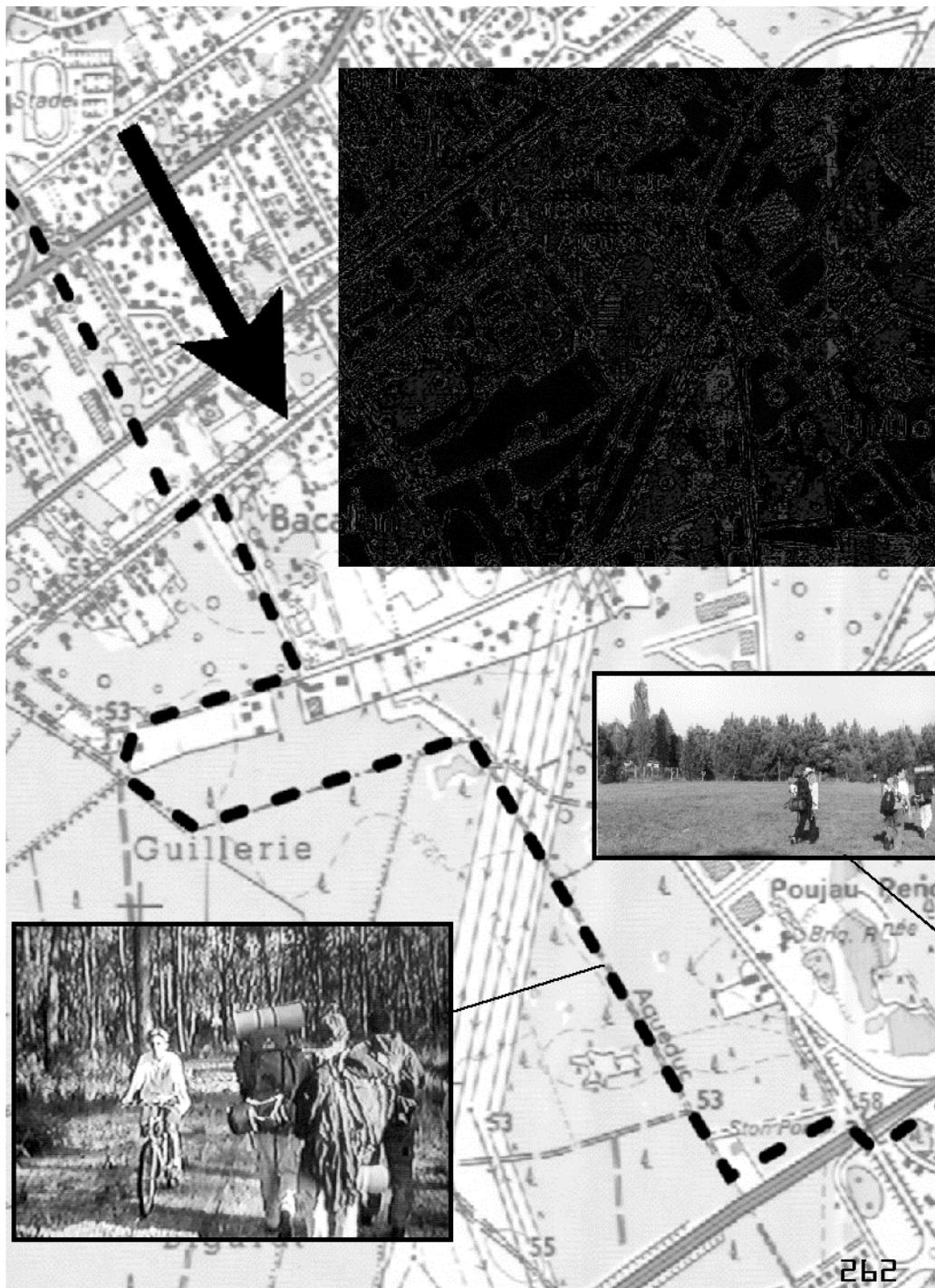


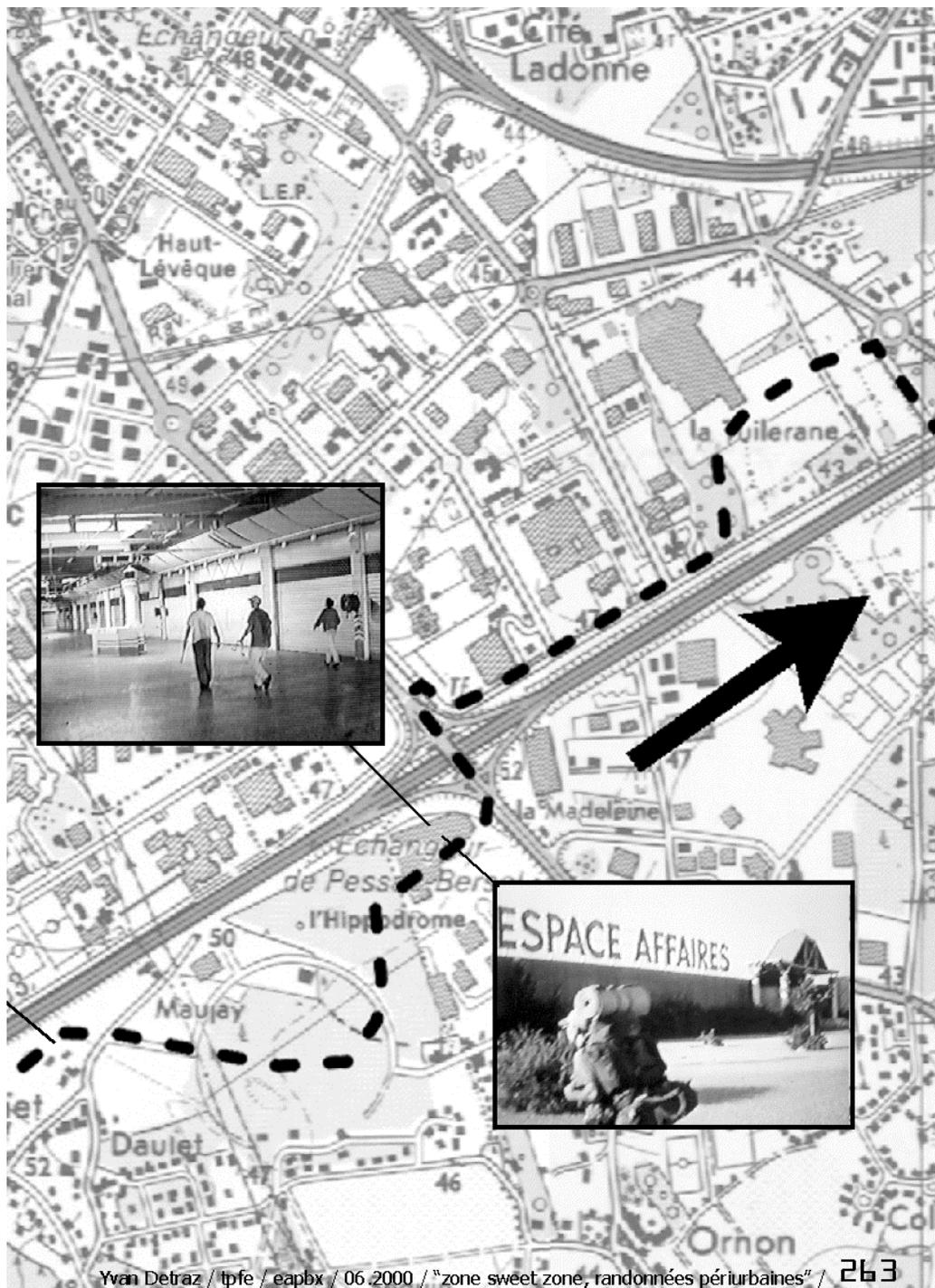


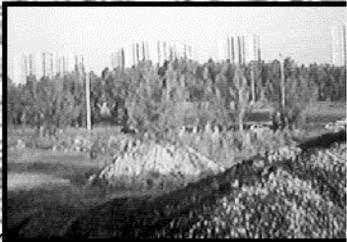
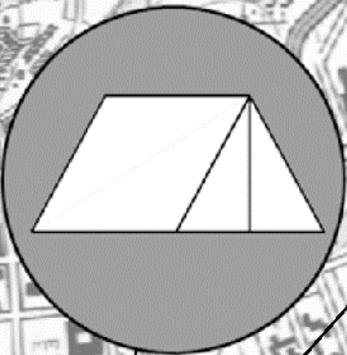
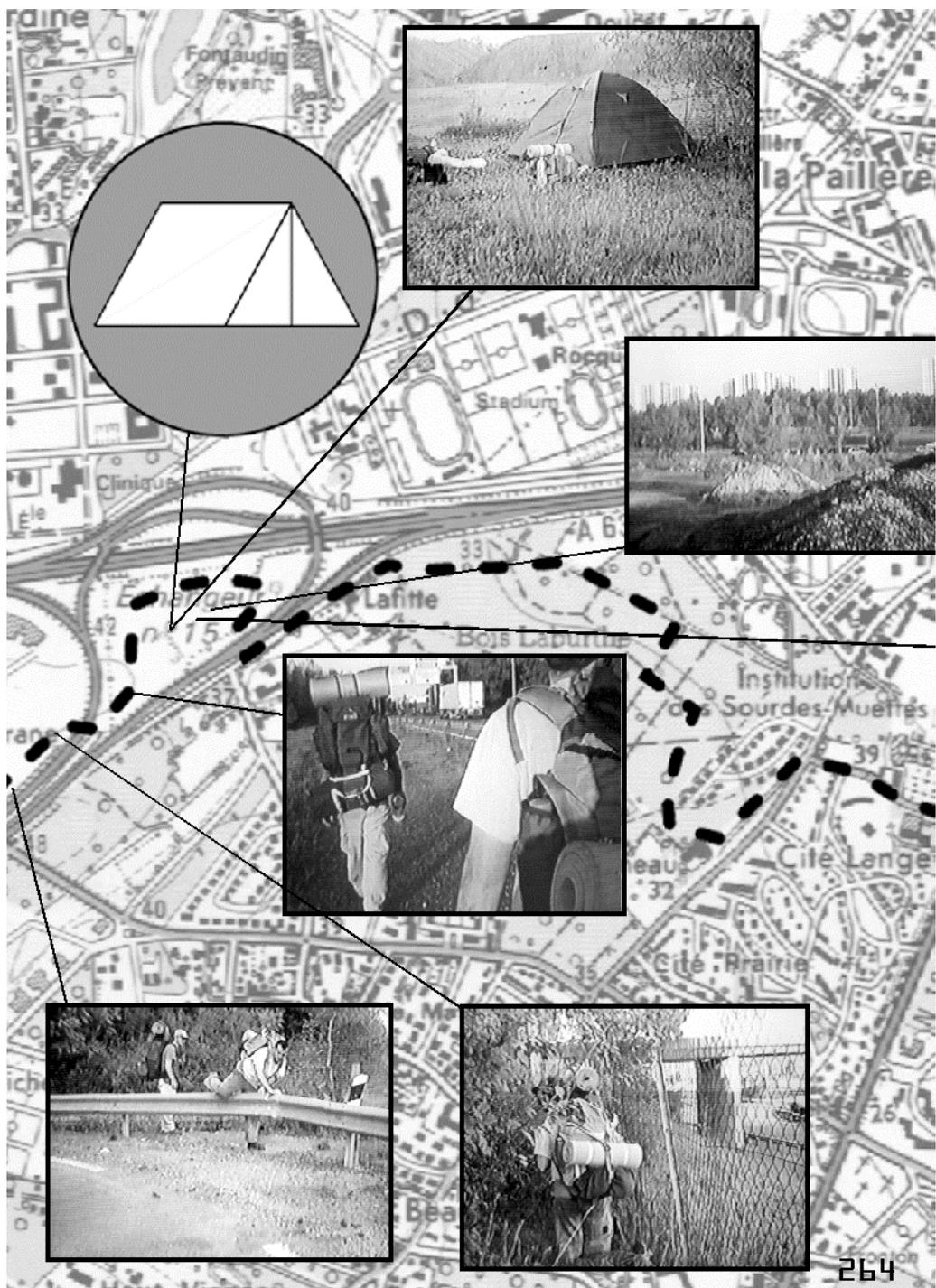


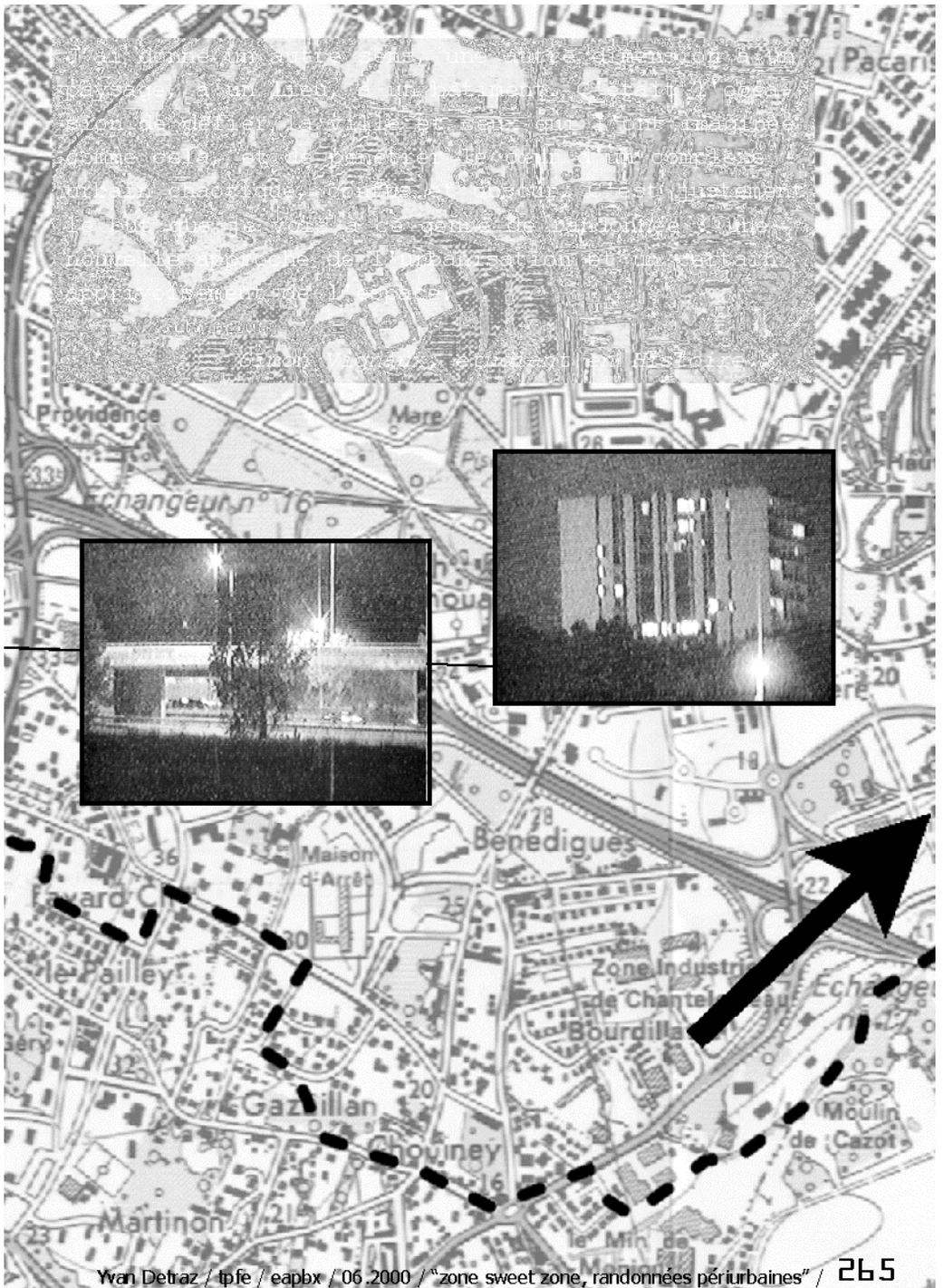


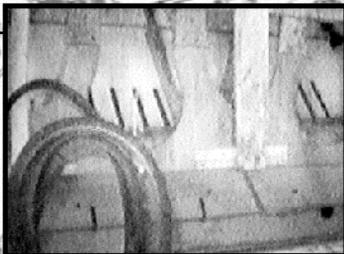
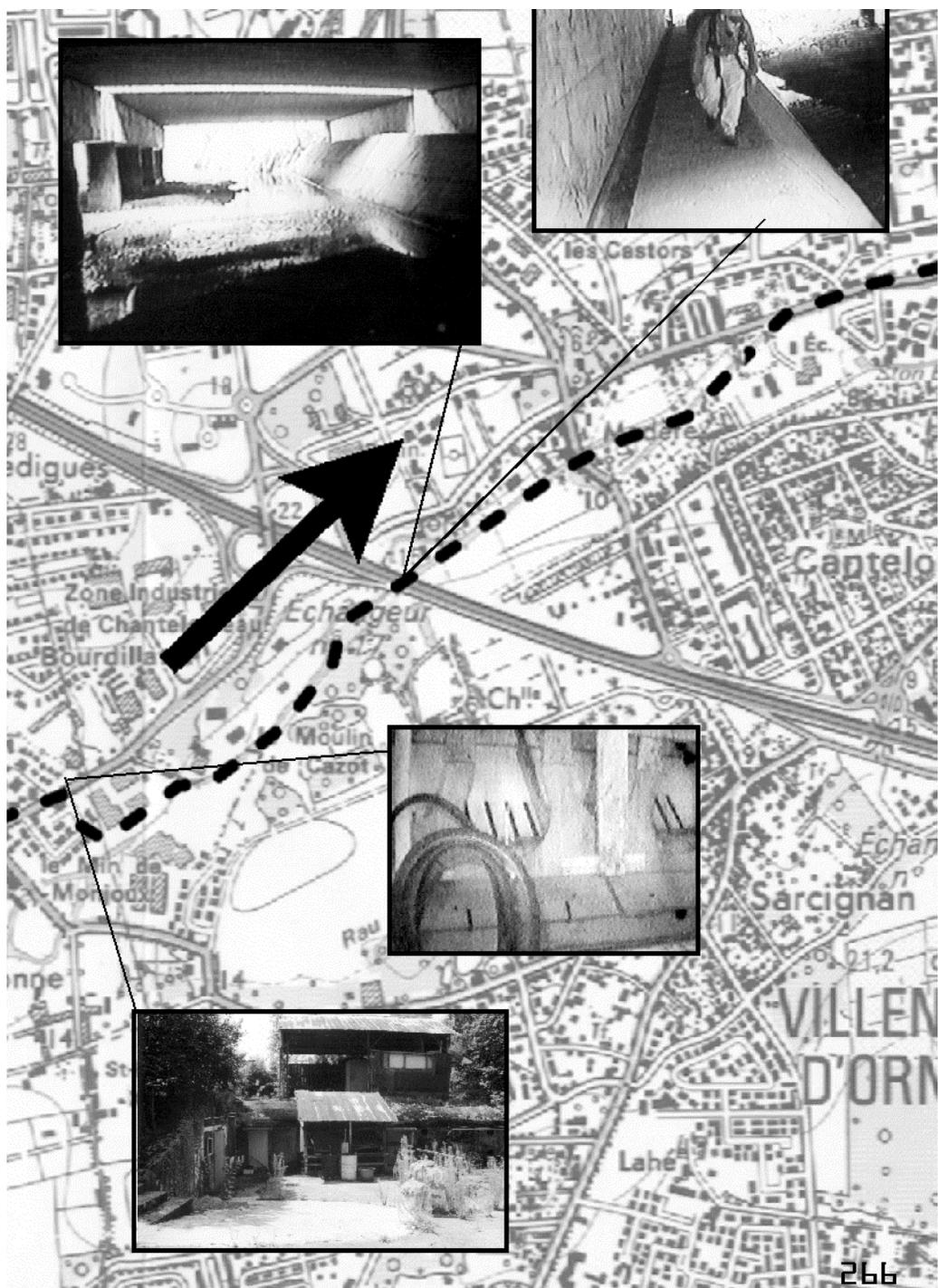






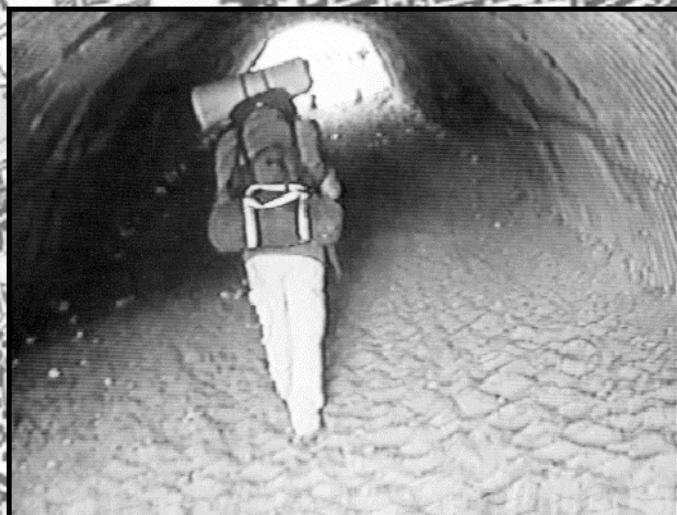


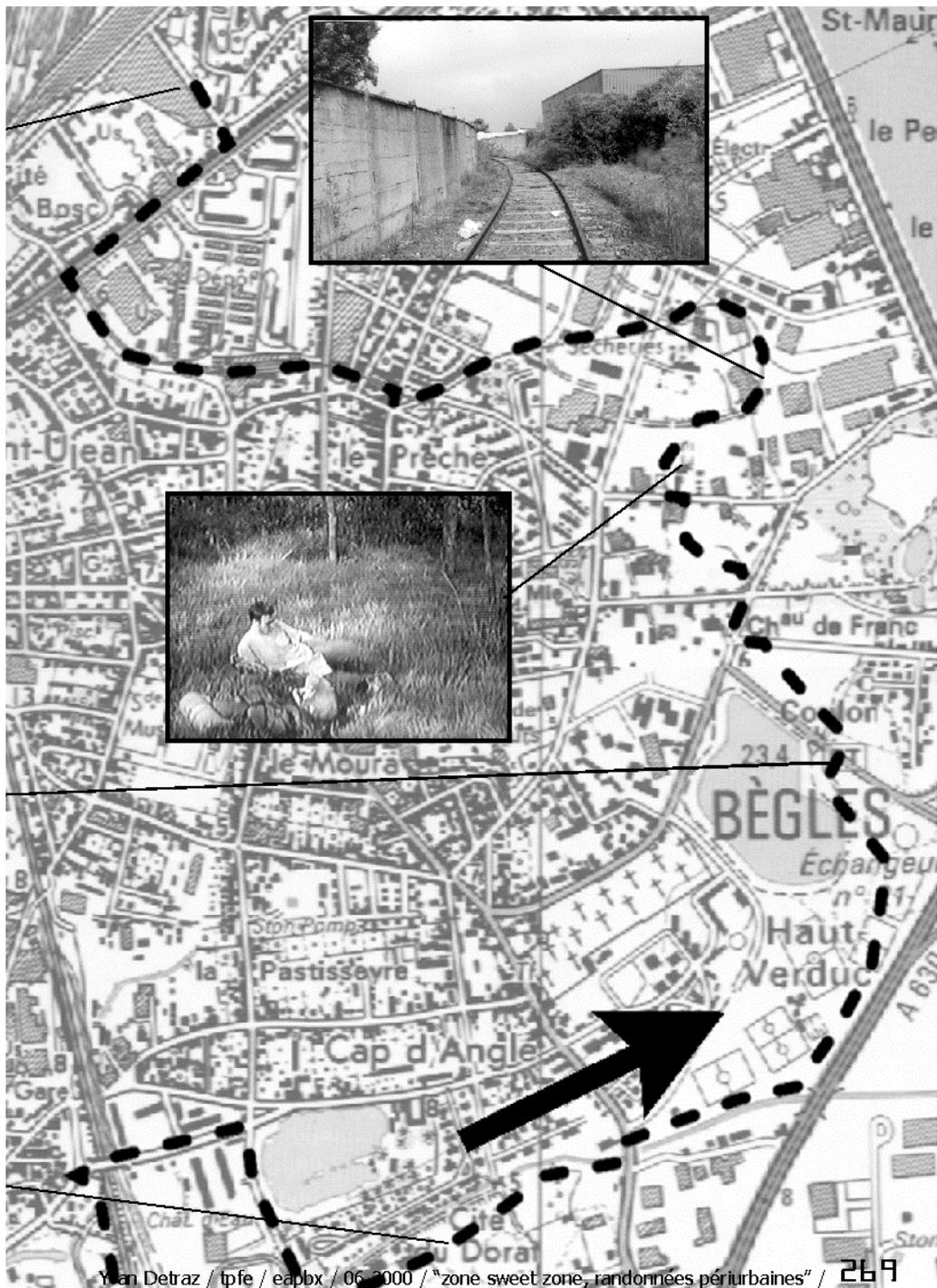






**retour : lundi  
11 octobre  
1999 18h30,  
cité Carle  
Vernet, bus  
n°1 direction  
place Jean  
Jaures**





## ➤ Equipements

---

Faire des *terres communes* un territoire de randonnée ne se décrète pas. La réussite populaire et l'appropriation collective de ce nouvel espace public sont certes liées à la pertinence de son organisation générale dans le territoire, mais également à sa capacité à nous séduire, à nous inviter.

Même pour un usage aussi simple et souple que la marche, il apparaît donc important de prévoir des aménagements capables de changer ces terrains en espace de parcours, de suggérer et d'initier la pratique de la randonnée. Un certain niveau d'agrément et de confort est nécessaire. Rendre les *terres communes* accessibles et praticables par tous, pouvoir traverser, franchir, relier, se repérer ou s'égarer, s'asseoir, s'allonger et contempler, s'abriter, se détendre, faire une sieste ou camper, se restaurer..

Les *terres communes* seront en conséquence équipées de tous les éléments indispensables à la pratique de la randonnée en milieu périurbain : des dispositifs de franchissement, de liaison, d'arrêt et de contemplation, des refuges pour marcheurs, des aires de pique-nique et de campement... ainsi que des éléments de mobilier urbain et de signalétique.

## > posture

Emilio Ambasz, cité par Pierre-Yves Fortier, "Cabanes", TPFE (EAPBX), p. 30

L'idéal serait d'arriver sur une parcelle de terrain très fertile. Elle serait si heureuse de nous accueillir que lentement, elle prendrait la forme d'une demeure. Cette demeure serait un espace magique.

Dans tout projet, ne pas oublier que les lieux, les éléments et les gens sont déjà là.

Se dire que l'on peut déranger.

S'inviter.

Rem Koolhaas, cité par Philippe Bazin, "Ceux du Cornillon" Architecture d'aujourd'hui n° 317, p. 19

Il serait peut-être absolument intelligent de laisser un terrain vague, de le rendre accessible, d'une façon absolument brutale.

Comment intervenir sur ces lieux sans mettre en péril leur potentiel végétal, spatial et social ? Comment faire de ces lieux des repères urbains tout en préservant les qualités de repaires qu'ils ont su développer.

En s'efforçant de s'adapter à une réalité préalable plutôt qu'en essayant de rectifier cette réalité. En considérant que les choses existent déjà et qu'elles sont simplement à révéler et à retravailler, mais sans chercher à saturer, à densifier. En sachant enfin s'effacer et ne pas systématiquement laisser trace.

lieux libérés  
lieux alternatifs  
lieux d'aventures  
lieux de rencontres  
lieux de fêtes  
lieux utopiques

Antoine Grumbach, "Culture  
de densité ou l'inachèvement  
perpétuel", MEGALOPOLIS  
n° 18, P. 56-57

Dans une ville saturée d'objets de toutes sortes, un espace vide totalement dépouillé serait parfois d'une bien plus grande efficacité symbolique. Encore faut-il le courage nécessaire pour parfois choisir de respecter le vide emblématique de l'espace.

Contrairement aux parcs urbains aménagés, la volonté n'est pas ici de façonner une représentation idéalisée, fantasmée et figée de la nature, mais bien de laisser les *terres communes* être la nature, de laisser celle-ci faire son œuvre. Les *terres communes* doivent demeurer en mouvement et ménager une place à l'imprévu. Il ne s'agit donc pas d'éradiquer la friche mais au contraire de l'accompagner dans son processus, et de considérer le phénomène de friche comme pouvant générer un paysage.

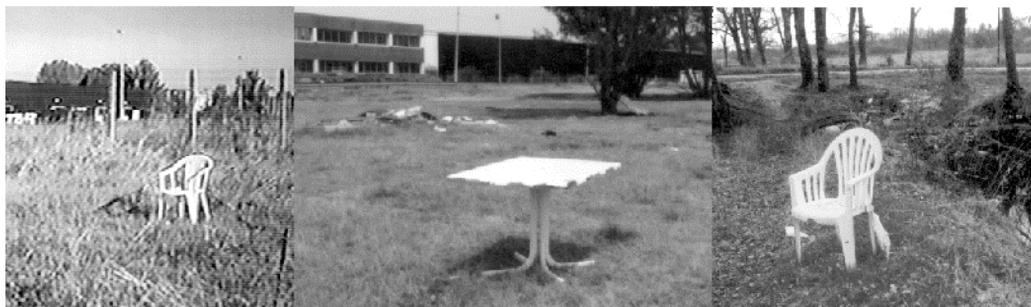
François Béguin, "Vagues,  
vides, verts" Le visiteur  
n° 3, Automne 97 p. 59

Car l'homme qui répond à l'usage prescrit par l'aménagement ne rejoint pas pour autant l'homme ou l'enfant du terrain vague. Il n'est pas en train de construire un monde à travers une activité, il ne fait que jouer le rôle qu'on lui destine dans un monde conçu par d'autres.

Les *terres communes* peuvent être considérées comme un intérieur à habiter, à meubler, à agrémenter. L'espace existe, il convient simplement de le révéler. Mettre en exergue, faire jaillir certains lieux stratégiques, symboliques du périurbain, afin de renforcer l'identité de ce nouvel espace public, se limiter à le rendre accessible et appropriable par tous, ne pas verrouiller la perception, laisser l'esprit cheminer librement ; chacun invente la suite. C'est donc davantage par des interventions légères et ponctuelles que par un aménagement urbain à proprement parler, qu'il convient de procéder.



Meubler l'espace des *terres communes* comme on meublerait les pièces vides d'un appartement nouvellement acquis, par des dispositifs architecturaux et des éléments de mobilier qui permettraient aux corps de se connecter aux lieux, dans un souci de confort et d'hospitalité.



Dans cette optique, les objets domestiques abandonnés qui occupent ces lieux prennent une toute autre dimension. Débarrassés des notions de pollution et d'incivilité, on les reçoit différemment. Ce qui interpelle alors, c'est l'incongruité de leur présence dans un environnement qui n'est pas a priori le leur. Un décalage s'opère, qui ouvre une brèche, modifie le regard et déclenche l'imagination.

Les notions de confort, d'hospitalité et de vulnérabilité liées à ces objets s'entrechoquent de façon harmonieuse avec le caractère brut, sauvage et rustique des terrains. Objets et paysages semblent désormais indissociables.



Le choc des échelles et des temporalités peut devenir la matière première de l'invention, le substrat à partir duquel peut se fonder une philosophie d'intervention.

Les objets ou ruines énigmatiques deviennent des micro-aménagements, des micro-architectures involontaires, et font apparaître des modes possibles d'occupation du sol et de genèse d'un lieu. Ils tiennent un rôle de médiation, de relais nécessaire entre l'homme et le paysage, nous invitant à la rêverie et à l'usage. Qu'est-ce que ça fait de s'asseoir là, sur ce canapé posé devant un entrepôt désaffecté, ou sur cette chaise en plastique trônant au milieu d'un champ ? Qu'est-ce que ça signifie d'habiter un rond point abandonné, un échangeur, un terrain vague, une prairie, une forêt ?



S'attacher alors à récupérer de ces objets leur pouvoir évocateur et suggestif, afin de créer des dispositifs capables d'habiter simplement et efficacement un espace vide, de générer une pratique, une spatialité.

Disposer de manière stratégique ou plus aléatoirement, des objets ou machines en éclaireurs, en colonisateurs pacifiques, afin de tester, de faire réagir les lieux. Des installations légères et déplaçables qui s'inspirent du délaissé et exaltent aussi bien son côté champêtre et bucolique que son aspect de "zone" dégradée. Le délaissé doit par ces interventions devenir un acte volontaire et assumé.



Point-à-pitre (Guadeloupe). Installation précaire d'une boutique de vêtements "Calin" sur les traces d'un immeuble détruit, ou comment réactiver un lieu avec peu de moyens. Système d'entrée et de fermeture, clôture, comptoir, portique et abri.



## Cheminelements

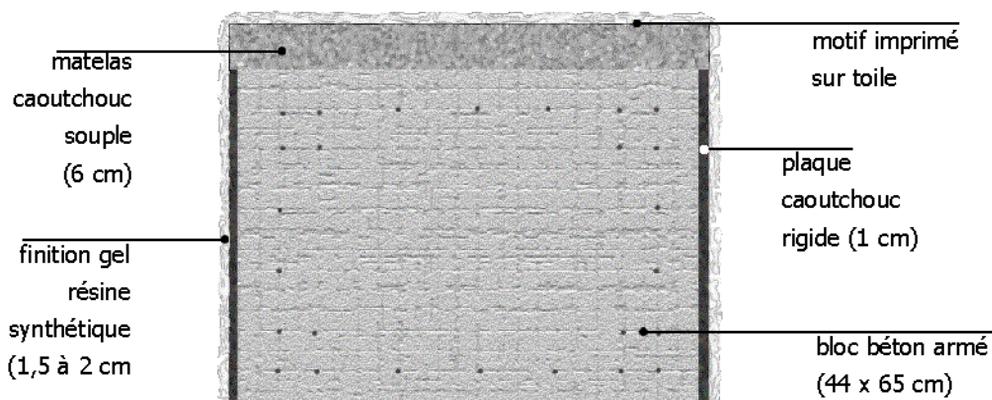
La déambulation à travers les *terres communes* s'effectue par un réseau dense et différencié de chemins et de sentiers, agrémentés de bancs.



Des chemins réalisés en asphalte (plaques juxtaposées de granulométries et de teintes différentes), reprenant le plus souvent les pistes involontaires tracées par les habitants, constituent un premier réseau de proximité servant aux déplacements quotidiens.



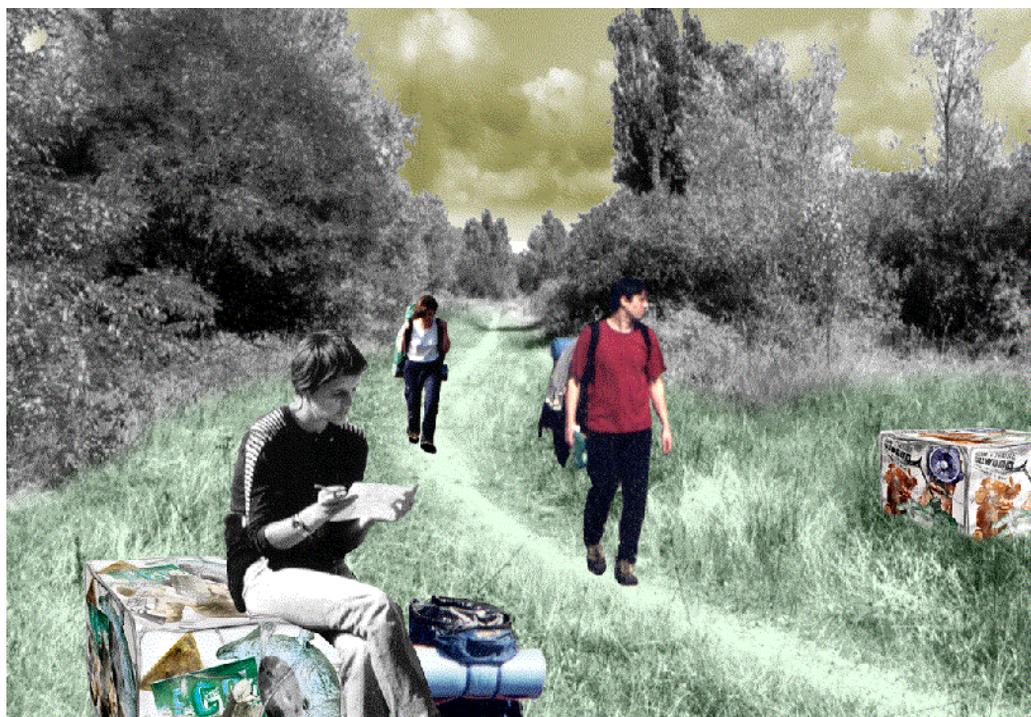
Chemin reliant une zone résidentielle et le centre de Bègles



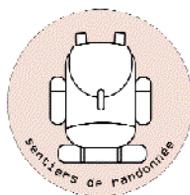
**Banc. coupe verticale 1/10 ème**



Chemin reliant un groupe de lotissements pavillonnaires à Artigues à la zone commerciale des Quatres pavillons de Lormont



Sentier à Bruges



Ces chemins praticables par tous s'articulent ensuite au vaste réseau existant de petits sentiers et chemins de chèvres, laissés en l'état mais régulièrement entretenus, et destinés à la pratique plus occasionnelle de la randonnée.

# Signalétique

Des bornes de signalisation sont disposées :

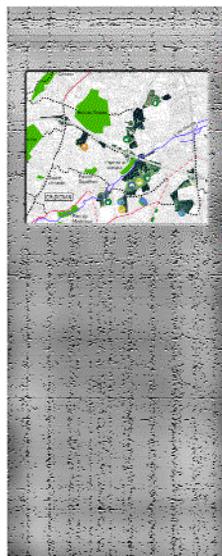
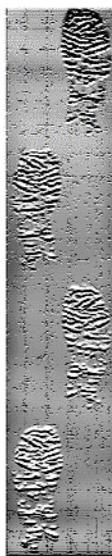
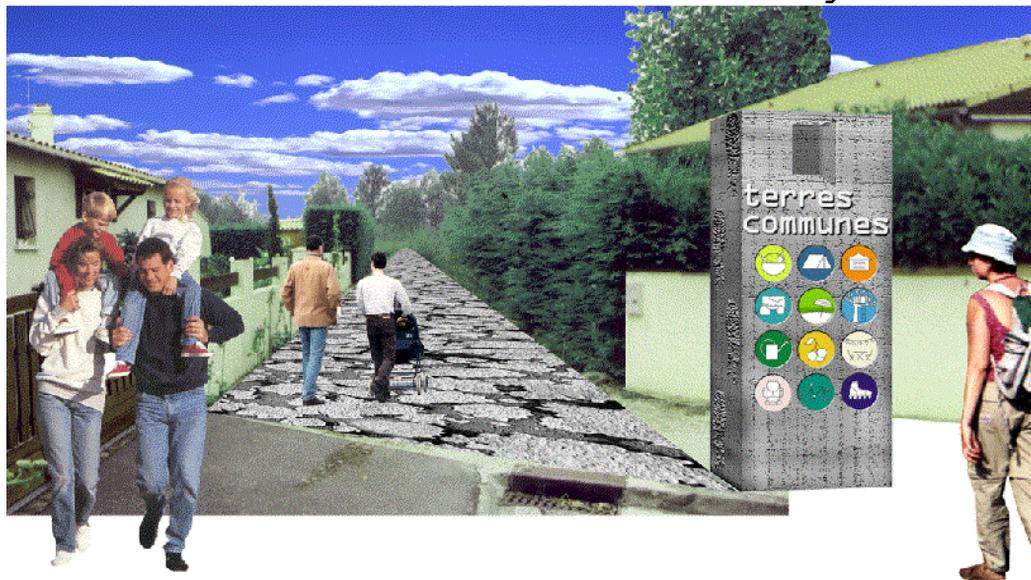
- à l'extérieur des *terres communes*, sur les principaux lieux de rassemblement de population (centre-bourgs, centres commerciaux, voire même jusque dans Bordeaux-centre).
- aux différentes entrées des *terres communes* (aussi bien dans les centres urbains que dans des zones résidentielles)
- à l'intérieur des *terres communes*, aux principaux noeuds et carrefours.

Les bornes (bloc béton 80 x 30 x 200 cm) contiennent sur leur face principale les informations relatives aux usages des *terres communes*. Au dos, figurent un règlement et un plan de repérage indiquant les parcours, les informations pratiques (aires de pique-nique et de campement, refuges, salons de friche, centres commerciaux, hôtels, piscines...) et les lieux urbains ou édifices remarquables.



Borne directionnelle située place Gambetta, Bordeaux centre.

Une entrée des *terres communes* dans un lotissement à Mérignac

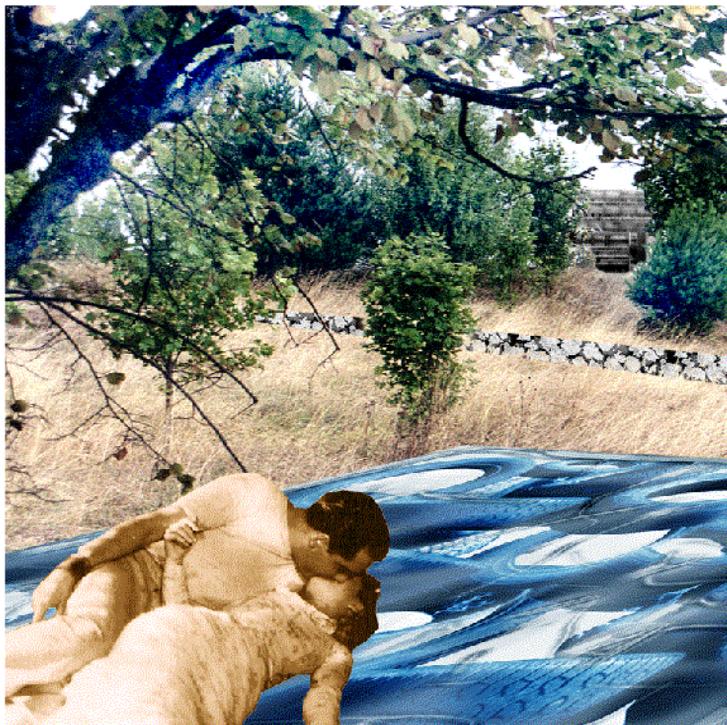


## aire de pique-nique

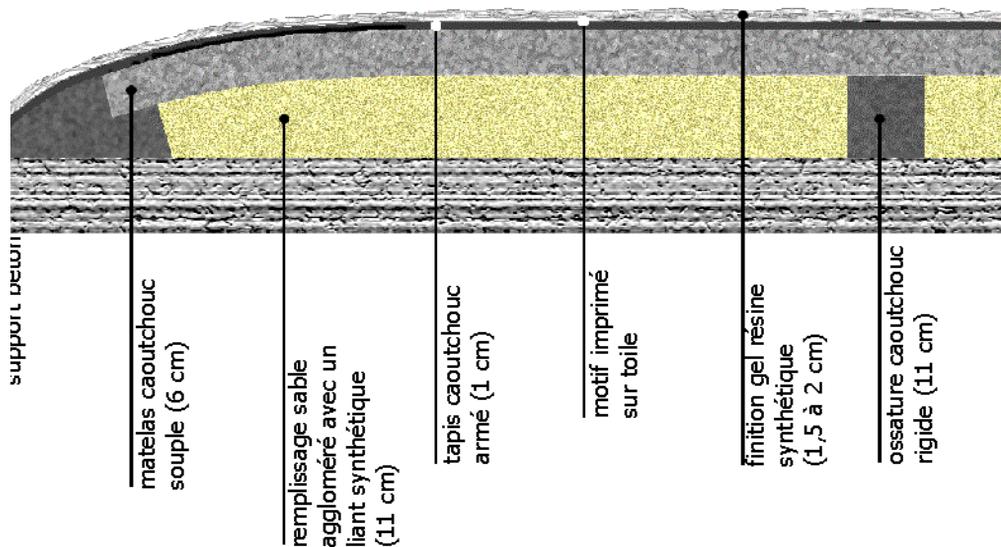


Des aires de pique-nique jallonnent les parcours et sont installées sur les sites "monumentaux", identifiés comme les lieux remarquables des *terres communes* (cf. plus haut), ainsi que sur des sites plus confidentiels, à proximité des habitations. Elles se présentent sous forme de nappes épaisses, souples et résistantes, fixées au sol. Les aires de pique-nique sont équipées également de poubelles, sanitaires et points d'eau.

Aire de pique-nique située à proximité d'une zone de lotissement, Eysines.

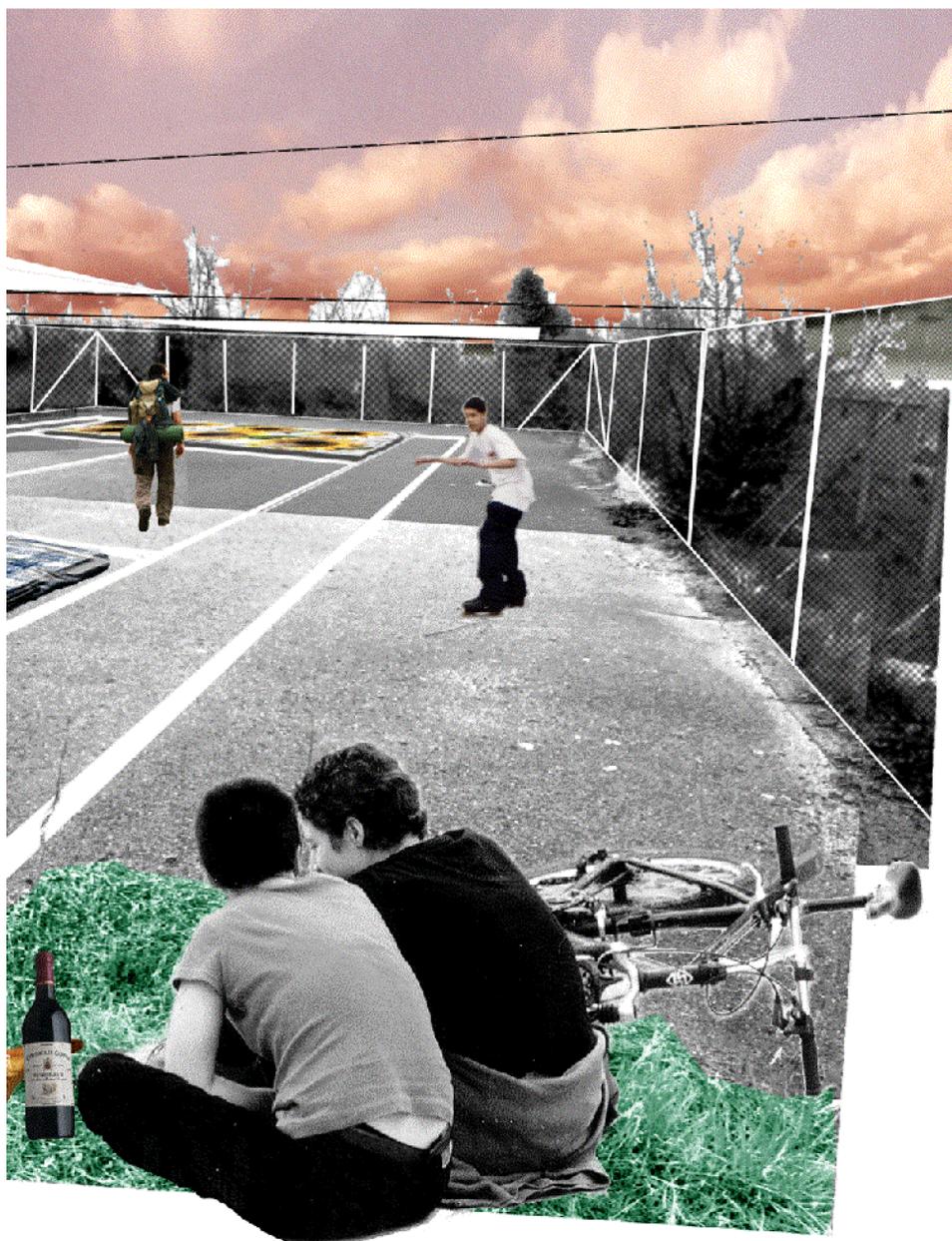


## Nappe de pique-nique. coupe verticale





Aire de pique-nique installée sur un cours de tennis abandonné, situé en cœur d'îlot industriel. Bègles





Aire de pique-nique installée sur un rond-point abandonné,  
issu de l'aménagement avorté d'une zone tertiaire. Mérignac



## Refuge



Des refuges pour randonneurs périurbains, sommairement équipés (lits, sanitaires, plaques électriques) sont installés dans des bâtiments actuellement abandonnés (habitations, centres commerciaux, fermes, immeubles de bureaux...)



Refuge dans une maison abandonnée, au coeur d'une zone tertiaire, à Mérignac.





Refuge intégré dans une galerie marchande provisoirement désaffectée, à Gradignan.

## Aire de campement



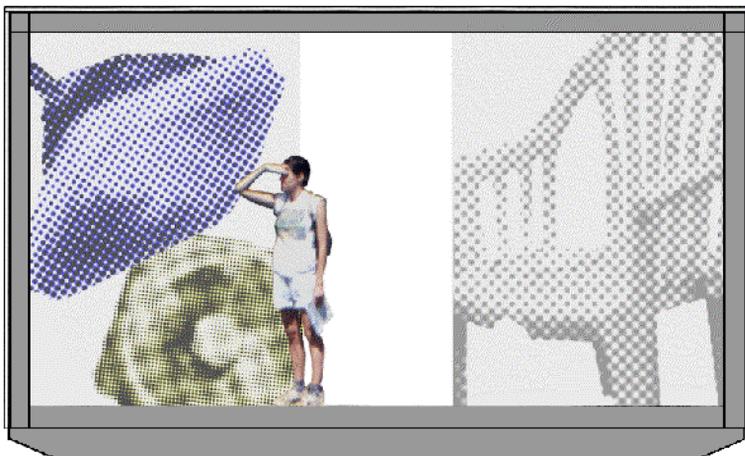
Des petites zones de bivouac sont installées sur des terrains calmes et abrités, équipés de poubelles, sanitaires et points d'eau. Les sols sont engazonnés et entretenus régulièrement.



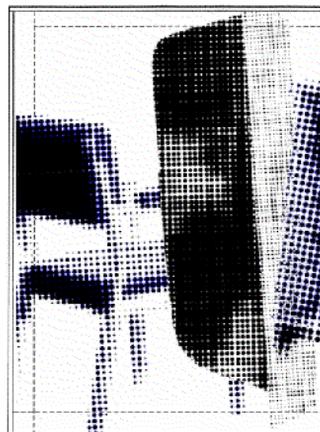
## Salon de friche



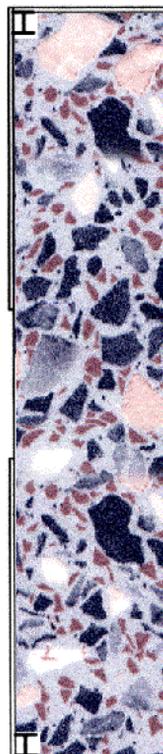
Des habitacles sommaires, véritables espaces de contemplation, munis de fauteuils en plastic moulé sont installés sur les lieux remarquables des *terres communes* et cadrent des paysages.

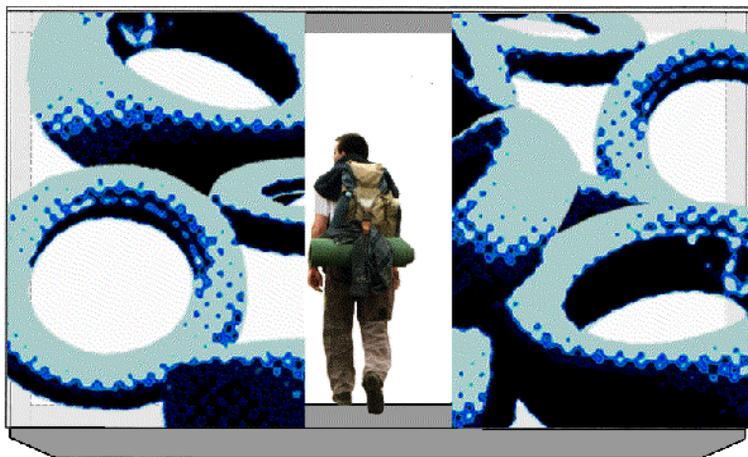
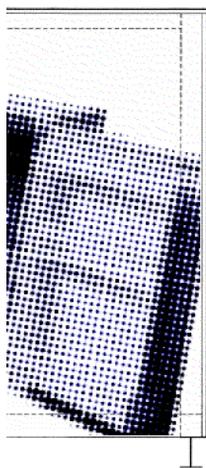


Façade avant, structure acier, 5m x 4m x 2,8m, 1/100<sup>ème</sup>

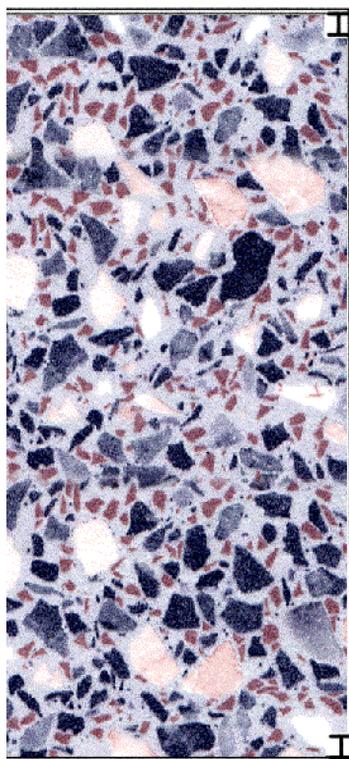


Façade latérale, parois plexiglass, motifs sérigraphiés, 1/100<sup>ème</sup>





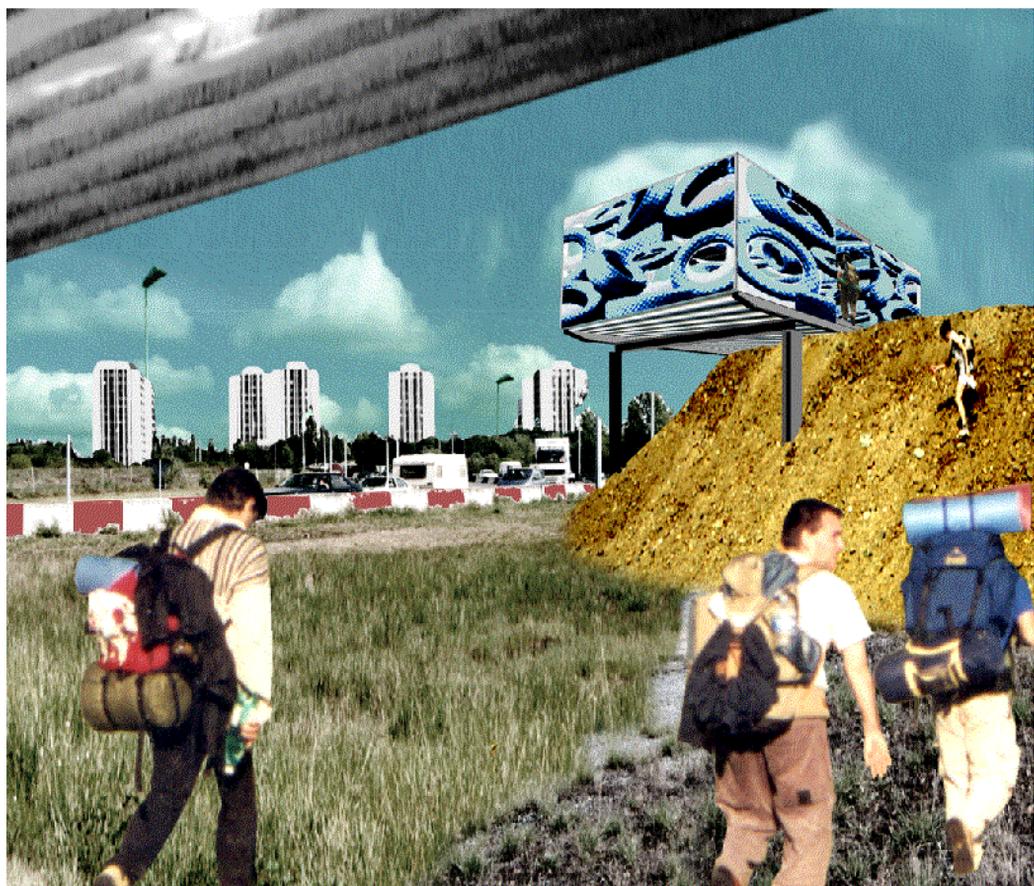
Façade arrière, entrée, parois plexiglass, motifs sérigraphiés, 1/100<sup>ème</sup>

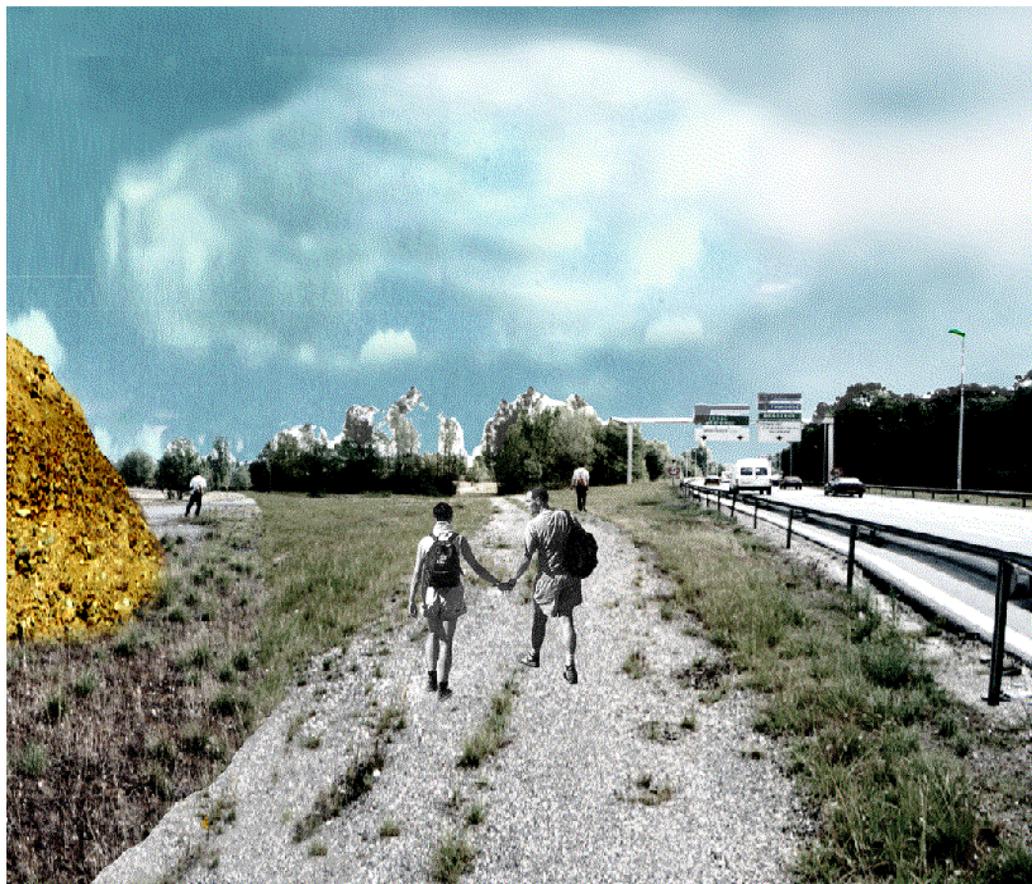


Sol carrelage, 1/100<sup>ème</sup>



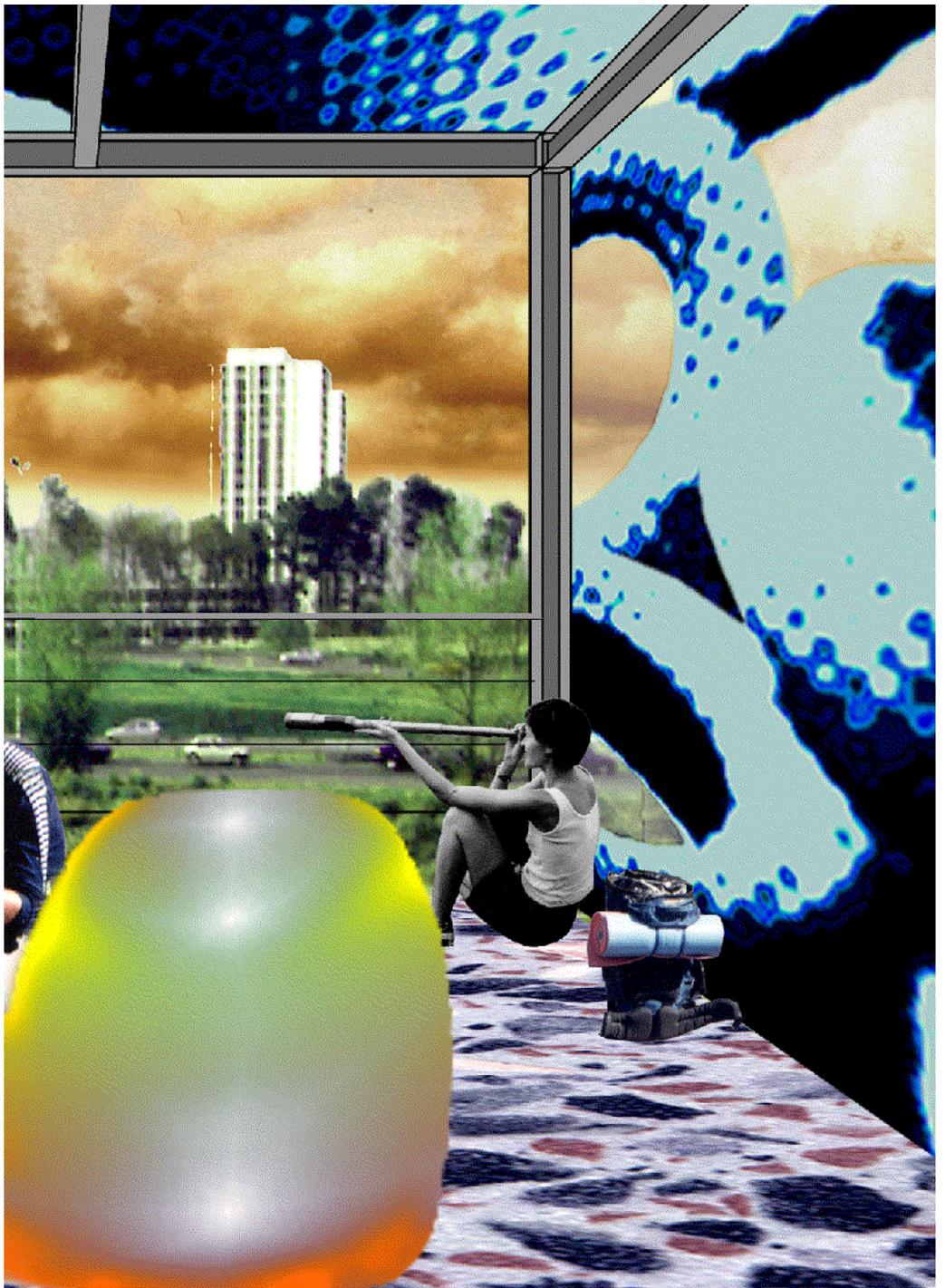
Couverture, plaques de plexiglass, motifs sérigraphiés, 1/100<sup>ème</sup>





Salon de friche, échangeur 15, Pessac.

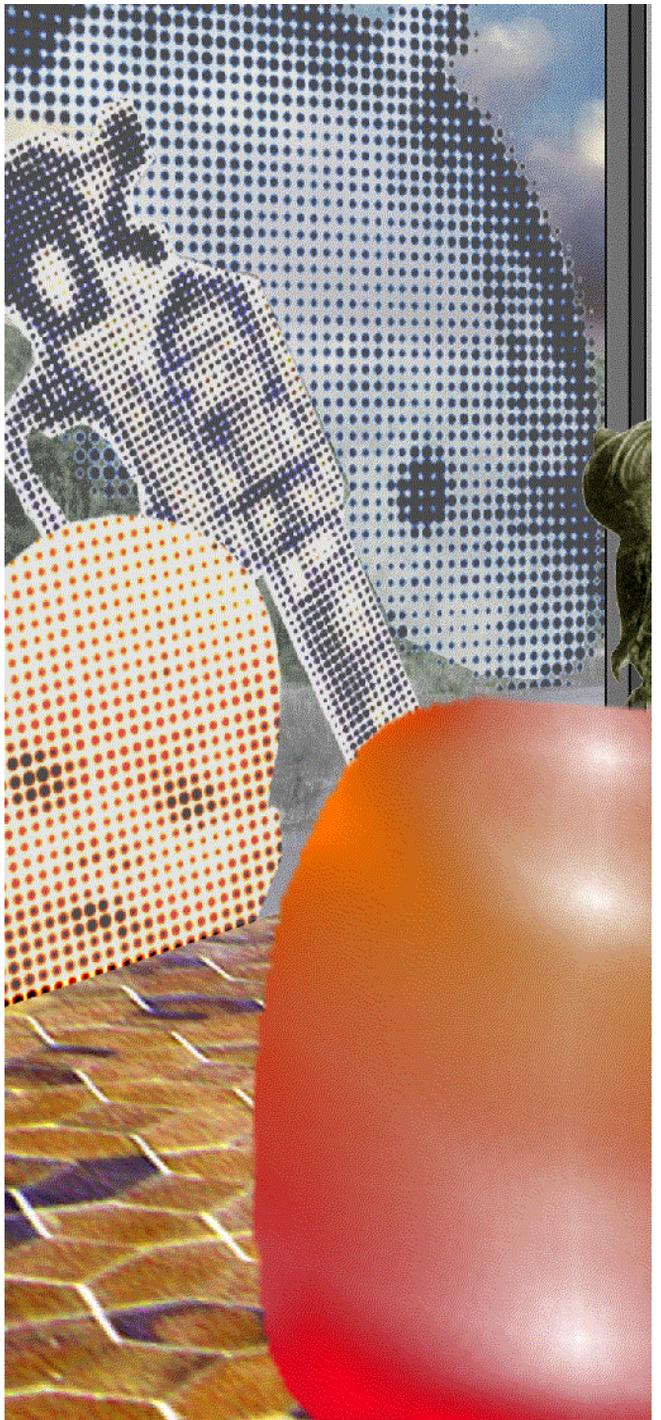


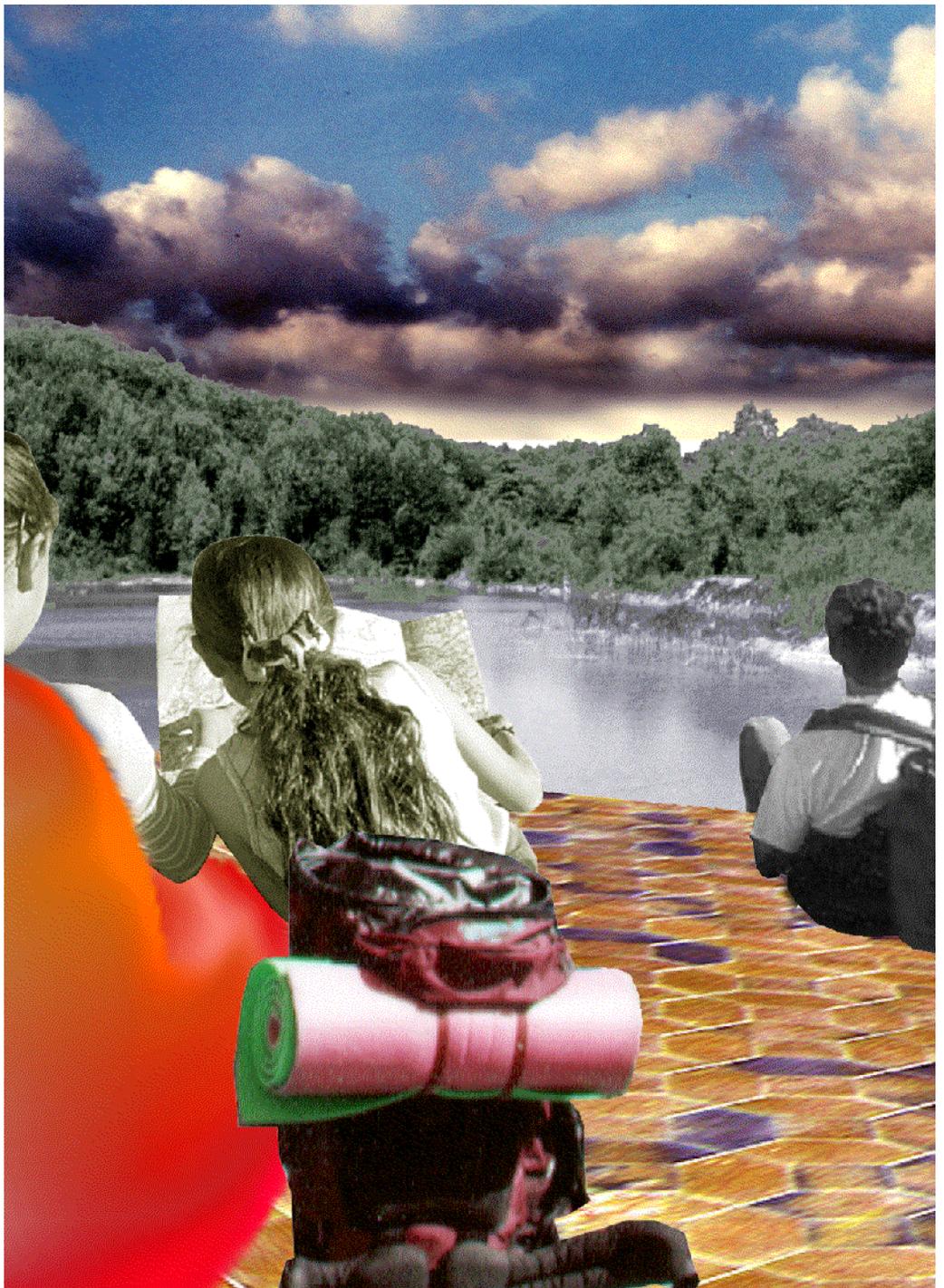






Floirac. Un lac sur d'anciennes carrières, transformé en plage.  
Salon de friche, aire de pique-nique, aire de campement.

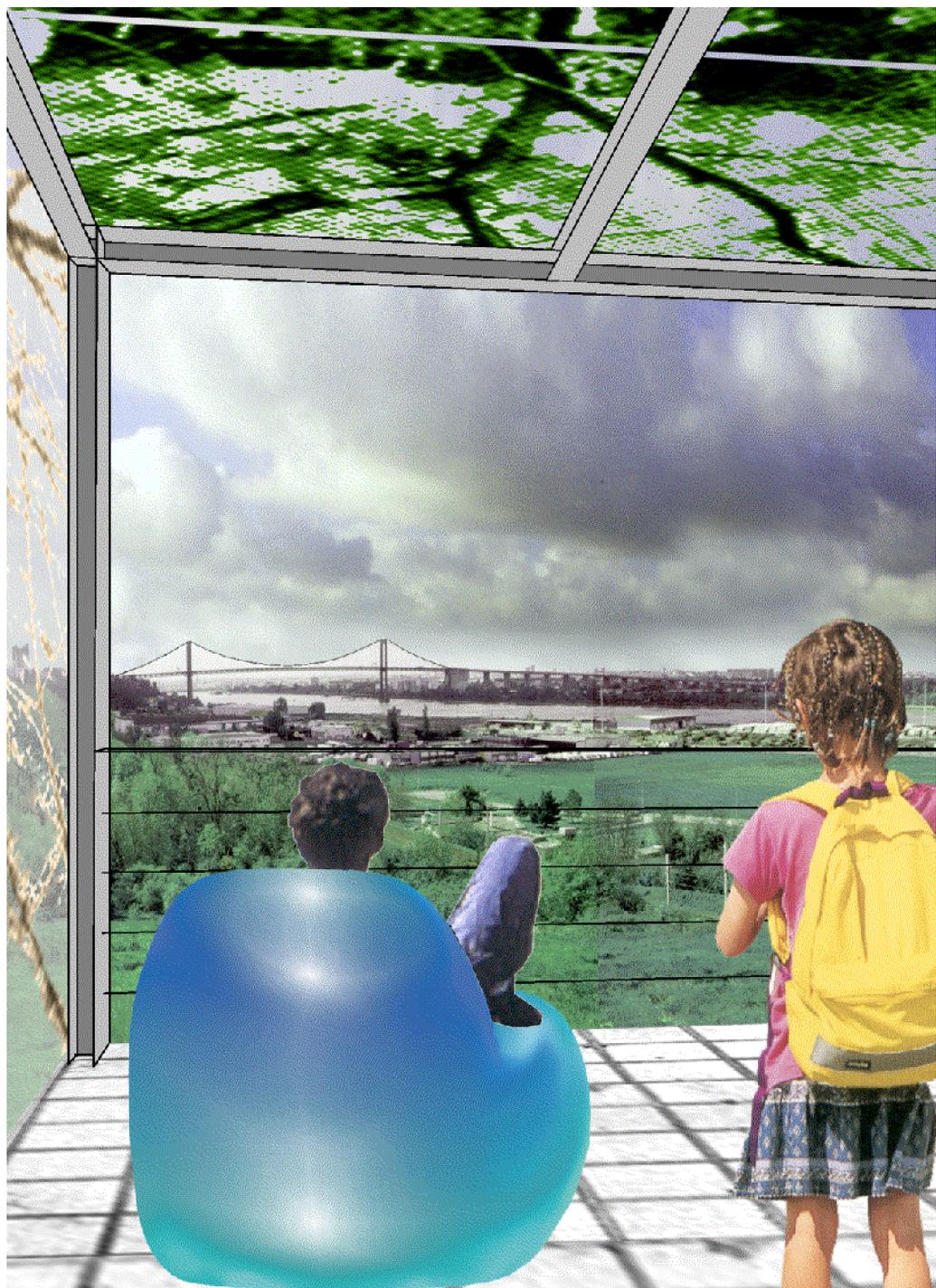








Salon de friche et aire de pique-nique, collines de Bassens.







## Bibliographie

### MONOGRAPHIES

- **AUERBACHER Dominique**, *Paysages sur catalogue*, ARP éd., Hazan, 1998.
- **BALLARD J.G.**, *Appareil volant à basse altitude*, Denoël, 1976.
- **BERQUE Augustin**, *Les raisons du paysage*, Hazan, Paris, 1995.
- **BLANQUART Paul**, *Une histoire de la ville pour repenser la société*, La découverte et Syros, Paris, 1997.
- **CUILLIER Francis** (sous la direction de), *Les débats sur la ville 2*, Agence d'urbanisme, Bordeaux métropole Aquitaine, éd. Confluences, 1999.
- **DEZERT B., METTON A., STEINBERG J.**, *La périurbanisation en France*, CDU et SEDES réunis, 1991.
- **DUBOIS-TAINE Geneviève, CHALAS Yves** (dir.), *La ville émergente*, éd. de L'aube, 1997.
- **FORESTIER Jean Claude Nicolas**, *Grandes villes et systèmes de parcs*, éd. Norma, Paris, 1997.
- **MASPERO François**, *Les passagers du Roissy-Express*, seuil, 1990.
- **MONGIN Olivier**, *Vers la troisième ville*, ed. Hachette, 1995
- **RAMONET Ignacio**, *Géopolitique du chaos*, éd. Galilée, 1997
- **ROLIN Jean**, *Zones*, éd galimard, Paris, 1997.
- **SMITHSON Robert**, *Le paysage entropique 1960/1973*, co-éd. Musées de Marseille - Réunion des musées nationaux, 1994.
- **STROUGATSKI Arcadi et Boris**, *stalker, pique-nique au bords du chemin*, Denoël, 1981.
- **VIARD Jean**, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, éditions de l'Aube, Paris, 1994.
- **WEBBER Melvin M.**, *L'urbain sans lieu ni bornes*, ed. L'aube, Paris, 1996.

### PÉRIODIQUES ET ARTICLES

- **Autopsies de la ville**, *LA RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE n° 17*, Coédition Maison européenne de la photographie, Paris audiovisuel, et l'université Paris VIII. 1995.
- **City, ciudad, stadt, città, ville...**, *URBANISME hors série n°6*,

- **EPISODIC n°4-5**, printemps-été 1998.
- **Espaces publics**, *PARIS PROJET n°30-31*, juin 1993.
- **Espaces publics en ville**, *Les Annales de la Recherche Urbaine n°57-58*, 1992.
- **La France à Istanbul**, *URBANISME n°288*.
- **La ville entre ordre et désordre**, *POIESIS ARCHITECTURE n°7*, 1998.
- **La ville hors la ville**, *PROJET URBAIN n°3 mars 95*, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.
- **La ville régénérée à la source de ses vides**, Bertrand Folléa, *PAYSAGE & AMENAGEMENT n°30*, fév.95, p.13 à 17.
- **Le sens de la marche, dans les pas de Walter Benjamin**, Olivier Ratouis, *LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE n°57-58*, pages 70 à 81.
- **Les grandes vacances**, Adrien Hénocq & l'Atelier Excelsior, *LE VISITEUR n°4*, été 99, pages 6 à 19.
- **LES CAHIERS DE L'INSTITUT ART ET VILLE n°1 à 12 et n°18.**
- **Lieux périurbains**, *ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI n° 427*, pages 27 à 90
- **Périphérie maudite ou splendide**, *PROJET URBAIN n°8*, mai 96, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.
- **L'internationale situationniste et la ville**, Jean Louis Violeau, *URBANISME n°300*, mai 98, pages 41 à 44.
- **Pertes d'inscription**, *EXPOSE n°2*, Editions ZYX, Orléans, 1995.
- **Manifeste**, Philippe RAHM, *ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI n° 317*, pages 97 à 107
- **Stratégique, l'espace public**, *PROJET URBAIN n°4*, mai 95, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.
- **Vagues, vides, verts**, François BÉGUIN, *LE VISITEUR n°3*, automne 97, pages 56 à 69.

---

#### FILMOGRAPHIE

**Stalker**, Andreï Tarkovski, URSS, 1979.

